



Feuilleton : Sur la route des Croisades

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15079 7 F

JEUDI 22 JUILLET 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Après la mort du président de l'ENI

La détention provisoire mise en cause en Italie

L'hypothèse du suicide semble s'imposer pour expliquer la mort dans sa prison milanaise de Gabriele Cagliari, ancien président de l'ENI (lire page 4). Dans une lettre adressée le 3 juillet à son épouse, et ouverte le jour de sa mort, il explique son geste comme un acte de révolte contre un système qui « cherche à annihiler les hommes et non à faire la justice ».

Accusé d'avoir utilisé les fonds secrets du groupe énergétique italien pour financer illégalement des partis politiques, Gabriele Cagliari était maintenu en détention depuis cent trente-quatre jours. Sa mort a suscité une vive émotion en Italie et alimente une polémique sur l'usage de la détention provisoire.

Excès de zèle judiciaire

CERTAINS suicides s'apparentent à des rébellions. En mettant fin à ses jours mardi 20 juillet, dans des conditions atroces, Gabriele Cagliari, l'ex-patron de l'ENI, la puissante Société des hydrocarbures d'Etat, en détention « préventive » depuis cent trente quatre jours dans la prison de Milan, contraint l'Italie tout entière à s'accorder enfin un instant de réflexion. Depuis que l'opération « Mains propres » a révélé, il y a un an et demi, dans tout le pays les filières des financements illicites des partis politiques, bousculant la vieille classe dirigeante et ses liaisons électorales dangereuses, la machine judiciaire n'a eu que trop tendance à s'emballer.

L'ampleur de la corruption enfin admise – plus que vraiment découverte – justifiait bien des hâtes et des mesures d'exception : un système qui a duré près d'un demi-siècle ne se laisse pas facilement démanteler. Mais le zèle de certains magistrats, parmi les plus autonomes déjà en Europe, peut-il conduire à broyer la classe politique et fragiliser les institutions ?

CE zèle est relayé par la colère compréhensible d'une opinion publique qui rêve d'en découdre avec les anciens notables. Jusqu'ici demander un minimum d'organisation, de « hiérarchisation » dans cette grande lessive collective, était suspect. Au printemps, les juges milanais avaient par un brutal communiqué demandé au ministre de la justice Giovanni Conso de renoncer à son projet d'amnistie.

Faute d'absolution, il fallait des procès. Mais l'engorgement est tel et le système judiciaire si lent et si compliqué que cela peut prendre des années. Au bout du compte, l'opération « Mains propres », moteur de la « révolution douce » italienne a provoqué plus de suicides (une dizaine) que de grands procès. Au point que le très prudent président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, a vivement critiqué il y a dix jours *« l'abus de la détention préventive »* et celui de l'avis d'ouverture d'enquête, destiné à protéger les droits de la personne suspectée, mais vite devenu l'équivalent d'une condamnation et d'une « mort sociale ».

DANS ces conditions, le suicide de M. Cagliari ne pouvait, outre l'émotion, que susciter de nouvelles interrogations, même les plus folles. Comme celles qui rappellent à propos de ce suicide bizarre, le café à la strychnine bu en prison, en 1986, par Michele Sindona, le « financier de Dieu », que l'on avait ainsi fait taire à jamais. Gabriele Cagliari, lui, avait déjà parlé, des fonds secrets de l'ENI, cette manne des partis politiques au pouvoir, mais il lui restait à donner des noms.

Cela avait motivé, en dépit des promesses du juge, le refus de sa mise en liberté. Aujourd'hui, beaucoup d'Italiens mettent en cause la désinvolture, ou la trop bonne conscience de certains magistrats, parfois incompatibles avec une justice démocratique.



M0147 - 0722 0 - 7,00 F

Confrontation au tribunal de Valenciennes

Le directeur de l'OM face à ses accusateurs

Jean-Pierre Bernès, directeur général de l'Olympique de Marseille, était confronté, mercredi 21 juillet, au tribunal de Valenciennes, aux accusateurs qui le désignent comme l'instigateur de la tentative de corruption lors du match OM-USVA du 20 mai. Selon son avocat, M. Bernès entendait maintenir ses dénégations face aux témoignages concordants des footballeurs valenciennois Jacques Glassmann, Jorge Burruchaga, Christophe Robert, et du marseillais Jean-Jacques Eydelie.

VALENCIENNES

de notre envoyé spécial

Il ne manque qu'un interlocuteur. Depuis qu'une sonnerie de téléphone a retenti dans la chambre d'un hôtel à proximité de Valenciennes, les voix se sont ajoutées les unes aux autres, ont dialogué et se sont répondu, comme lors de la soirée du 19 mai, pour retracer les détails d'une conversation téléphonique. Pour raconter la scène originelle d'une tentative de corruption présumée qui n'en finit pas d'ébranler le football français et de résonner au-delà.

Il y a d'abord eu les paroles de Jacques Glassmann. Le défenseur de l'US Valenciennes, *« honnête parmi les honnêtes »* selon les termes de Bernard Tapie lui-même, n'a pas craint de briser le silence et d'attenter à l'image d'un club intouchable, l'Olympique de Marseille, à la veille de sa consécration européenne. Puis il y eut celles de ses coéquipiers, Christophe Robert et Jorge Burruchaga, tous deux mis en examen pour *« corruption passive »*.

JÉRÔME FENOGLIO

Lire la suite et l'article d'EDWY PLENEL, page 7

Ex-Yougoslavie : médias fauteurs de guerre

I. – La manipulation de la mémoire

En ex-Yougoslavie, avant que les armes n'imposent leur loi, la guerre avait été préparée, théorisée, en Serbie comme en Croatie, par les médias, et surtout par la télévision, tombée, ici et là, sous le contrôle des nationalistes.

BELGRADE

de notre envoyée spéciale

« Il y a des journalistes qui sont vraiment des criminels de guerre ; ils ont les mêmes responsabilités, sinon plus, que les militaires dans ce conflit... » C'était en février dernier. De passage à Paris, Zlatko Dizdarevic, le rédacteur en chef d'*Oslobodenje*, l'héroïque journal de Sarajevo, accusait une certaine presse, et surtout certaines télévisions, d'avoir délibérément instillé la haine dans les veines des diverses communautés de l'ex-Yougoslavie, pour pousser aux massacres, aux viols, à l'« épuration » ethnique...

Son propos n'était pas de ceux qu'on pût prendre à la légère. Quand on continue de faire son métier sous les bombes, en résistant aux passions nationalistes des uns et des autres, pour continuer à faire paraître son journal, sans se préoccuper des origines ethniques de ceux qui le fabriquent, on mérite, pour le moins, d'être écouté.

L'accusation portée par Zlatko Dizdarevic ne faisait que prolonger, au demeurant, les constats déjà établis par Tadeus Mazowiecki, l'ancien premier ministre polonais, dans son dernier rapport à la commission des droits de l'homme des Nations unies. Il rejoignait aussi les jugements portés par l'Institut européen des médias, la fondation américaine Soros, l'association Reporters sans frontières, l'Unesco et même certaines ambassades occidentales.



CATHERINE HUMBLOT

Lire la suite page 3

Armer l'ONU

Les échecs des Nations unies en Somalie comme en Bosnie soulignent la nécessité d'un renforcement des structures de l'organisation

par Michel Tatu

Impuissance en Bosnie, où son intervention a, au total, plutôt accompagné que dissuadé l'agression. Activisme au contraire en Somalie, où elle se laisse aller à des bavures et se heurte – c'est une première – à l'hostilité d'une partie des populations. Jamais le rôle de l'ONU n'a été aussi important, jamais aussi il n'a soulevé autant de questions.

Précisons tout de suite que beaucoup de ces questions resteront encore longtemps sans réponse. Ce que l'on appelle de manière un peu ambitieuse la « communauté internationale » commence seulement à découvrir le grand désordre déclenché par la fin de la guerre froide et du monde bipolaire. Elle n'en est qu'au début d'un long apprentissage : à défaut d'un visionnaire qui serait particulièrement bienvenu *en ce moment*, nos hommes d'Etat sont condamnés à tâtonner, à s'instruire sur la base de leurs propres erreurs.

Une première erreur a été de croire que, du fait de l'écroulement du communisme, tout le monde adhérait désormais aux mêmes valeurs. Certes, il y a eu un progrès des notions de droits de l'homme, de démocratie et d'économie de marché. Mais la belle euphorie des années 1989-1990 n'a pas duré. A l'échelle planétaire d'abord, puisque les dernières dictatures, communistes ou autres, ont rejoint les régimes autoritaires, les théocrates et les « confucianistes » asiatiques pour dire, comme on l'a entendu ce printemps à la conférence de Vienne : *« Vos droits de l'homme ne sont pas les nôtres. »*

Lire la suite page 5

Brendel triomphal

Le pianiste est revenu à Beethoven pour le Festival de Radio-France et de Montpellier

MONTPELLIER

de notre envoyée spéciale

Après un *Concerto « l'Empereur »* grandiose, abrupt et dépouillé, après trois « bis » cueillis à l'avenant dans les premières sonates de Beethoven (1), Alfred Brendel glissa un regard désarmé vers le public. Celui-ci était debout et réclamait son dû : Beethoven encore, pour jamais. Le soliste tourna son grand corps fatigué vers les musiciens de l'Academy of Saint-Martin-in-the-Fields. Les jeunes musiciens anglais, dirigés par un Neville Marriner rajeuni de vingt ans, l'avaient fraternellement accompagné : simplicité, fougue, tendresse, précision, tout y était.

Puis ils étaient restés là pendant les « bis », étrangement immobiles, comme fascinés. Et Brendel se retrouvait encerclé par ses deux groupes d'admirateurs : les musiciens qui, sur scène, refusaient de se lever pour le libérer. Le public électrisé, tendu, affamé, dans une salle du Corum archicomble. Brusquement, les lumières furent rallumées. Le soliste en profita pour s'échapper.

C'était lundi 19 juillet, deux jours après le passage du Tour de France à Montpellier. Et c'était, dans son registre, un autre grand moment d'enthousiasme collectif. Mystérieux par bien des aspects. *Car jamais le pianiste anglais* n'enfreint les règles qu'il s'est imposées : équilibre entre réflexion et spontanéité ; ni grandiloquence, ni gracieusetés ; liberté mesurée à l'aune de chaque œuvre dûment caractérisée, analysée. Mais tellement d'ardeur, de jeunesse intérieure, d'amour pour le métier !

ANNE REY

Lire la suite et l'entretien avec Alfred Brendel, page 10

(1) Deuxième mouvement de l'*Opus 54*, deuxième mouvement de l'*Opus 14 « Clair de lune »*, Variations de l'*Opus 26*.

Le code de la nationalité est conforme à la Constitution

Le droit du sol n'a pas été mis à mal par la réforme du code de la nationalité, adoptée par la majorité parlementaire, et le « double droit du sol » ne fait pas partie des grands principes de la République : ainsi en a décidé, mardi 20 juillet, le Conseil constitutionnel, en jugeant conforme à la Loi fondamentale l'essentiel de ce texte. Il a précisé, toutefois, que les jeunes disposant de la double nationalité franco-algérienne pourront continuer à faire leur service militaire en Algérie, tant que la convention signée par la France avec ce pays ne sera pas modifiée. Il a refusé, aussi, qu'un simple arrêté d'assignation à résidence ou de reconduite à la frontière empêche d'acquérir la nationalité française.

page 20

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD , Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 260 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 180 PTE , Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,60 $.



SUR LA ROUTE DES CROISADES

3. – Bouillon l'Europe en armes

par Jean-Claude Guillebaud

Dans la «salle primitive» de cette forteresse campée au cœur des Ardennes sur une boucle de la rivière Semoy, les hommes rassemblés au milieu du mois d'août 1096 savent que plusieurs armées considérables sont prêtes à partir pour cette Terre sainte où *«coulent le lait et le miel»*. Le pape Urbain II lui-même a fixé la date : ce sera le 15 août, juste après les moissons, lorsque dans toute l'Europe les granges seront pleines et qu'on pourra entasser des provisions sur les chariots et les bêtes de bât.

Huit cent quatre-vingt-treize années plus tard... La «salle primitive» est restée à peu près en l'état. Elle toise de sa hauteur granitique l'ancien duché de Bouillon, aujourd'hui province wallonne de la Belgique. Une vallée mouillée pour chasseurs de sangliers et pêcheurs à la mouche, à deux pas de Sedan. Les touristes flamands ou français qui visitent aujourd'hui le château étiré sur un promontoire enchâssé dans ce vallon de carte postale s'arrêtent avec respect devant un monumental Godefroi de pierre, sculpté au siècle dernier et présenté en «tenue de combat». Ils sont également invités à s'interroger sur le «mystère» de cette croix de bois logée dans une entaille en plein roc et découverte fortuitement en 1962.

Elle date, dit-on, de la première Croisade, mais son rôle et son état de conservation demeurent inexpliqués.

Quoi d'étonnant ? Mystères, prodiges, phénomènes singuliers... Tous les récits des Croisades ont leur part d'irrationnel. Il serait inconséquent de la négliger. Pendant des siècles les chroniqueurs les plus vétilleux – et Dieu sait s'il y en eut ! – ont assuré que cette date du 15 août 1096 fut marquée dans la chrétienté par des *«signes du ciel»* extravagants. On constata, disent certains, des pluies d'étoiles, des colonnes de feu, des nuages de sang dans le ciel. D'autres notent le départ d'innombrables poissons, de papillons et d'oiseaux. Rien qui puisse étonner outre mesure ces hommes du onzième siècle familiers de l'Apocalypse, des hommes pour qui la Bible est *«un manuel complet de la vie»* (Régine Pernoud), qui apprennent l'alphabet dans les psaumes et les humanités – les *artes liberales* – avec l'Ecriture sainte. Au onzième siècle, d'ailleurs, on retraduit et on diffuse l'Ancien Testament, qui n'est pas avare en matière de prodiges. Au sujet de cette croix singulière, le poète bouillonnais Marcel Leroy écrit aujourd'hui, avec une sorte de bonheur à mi-mot : *«Le mystère sans doute restera ténébreux longtemps, aussi impénétrable que l'ombre où s'enlisent les couloirs et les souterrains. Et sans doute cela est-il mieux ainsi.»* Notre deuxième millénaire finissant, autant que le premier, s'accommode assez bien du surnaturel, qu'il offre, comme on le sait, en *prime time* à la télévision...

Mais qu'on ne s'y trompe pas ! Ces hommes de guerre équipés de pied en cap, qui s'apprêtent à partir pour la Terre sainte, pour pénétrés qu'ils fussent des prophéties, savent allier une inclination pour l'invisible avec un «sens pratique» qui donne encore à réfléchir. Quoi de plus rationnel en vérité, quoi de mieux organisé, planifié, calculé, que l'ébranlement à la date fixée par le pape d'un corps expéditionnaire à l'échelle du continent. (L'historien allemand Delbrück évalue à 105 000 combattants ses effectifs, auxquels il faut ajouter la foule des non-combattants.) Quelle FORPRONU, quelle manœuvre de l'OTAN ou de l'UEO eût osé affronter des difficultés logistiques équivalentes ?

Dans un premier temps, ce n'est pas une armée, mais quatre, qui vont prendre le départ en quelques semaines avec, pour point de ralliement, Constantinople, capitale de l'Empire chrétien d'Orient. Quatre armées réunissant chacune des contingents divers, ne parlant pas la même langue, ne portant pas les mêmes couleurs. A l'extrême sud, ce sont les Normands de Sicile conduits par Bohémond, prince de Calabre et de Tarente, accompagné par son neveu Tancrède. Bohémond, ce baroudeur, est le fils du Normand Robert Guiscard, conquérant de la Sicile et de l'Italie méridionale. Au sud, en pays provençal et occitan, le puissant Raymond IV de Saint-Gilles, comte de Toulouse et marquis de Provence, a rassemblé ses féaux, ses barons et ses «batailles». En Ile-de-France, à Pontarlier, se sont retrouvés les hommes d'Hugues de Vermandois, frère du roi Philippe Ier, qui vient d'être excommunié, de Robert Courteheuse, fils de Guillaume le Conquérant, et d'Etienne de Blois, son beau-frère.

Le seul équipement d'un chevalier wallon coûtait l'équivalent d'une exploitation agricole de taille moyenne

Enfin, ici, dans les Ardennes, c'est le duc de Basse-Lotharingie, Godefroi de Bouillon, qui sera le premier à partir. Il a convoqué autour de lui l'élite de la chevalerie wallonne, allemande, flamande et française. Godefroi a obtenu le concours de son frère Baudouin de Boulogne (futur roi de Jérusalem), de son cousin Baudouin du Bourg et de cent autres. Au total, et pour cette seule «quatrième armée» du Nord, plusieurs milliers de cavaliers et trente mille «piétons» se regroupent entre Bouillon et Cologne, d'où ils remonteront le Rhin par d'anciennes voies romaines. A noter qu'aucun souverain régnant ne participe à cette première croisade, ni le roi de France, ni celui d'Angleterre, ni l'empereur d'Allemagne. Tous «en délicatesse» avec la papauté depuis le début de la réforme grégorienne. Mais ils se rattraperont.

Le rassemblement de ces *milites*, l'équipement des chevaliers, le ravitaillement des piétons et des milliers de «civils» (y compris des femmes), tout cela a réclamé des sommes énormes. On pourra écrire, plus tard, que la mobilisation – renouvelée – des «liquidités» nécessaires aux Croisades n'est pas pour rien dans la naissance des premiers systèmes bancaires européens. Or ce sont les princes, les barons et chacun de leurs féaux qui, selon les règles codifiées du système féodal, assurent ces dépenses «à titre privé». Le seul équipement d'un chevalier wallon, explique-t-on aujourd'hui à Bouillon, coûtait l'équivalent d'une exploitation agricole de taille moyenne. Godefroi de Bouillon, pour sa part, a réalisé l'ensemble de ses biens. Il a carrément donné son duché en gage au prince-évêque de Liège (pour 1 300 marcs d'argent et 3 marcs d'or) ; il a vendu les châteaux de Stenay et du Mouzay à l'évêque de Verdun et affranchi – contre 100 000 écus – les habitants de Metz. Notons enfin que, gratuitement cette fois et pour le salut de son âme, il a donné son château de Ramioul, sur la Meuse, aux chanoines de... Maastricht.

La constitution d'une armée européenne valait bien – déjà ! – quelques amabilités à cette cité néerlandaise que la grande Histoire de l'Europe attend au tournant !

Si les lourdes armées franques qui partent à la date prévue regroupent des contingents disciplinés et entraînés, leurs chefs sont tous des chevaliers qui ont fait leurs preuves. Jeunes comme le Cid Campeador de Corneille affrontant les Maures, ils ne sont point novices. Raymond de Saint-Gilles, dans sa jeunesse, a déjà répondu à un appel du pape pour aller combattre les Sarrasins en Espagne. Bohémond de Tarente s'est mesuré aux armées byzantines d'Alexis Comnène, avec lequel il rêve d'en découdre à nouveau. Godefroi de Bouillon, vassal de l'empereur d'Allemagne Henri IV, a combattu à ses côtés contre... le pape Grégoire VII. Il a même participé, en 1080, à la prise de Rome.

Parmi tous ces chefs de guerre, cependant, c'est surtout le plus doux, le plus religieux, que l'Histoire retiendra : Godefroi, fils puîné du comte de Boulogne. Lui que les chansons de geste et les poèmes des troubadours magnifieront, lui que la rumeur populaire transformera au fil des siècles en un mythique descendant du «chevalier au cygne». Lui dont la mère, Ide, sera béatifiée.

Pourquoi lui ?

A coup sûr, c'est Godefroi de Bouillon qui correspond le plus exactement à cet idéal de la chevalerie qui gouvernera le Moyen Age et dont l'épopée des Croisades fera un «héros pieux». L'émergence de la chevalerie coïncide d'ailleurs avec l'affaiblissement du pouvoir royal. Les petits seigneurs – les *milites* – au sommet de la hiérarchie sociale sont dévoués au métier des armes et subissent dès leur enfance une éducation militaire extraordinairement sévère. Ces hommes souvent illettrés partagent un idéal qui exalte le courage, la fidélité et – en principe – le détachement. Or Godefroi a donné ou mis en gage tous ses biens. Son ardeur au combat et son courage sont attestés par les chroniques de l'époque. Il refusera bientôt d'être fait roi de Jérusalem et se contentera du titre «d'avoué du Saint-Sépulcre». Il descend de Charlemagne par sa grand-mère maternelle. On le dit chaste, et certains chroniqueurs affirmeront même qu'il mourra vierge (le 18 juillet 1100), à l'age de trente-neuf ans. Les autres barons qui l'accompagnent n'auront pas tous ces vertus.

Ce n'est pas tout. La biographie de Godefroi comporte une part de mystère. Elle laisse subodorer un de ces retournements mystiques qui favorisent la reconstruction légendaire d'un destin. Vassal et allié de l'empereur d'Allemagne contre la papauté de Rome (c'est-à-dire consentant à la nomination des fameux «anti-papes» par Henri IV), ayant pris les armes contre le pontife romain, Godefroi, en se «croisant» à l'appel d'Urbain II, place sa vie au service de celui-ci. C'est, semble-t-il, qu'il a vécu entre-temps une aventure d'ordre spirituel. En 1080, il est revenu de l'équipée romaine souffrant d'une étrange maladie. Plus tard, il est devenu l'ami du fameux moine prêcheur Pierre l'Ermite, qui sera le chef de la Croisade dite «populaire». Un de ces mouvements de l'âme qui font bifurquer une vie ?

Neuf siècles plus tard, Godefroi n'est pas seulement un héros. C'est un héros belge.

Vraiment ?

Suzette Clément, conservatrice du Musée ducal de Bouillon, est catégorique : c'est parce qu'il était bilingue que Godefroi dirigea la première Croisade. Le chef des croisés, en somme, serait un précurseur d'une épuisante entreprise jamais aboutie : la paix linguistique entre Belges. On aurait tort de sourire de ce prolongement rétrospectif des querelles entre Flamands et Wallons. Et cela, même si cette vallée invite davantage au tourisme facétieux qu'à la grandiloquence médiévale. Cette vallée des Ardennes où Verlaine et Rimbaud, échappés de Charleville qui est à deux pas, venaient déguster les truites de la Semoy (*«Les truites de la Semoy*, écrit Verlaine, rendu guilleret par l'escapade, *dignifiables même saumonées, consommées en toute dilection, en compagnie des bons collègues de ce bon curé, ô les truites de la Semoy !»*). Bilingue, en effet, Godefroi de Bouillon parlait à la fois le «tudesque» et le français. Un détail qui n'est pas sans importance lorsqu'on s'apprête à commander une formidable armée multinationale. Voilà donc Godefroi belge à part entière...

Chaque pays, chaque communauté, chaque terroir puise depuis neuf siècles dans cette épopée de quoi nourrir son identité ou légitimer son «projet». Pour se fabriquer une mémoire, les nations – toutes – instrumentalisent peu ou prou l'Histoire. On ne tiendra pas rigueur aux Belges de s'être brusquement souvenus des Croisades au moment propice. C'était en 1830. La Belgique, en tant qu'état souverain, arrivait sur les fonts baptismaux.

Suzette Clément, douce grand-mère aux cheveux grisonnants, au beau visage à la Ingrid Bergman, me chuchote cette histoire, assise bien droite sur un canapé du musée, juste sous les tours de la forteresse de Bouillon. Elle dit, comme s'il s'agissait d'une péripétie méritant indulgence : *«En 1830, la Belgique avait besoin d'un héros historique. Ce fut Godefroi de Bouillon. On fit dresser une statue à Bruxelles, on frappa des médailles à son effigie.»*

Soit. Un détail cependant donne tout son sel à la «naturalisation» belge de Godefroi de Bouillon. Il tient à l'histoire même de ce duché qui, au fil des siècles, sut préserver son indépendance. Notamment des empiétements ou agacements de son puissant voisin : la France. Au début du dix-huitième, mettant à profit cette indépendance, le duché de Bouillon s'était en quelque sorte spécialisé dans l'édition d'auteurs ou d'œuvres désirant échapper à la censure des monarchies européennes. L'imprimerie bouillonnaise, fondée par le Toulousain Pierre Rousseau, employait quatre-vingt-quatre typographes. Elle était célèbre dans toute l'Europe et publiait, sans mention d'origine, la plupart des œuvres «séditieuses» des Lumières. Parmi celles-ci, Voltaire et les encyclopédistes. Et, plus remarquable encore, la fameuse *Revue de l'Encyclopédie*, qui fut l'un des premiers «journaux», au sens moderne du terme.

Toutes ces publications étaient diffusées, en contrebande, dans les pays voisins. Cette tradition de libre-pensée, cette inclination «progressiste» qui gagna les souverains de Bouillon eux-mêmes (notamment Godefroi Charles Henri de La Tour d'Auvergne, fameux pour son impiété) joueront d'ailleurs un rôle dans la véritable «révolution républicaine» que s'offrira Bouillon à partir de 1790. (*«La masse du peuple bouillonnais, égaré par l'intrigue et l'aristocratie, s'est réunie aujourd'hui à la Société populaire. Tous ont juré de vivre ou de mourir.»* C'est par ces mots que commençait la pétition rédigée en 1794 et aboutissant à la proclamation de la République. Ephémère République, au demeurant, puisqu'en France la Convention n'eut pas la même patience avec l'ancien duché, qu'elle annexa par décret le 26 octobre 1795.)

Aujourd'hui, des cars de touristes mais aussi des groupes de pèlerins catholiques se succèdent à Bouillon

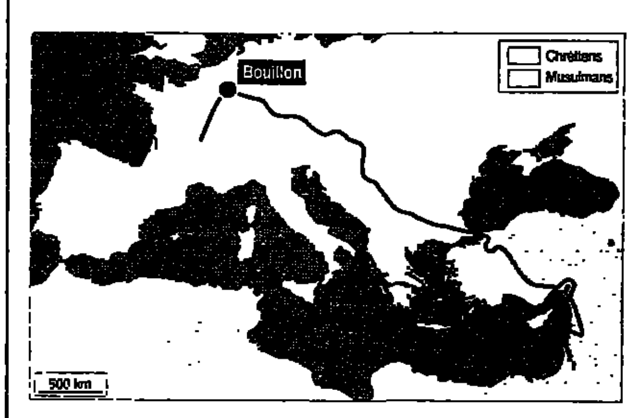
Or, comme on le sait, Voltaire – dans son *Essai sur les mœurs* – et les encyclopédistes furent sans indulgence pour l'aventure en Terre sainte, archétype à leurs yeux de la superstition et de l'intolérance cléricale. Bouillon et son imprimeur se retrouvèrent ainsi éditeurs-diffuseurs-protecteurs des plus féroces adversaires de la Croisade. Et de son illustrissime duc-chevalier Godefroi.

Lorsqu'il fut question en 1830 de «rapatrier» celui-ci dans la mémoire nationale belge, Bouillon se trouva sommé de choisir en quelque sorte entre deux mémoires, deux fidélités, deux traditions. Godefroi de Bouillon l'emporta. Mais lentement. La section «Croisades» du Musée ducal ne fut ouverte qu'en 1961, à l'occasion du huitième centenaire de la naissance de Godefroi et grâce au travail acharné d'un petit groupe de passionnés, parmi lesquels Suzette Clément.

Aujourd'hui, des cars de touristes mais aussi des groupes de pèlerins catholiques se succèdent à Bouillon. Les tergiversations sur le passé sont à peu près oubliées. Comme la Lorraine voisine, comme Sedan qui se meurt ou Charleville qui dépérit, Bouillon connaît d'autres problèmes. Ce sont précisément ceux de l'Europe en 1993. La principale industrie de l'ancien duché, la ferronnerie, représentée par deux usines imposantes – L. Devillez et Camion SA, – a périclité en 1971. Les usines ont été rasées et les six cents ouvriers qu'elles employaient ont perdu leur emploi. Pour Bouillon démoralisé restait le tourisme. Et le doux Godefroi qui pouvait enfin sourire sous son heaume de pierre... ■


MICHEL VAN DEN EECKHOUDT/VU

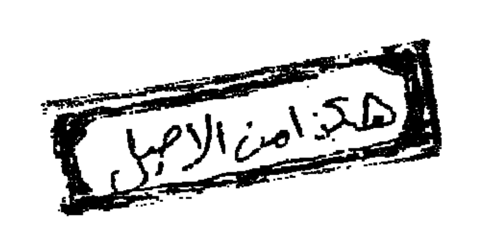
Chaque pays, chaque communauté, chaque terroir puise depuis neuf siècles dans cette épopée de quoi nourrir son identité ou légitimer son «projet».

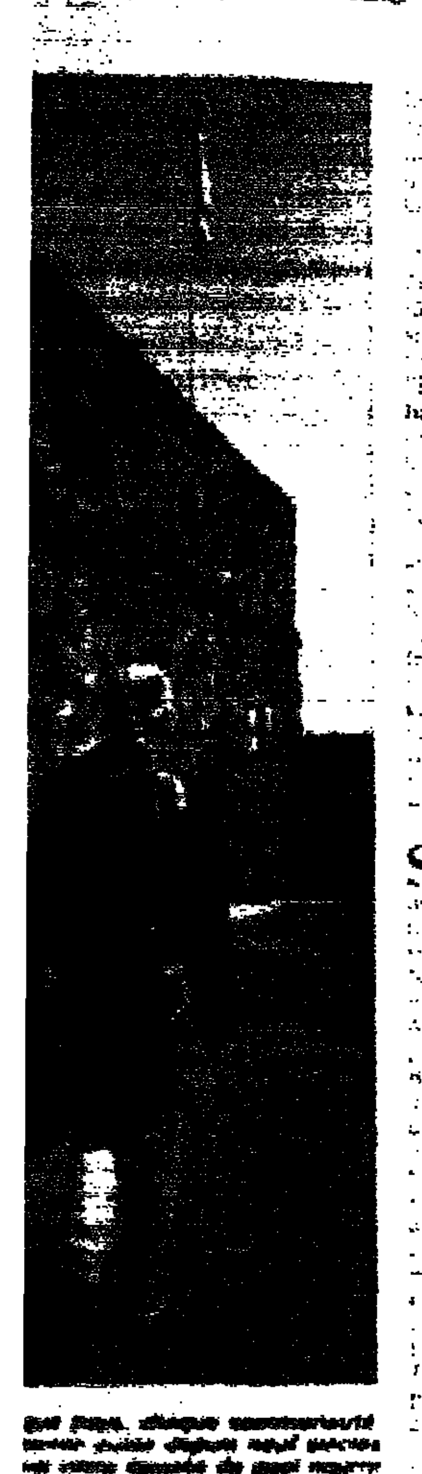


BELGIQUE

Autour du 15 août 1096, quatre puissantes armées sont prêtes à partir pour la Croisade : plusieurs dizaines de milliers de cavaliers et «piétons» qui se regrouperont à Constantinople. L'armée du Nord est commandée par Godefroi de Bouillon, duc de Basse Lotharingie.

PROCHAIN ÉPISODE : RATISBONNE (ALLEMAGNE), LE CRIME DES «ÉGARÉS»





Dénonçant les menaces serbes contre la capitale bosniaque

Le président Izetbegovic appelle à une intervention internationale immédiate pour protéger Sarajevo

Le président bosniaque Alija Izetbegovic a lancé, mardi 20 juillet, un appel à la communauté internationale devant la menace qui pèse, selon lui, sur Sarajevo. Des combats se sont poursuivis mardi soir aux alentours de la capitale, où résonnaient les tirs d'armes lourdes.

Les observateurs de l'ONU sur place déclaraient cependant n'être pas en mesure de savoir où s'établissent les lignes de front, certains gains réalisés par les Serbes au mont Igman semblant avoir ensuite été repris par les forces musulmanes. L'approvisionnement en eau, gaz et électricité, qui avait été partiellement rétabli la semaine dernière est de nouveau presque totalement interrompu dans la capitale bosniaque.

Dans une lettre adressée aux Nations unies, au commandement militaire de l'ONU et à l'ambassadeur américain en Bosnie-Herzégovine, le président Izetbegovic a estimé que l'assaut lancé samedi dernier par les Serbes sur le mont Igman, qui surplombe Sarajevo, *« laisse présager une attaque générale sur la ville elle-même »*.

M. Izetbegovic a appelé la communauté internationale à *« intervenir immédiatement »* et à *« arrêter ce nouvel acte d'agression »*. Il a indiqué que les Serbes avaient utilisé trois hélicoptères en soutien à *leurs attaques menées par des blindés, violant ainsi* l'interdiction de survol de la Bosnie décrétée par l'ONU. Il a insisté sur le fait que le Conseil de sécurité de l'ONU avait décrété Sarajevo *« zone de sécurité »*.

« Purification » à Mostar

Un porte-parole du département d'Etat américain a fait état, mardi, de l'*« inquiétude »* de Washington devant cette situation à Sarajevo, en indiquant toutefois que les Etats-Unis n'envisageaient pas de nouvelles mesures.

Autre point qui focalise l'attention internationale : la région de Mostar, en Herzégovine, où les Croates, accusés de se livrer à une vaste opération d'épuration ethnique, démentent et accusent les Musulmans des mêmes pratiques.

Des responsables de l'ONU ont déclaré, mardi, que les forces croates prévoyaient d'expulser de Bosnie près de 10 000 Musulmans de Mostar qui pourraient être rejoints par leurs familles, soit 20 000 personnes de plus. Ces déclarations *« ne correspondent pas à la réalité*, dit le porte-parole du HVO, Veso Vegar. *Il n'y a jamais eu plus de 15 000 Musulmans dans la partie de la ville contrôlée par le HVO, et beaucoup d'entre eux ont quitté Mostar durant les quinze derniers mois, comme l'ont aussi fait de nombreux Croates. »*

Veso Vegar a reconnu que des Musulmans sont regroupés au camp d'internement de l'héliport, situé au sud de Mostar, mais affirmé qu'il s'agit pour la plupart de soldats de l'armée gouvernementale bosniaque. *« Il est vrai qu'environ 2 500 Musulmans sont actuellement détenus à l'héliport. Certains sont des prisonniers de guerre capturés au combat, d'autres ont été arrêtés en ville pour port de documents qui les rattachent à l'armée gouvernementale musulmane »*, a-t-il dit. Le porte-parole a ajouté que le HVO propose au Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) de trouver un centre de transit pour tous ceux qui souhaiteraient se rendre dans un pays tiers. *Il paraît peu probable que le HCR* accepte une telle proposition.

Willy Claes, au nom de la Communauté européenne, a demandé mardi au président Franjo Tudjman de faire pression sur les forces croates de Bosnie pour que cessent ces pratiques. M. Claes devrait, dans sa tournée dans l'ex-Yougoslavie, s'efforcer de convaincre M. Izetbegovic de prendre part aux négociations de Genève.

Dans un document parvenu mardi à Genève, la présidence collégiale bosniaque a proposé un projet de fédération pour la Bosnie-Herzégovine, qu'elle oppose au projet serbo-croate de confédération sur la base de trois entités ethniques. Ce document propose un *« protectorat »* des Nations unies sur la Bosnie-Herzégovine si ces principes sont rejetés par les Serbes et les Croates. – *(AFP, Reuter.)*

Ex-Yougoslavie : médias fauteurs de guerre

Suite de la première page

Tout concordait pour aboutir à cette effarante question : sans les médias, sans la télévision en particulier, la guerre aurait-elle eu lieu en ex-Yougoslavie ?

S'il est vrai que les médias serbes ont joué un rôle primordial, sinon déterminant, dans le déclenchement du conflit, comment expliquer leur alignement sur les factions au pouvoir ? Pourquoi les télévisions et la grande majorité des journaux en Serbie, *puis plus tard en Croatie* (contrairement à la télévision de Sarajevo et de Ljubljana, par exemple) ont-ils sombré dans la propagande et l'hystérie ? Pourquoi ces médias ont-ils si complètement joué le jeu des nationalismes les plus *extrêmes*, alors qu'émergeait un certain pluralisme politique ?

Ici, à Belgrade, la guerre, apparemment, n'existe pas. Il fait une chaleur de saison. Foule aux terrasses des cafés, magasins plutôt bien achalandés, vie nocturne animée... *Même surprise à Zagreb*. Avec ses parcs, ses jolies places, ses jeunes déambulant dans les rues en jeans comme partout ailleurs, la capitale croate semble vivre à des années-lumière de la folie meurtrière qui fait rage à moins de cinquante *kilomètres*. Les *soldats* en treillis, petite boucle d'or à l'oreille, l'air encore d'enfants, qu'on croise dans l'une comme dans l'autre des capitales, ont-ils été témoins (ou ont-ils commis) quelques-unes de ces atrocités dénoncées par les commissions internationales ? A la télévision de Belgrade comme à la télévision de Zagreb, on ne montre exclusivement que celles perpétrées par l'ennemi. Ici commence la plongée en absurdie...

Le contrôle de la télévision

Dans les petits locaux en désordre et vivants de *Vreme*, l'hebdomadaire le plus indépendant de Belgrade, Petar Lukovic, rédacteur en chef adjoint, ex-chroniqueur de rock, reconverti au « politique », vu les circonstances, tient, chaque semaine, la chronique serrée des mensonges, oublis et autres manipulations de la télévision de Belgrade. Sa chronique est à la fois surréaliste et hilarante. Pour lui, on ne peut rien comprendre si on ne remonte pas quelques années en arrière, et d'abord en Serbie, où Slobodan Milosevic, alors cacique communiste, a entrepris de développer une stratégie de tension, tout en mettant en place une formidable machine de guerre à travers la télévision. *« La propagande a commencé, dès 1986, en Serbie. Ce fut une escalade progressive qui a culminé avec la guerre*, explique-t-il. *Propagande contre les Albanais du Kosovo d'abord – ce fut là que le nationalisme serbe commença... que la « catastrophe » commença –, puis contre les Slovènes accusés d'être séparatistes, contre les Croates accusés d'être fascistes... On vit sous propagande depuis six ans en Serbie. »* Pour Petar Lukovic, cela ne fait aucun doute : cette guerre *« a été conduite par la télévision, et beaucoup de journalistes sont effectivement coupables de crimes de guerre, parce que s'ils ne tuent pas avec des bombes, ils tuent avec leurs mots »*.

Dans l'ancien système fédéral, chaque république avait sa télévision, ses grands quotidiens et ses hebdomadaires, plus des grands et des petits journaux régionaux, édités dans les différentes langues. Certains avaient fini par acquérir une réputation hors des frontières, comme *Nin* (en Serbie), *Danas*, *Vjesnik* (en Croatie), *le Monitor* (au Monténégro) ou *Mladina* (en Slovénie). La presse yougoslave s'émancipait du joug communiste pour se rapprocher de celle de l'Occident – c'était la plus libre de tous les pays de l'Est – en tentant d'élargir la brèche ouverte à la fois par l'effondrement du socialisme, les aspirations démocratiques et la montée de l'agitation nationaliste, fer de lance de la contestation contre le pouvoir central, communiste, yougoslave.

Toutes ces télévisions, très autonomes, faisaient partie de la Radio-Télévision yougoslave. Un organisme central (JRT) coordonnait les échanges de programmes entre les différentes républiques et surveillait, de Belgrade, le fonctionnement de l'ensemble. Slobodan Milosevic, qui a vite compris le parti personnel et politique qu'il pouvait tirer du nationalisme serbe, a vite compris également comment jouer avec la télévision. Sa montée en puissance au sein de la Ligue communiste s'est accompagnée d'une reprise en main immédiate, et brutale, du centre de Belgrade, dont l'équipe de direction a été changée, de la station de Pristina au Kosovo, où il fit même envoyer des unités spéciales de la police, et d'une tentative de prise de contrôle des autres stations par des méthodes plus habiles : on a remplacé ici ou là, comme à Sarajevo, des rédacteurs en chef sous les prétextes les plus divers, certains ont été poussés à la faute professionnelle, d'autres mis en accusation pour... *nationalisme !* par des cadres plus sûrs idéologiquement, la plupart du temps serbes. *« Cela s'est fait en l'espace de sept ou huit mois »*, raconte Mirsada Sakic-Hatibovic, journaliste *« bosniaque musulmane »*, victime avec d'autres de cette vague de mutations « en douceur ».

Qui a commencé les hostilités à la télévision ? Question infernale dans les Balkans, où l'on vous fait remonter aussitôt au Moyen Age. Ce qui est sûr, concernant le petit écran, c'est que chaque centre supportait *de moins en moins les informations* des autres. Puis le centre de Belgrade a commencé à se retirer des échanges, à ne plus diffuser les émissions et les journaux des autres républiques. Zagreb fit de même ensuite. En 1991, il n'y avait plus, *de facto*, de Radio-Télévision yougoslave, et Yutel, le dernier espoir d'une télévision « fédérale » voulue par le premier ministre yougoslave, Ante Markovic, n'allait pas durer longtemps non plus. Journaliste spécialiste des médias à Belgrade, Mirjana Gaj se souvient : pour elle, le premier signe d'un changement prit la forme d'une dispute entre le centre de Belgrade et celui de Zagreb, à cause d'un film envoyé à Zagreb par la télévision de Belgrade, sous-titré en caractères cyrilliques et non en caractère latin comme cela se faisait auparavant.

« Démonisation » en tout genre...

Puis ce fut la multiplication des *« commentaires négatifs sur les autres républiques »*. Par exemple, tandis que les républiques les plus « riches » (Slovénie, Croatie) se plaignaient, dans leurs émissions télévisées, de devoir subventionner les républiques « retardataires » et lançaient le thème *« nous sommes exploités par les autres »*, les « retardataires » se plaignaient d'être *« exploitées »* en étant obligées de vendre en dessous des prix mondiaux. Le nationalisme serbe n'a cessé, dès lors, de se poser en victime du nationalisme des autres pour mieux alimenter son propre nationalisme.

La propagande proprement dite a rapidement suivi en Serbie. *« Les écrans de télévision ont commencé d'être saturés d'intellectuels nationalistes chauvins, comme Crncevic, Kostic, Kalajic, Ekmecic, Beckovic, une légion... »*, raconte Milos Vasic, l'un des fondateurs de *Vreme*. Ces propagandistes firent l'éloge du *Memorandum*, le texte fondateur du panserbisme de Slobodan Milosevic, ils contribuèrent à la répétition incessante de commentaires globalisants du genre *« les Slovènes sont des fascistes »*, *« les Albanais chassent les Serbes au Kosovo »*, *« les Croates, alliés des Allemands, sont encore des oustachis, ils attaquent les Serbes dans les villages »*... C'est cette utilisation, cette exploitation des peurs anciennes ravivées par la télévision qui, de manipulations subtiles en faits démesurément grossis, a agi comme un poison à effet lent, contaminant tout le monde et provoquant la haine de l'autre, en même temps qu'une totale incompréhension du réel. En 1989, une manifestation pacifique pour la liberté d'expression à Ljubljana (suite au procès intenté par les fédéraux de Belgrade contre des journalistes de *Mladina* (1), devient ainsi, sur les écrans de Belgrade, un défilé nationaliste *« contre-révolutionnaire »* violemment anti-serbe.

Mais la télévision de Belgrade n'est pas le seul média serbe à suivre cette évolution. En 1990, tandis qu'elle mène campagne contre les Albanais au Kosovo *« qui empoisonnent les puits, égorgent les enfants »*, le sérieux *Politika*, désormais frappé par le virus nationaliste, publie un étrange courrier des lecteurs (*« inventé »*, affirment des journalistes de Belgrade) selon lequel les Albanais violent les femmes serbes par centaines (2). Quelque temps plus tard, en Serbie, personne ne s'oppose à la répression qui suit quand le régime de Milosevic fait décréter l'état d'urgence au Kosovo, *supprime tous les programmes de* radio et de télévision en langue albanaise, licencie des centaines de journalistes grévistes et interdit la parution du journal *Rilindja*.

Mais le facteur déterminant, celui qui déclenche l'hystérie, est assurément la manière dont la *télévision* de Belgrade (et l'agence *Tanjug*) se mettent ensuite à parler du *« génocide »* des Serbes pendant la deuxième guerre mondiale : *« On se mit à montrer tous les jours des documentaires sur les victimes de Jassenovac en 1941, l'horrible camp oustachi »*, rappelle Predrag Matvejevic, professeur à l'université de Zagreb, *aujourd'hui invité à enseigner* la littérature slave à la Sorbonne. Il avait fallu attendre la mort de Tito pour qu'on parle enfin de cette page tragique de l'histoire yougoslave. Mais les images des Serbes massacrés par les Croates dans les années *40* vont bizarrement coïncider avec celles des Serbes de la Krajina en rébellion contre le nouveau statut prévu par le président Tudjman dans la Croatie indépendante. Un statut de « minorité » qui va réveiller les peurs des anciens pogromes. D'autant que réapparaissent ici et là quelques symboles oustachis : drapeaux, chemises...

La presse serbe, plutôt que de chercher à rappeler le passé pour en tirer des leçons utiles aux générations suivantes, n'a-t-elle pas cherché à exploiter le génocide perpétré par les Croates pro-nazis pour justifier une intervention armée contre la Croatie ? Suspicion, méfiance, haine, peur et manipulation. Tout était prêt pour le pire, quand les armes à *feu prirent le relais des stylos et des* caméras.

CATHERINE HUMBLOT

(1) Les journalistes de *Mladina*, fer de lance de la contestation slovène, furent poursuivis après avoir mené campagne contre le régime communiste déclinant, avoir dénoncé les signes précurseurs de la reprise en main de Slobodan Milosevic face à la crise politique, après s'être opposés à la répression au Kosovo et avoir contesté le rôle de l'armée qui empiétait sur le concept yougoslave. Leur procès a contribué à mettre le feu aux poudres dans ce pays. Leur journal est aujourd'hui un hebdomadaire indépendant.

(2) Une commission internationale, dirigée par l'avocat Srdja Popovic a mené une enquête, selon laquelle le nombre de viols, commis par des Albanais, en 1990, correspondrait aux chiffres existant dans les autres républiques (moins de dix), chiffre équivalent au nombre de viols commis sur des femmes serbes par des Serbes ou sur des femmes albanaises par des Albanais.

Prochain article :

L'hystérie « patriotique »

Les opposants serbes Vuk et Danica Draskovic attendus à Paris pour des examens médicaux

BELGRADE

de notre correspondante

L'opposant serbe Vuk Draskovic et son épouse Danica, remis en liberté le 9 juillet par le président Milosevic après quarante jours de détention, étaient attendus à Paris, mercredi 21 juillet. Les époux Draskovic, qui avaient *été violemment battus lors de leur* arrestation le 2 juin, ont accepté l'invitation de Mme Danielle Mitterrand, présidente de la fondation France-Libertés, de venir pendant quelques jours à l'hôpital du Val-de-Grâce pour des examens médicaux. *Mme Mitterrand* leur avait rendu visite et était intervenue en leur faveur à Belgrade. Dans un entretien qu'il nous a accordé il y a quelques jours, Vuk Draskovic expliquait que le médecin qui l'avait examiné le 2 juin au centre hospitalier de Belgrade après que *« la police* [l'] *eut torturé »* et qui l'avait renvoyé en prison, jugeant qu'une hospitalisation n'était pas nécessaire, récuse la compétence de ses collègues de l'institut de médecine légale qui ont constaté pour leur part des *« blessures graves pouvant être mortelles »*. Le chef du Mouvement du renouveau serbe (SPO), son épouse et les autres membres du mouvement qui ont subi des sévices après la manifestation anti-gou*vernementale du 1er juin*, ont l'intention de porter plainte pour coups et blessures contre la police de Belgrade.

Mme Mitterrand a obtenu le soutien du président et du gouvernement français, qui ont mis un avion médicalisé du GLAM à la disposition du couple d'opposants serbes. Vuk et Danica Draskovic ont précisé avant de partir qu'ils n'avaient pas l'intention de quitter la Serbie pour longtemps et que la durée de leur séjour à Paris dépendrait essentiellement de l'avis des médecins.

FLORENCE HARTMANN

Cinq Bosniaques déposent devant un juge français une plainte pour crimes contre l'humanité

Cinq ressortissants bosniaques réfugiés en France ont chargé leurs avocats, Me William Bourdon et Henry Leclerc, de déposer au cabinet du doyen des juges d'instruction du tribunal de grande instance de Paris une plainte contre X... pour *« crimes de guerre, tortures, génocide et crimes contre l'humanité »*. Cette plainte vise également plusieurs militaires serbes, dont Zeljko Mejakic, commandant du camp de détention d'Omarska, Slobodan Kuruzovic, commandant du camp de détention de Trnopolje, et Dusko Sikirica, commandant du camp de Keraterm, nommément désignés par deux des cinq plaignants. Il s'agit de la première plainte concernant la poursuite de personnes soupçonnées de violations graves du droit humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.

De multiples rapports concordants ont révélé les méthodes de la « purification ethnique » et, en déposant leur plainte en France, les cinq réfugiés bosniaques apportent leur propre témoignage. Ils ont tous été arrêtés dans la *région de Kozarac* au cours du premier semestre de l'année 1992. En termes simples, ils énumèrent les faits : *« L'infanterie serbe était entrée dans Kozarac et ils ont commencé le « nettoyage », ainsi que le disaient les Serbes eux-mêmes. (...) Le 9 juillet, tous les hommes musulmans de Donji Garevici ont été ramassés par l'armée serbe pour les emmener vers les camps de Keraterm et d'Omarska. (...) »*

Un autre raconte : *« Le 25 juillet 1992, 29 femmes et enfants ont été fusillés à Zecovi. »* Le troisième déclare : *« Tous les jours, les gardiens serbes nous disaient que nous, les Musulmans, n'avions pas le droit de vivre sur cette terre et que nous serions tous tués et anéantis. »* Et il décrit son séjour dans le camp d'Omarska : *« Un camion venait ramasser les cadavres chaque matin. Il y en avait environ cinq par jour les quinze premiers jours. (...) J'ai ensuite arrêté de compter, parce qu'il y en avait de douze à quinze et je ne pouvais plus supporter cela. Ces gens mouraient de blessures par balles, de passages à tabac ou de maladies. »*

Deux rapports

Cet autre Bosniaque se souvient qu'au camp de Keraterm, *« vers la fin du mois de juillet 1992, en une nuit ont été tués et blessés 150 personnes. Le soir suivant, une cinquantaine ont subi le même sort »*. Le cinquième parle de la torture : *« Le responsable des interrogatoires s'appelait Milos Preradovic. Je me suis évanoui plusieurs fois ; (...) plusieurs personnes sont mortes des suites de ces tortures. »*

Outre ces témoignages, la plainte s'appuie notamment sur deux rapports de Médecins sans frontières. L'un, du 7 décembre 1992, est intitulé « Le processus de purification ethnique dans la région de Kozarac », alors que l'autre est un compte rendu de témoignages recueillis à Carjac (Lot) en février 1993. Le dossier de plainte comprend également un rapport d'Amnesty International sur la période s'étendant d'avril à août 1992, un rapport de la commission des droits de l'homme des Nations unies, un rapport transmis par les Etats-Unis au Conseil de sécurité, un rapport du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, le rapport de la mission d'observation de la Communauté européenne.

Recevabilité incertaine

Pourtant la recevabilité de cette plainte ne constitue pas une évidence juridique. Le code de procédure pénale précise, en effet, que les juridictions françaises ne sont compétentes pour les crimes commis à l'étranger que si l'auteur ou la victime sont français. Cependant, l'article 689-2 considère que l'auteur de tortures *« au sens de l'article premier de la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants, adoptée à New-York le 10 décembre 1984, peut être poursuivi et jugé par les juridictions françaises s'il est trouvé en France »*.

Pour les avocats des cinq Bosniaques la compétence des tribunaux français résulte principalement de l'interprétation de quatre conventions signées à Genève le 12 août 1949 par plusieurs pays, dont la France et la Yougoslavie. Ces deux pays ont également signé le 9 décembre 1948 la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

La résolution 808 du 22 février du Conseil de sécurité de l'ONU prévoyait la création d'un tribunal international chargé de juger les auteurs de graves violations du droit humanitaire commises en ex-Yougoslavie. Cette instance étant restée à l'état de projet, les avocats soutiennent que l'application des conventions internationales permet d'engager les poursuites devant les juridictions françaises qui pourraient ensuite se dessaisir au profit de ce tribunal international s'il devait voir le jour.

MAURICE PEYROT

□ **Erratum.** – Dans le bulletin de l'étranger consacré au retour en France du général Philippe Morillon (*le Monde* du 30 juin), nous avons écrit par erreur que la Suède était, avec la France, le seul pays en Europe à s'être engagé à fournir de nouveaux contingents à l'ONU. Henry Wijnaendts, ambassadeur des Pays-Bas en France, nous demande de signaler que son pays s'est engagé, au conseil européen de Copenhague, à rajouter quatre cents hommes à son contingent déjà présent en ex-Yougoslavie.

EUROPE

Tadjikistan : Les « tontons macoutes » de Kouliab

Moscou s'engage militairement contre les islamistes aux côtés d'un régime indéfendable

DOUCHANBE

de notre envoyée spéciale

Des tirs éclatent en pleine journée dans la capitale tadjike, Douchanbé, sous les grands arbres d'une avenue centrale. Des gamins s'exclament : *« Les* wowtchikis *se battent contre les* iourtchikis *! »*. Deux diminutifs courants pour désigner, d'une part, les « wahhabites », le nom que les Soviétiques donnent depuis des décennies aux islamistes d'Asie centrale, d'autre part les « Iouri », prénom russe typique donné, par dérision, à leurs adversaires « communistes ».

Des adversaires qui sont la 201e division russe stationnée dans la capitale, les 3 500 gardes-frontières russes et des officiers prêtés par l'Ouzbékistan voisin. Tous épaulent les groupes armés du nouveau pouvoir tadjik, dont le champ d'action se limite à la moitié occidentale du pays.

Les tirs, en réalité, n'étaient pas le fait des islamistes, dont certains restent pourtant cachés à Douchanbe, dans l'attente d'un nouveau « grand soir ». Ils opposaient deux groupes gouvernementaux rivaux qui voulaient s'approprier le contenu d'un camion. De même, la plupart des coups de feu entendus pratiquement chaque nuit dans la ville, soumise au couvre-feu depuis la guerre civile sanglante des huit derniers mois de 1992 entre « communistes » et « islamo-démocrates », ont pour origine des règlements de comptes entre mafias rivales, mais issues du même clan : celui des vainqueurs « communistes » originaires de la région de Kouliab, au sud du pays.

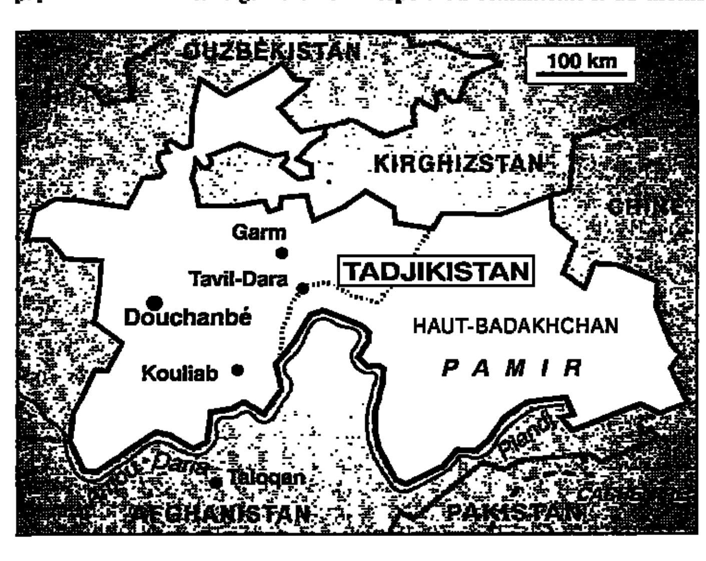
Leurs combattants, membres du Front populaire, s'étaient illustrés dans les chasses à l'homme de novembre à Douchanbe et dans les assassinats et sévices qui provoquèrent en décembre la fuite vers l'Afghanistan d'au moins 60 000 réfugiés – tous originaires des montagnes de l'est du pays – de Garm et du Pamir, fiefs de l'opposition « islamo-démocrate » (*le Monde* du 17 juillet).

Par la suite, ces hommes, devenus de véritables « tontons macoutes » du régime, ont fourni l'ossature des nouvelles milice... et armée nationales, que le gouvernement, un peu gêné quand même, tente de policer. Avec un succès fort mitigé : le président Rakhmonov, un ancien chef de sovkhoze de Kouliab, et son ministre de l'intérieur, Selim Iacoubov, un gymnaste qui fit quatre ans de prison pour « racket », expliquent candidement qu'ils n'ont pas les moyens de sévir contre ceux qui les ont portés au pouvoir.

Et un vice-ministre de la sécurité avoue, devant un diplomate occidental, que des « kouliabis » armés, déployés dans le Sud pour filtrer les premiers retours de réfugiés, poursuivent à l'occasion assassinats et enlèvements de jeunes filles parmi ces derniers. Ce qui empêche le rapatriement des Tadjiks installés en Afghanistan, poussés à quitter les camps du HCR pour s'enrôler dans les rangs des rebelles islamistes. Quand aux délégués du Haut Commissariat de l'ONU, ils en sont réduits à menacer, régulièrement, d'interrompre leur action si les sévices devaient se poursuivre dans le sud du Tadjikistan...

Pour couronner le tout, ces gouvernants kouliabis sont non pas « néo-communistes » – apparatchiks reconvertis dans le nationalisme comme leurs voisins d'Asie centrale – mais bel et bien – et de leur propre aveu – « communistes », avec un discours et des organes de direction de style purement brejnévien, avec encore une presse qui se permet, par exemple, de comparer Boris Eltsine à... Goebbels. C'est sans doute par manque d'imagination – les vents de la perestroïka n'ont guère atteint Kouliab – mais aussi par connivence avec les « conservateurs » de l'armée russe, qui ont joué un rôle déterminant dans le drame d'aujourd'hui.

L'histoire, racontée par des opposants modérés du Pamir, est la suivante : au printemps 1992, les eltsiniens radicaux lancés, en Russie, dans l'édification de l'économie de marché « dans un seul pays » observaient sans grand émoi



les lointains islamistes tadjiks, aux slogans anti-russes et anti-américains, en train de récupérer un mouvement lancé par les démocrates locaux et d'arracher partiellement le pouvoir aux communistes à Douchanbe.

Un Parlement sous garde armée

Il fallut une accélération de l'exode des russophones, fuyant la guerre civile qui s'instaurait, ainsi que les pressions des Etats-Unis – craignant avant tout l'influence de l'Iran dans ce pays, le seul persanophone de toute l'Asie centrale – pour que Moscou se décide enfin à y prêter attention. Mais il dut le faire aux conditions imposées par les chefs militaires locaux, qui s'étaient entre-temps alliés, idéologiquement et financièrement, au camp des « kouliabis » : ces derniers leur offraient de l'or, opportunément extrait de leur territoire, contre les armes et les chars qui assurèrent finalement leur victoire.

Quand aux militaires, ils obligèrent le ministre des affaires étrangères Andreï Kozyrev, en visite sur place, à garder dans sa poche un décret de Boris Eltsine ordonnant de remettre une partie des équipements de la 201e division à un « Conseil d'Etat » – composé de représentants de toutes les forces en présence – qui ne vit donc jamais le jour.

Sous la pression, aussi, de l'Ouzbékistan qui envoya ses hommes et ses blindés participer au nettoyage de la capitale, c'est un gouvernement exclusivement kouliabi qui fut mis en place en novembre, excluant même des alliés de la première heure comme les industrieux et « modernes » habitants de la grande cité du nord, Khodjent, qui pourtant dominaient traditionnellement le pays.

Et c'est ce pouvoir, honni par l'intelligentsia locale – ou plutôt par ce qu'il en reste en exil, car des dizaines de ses représentants ont été assassinés ou emprisonnés – qui fait office de gouvernement « légitime » (investi par des députés terrorisés par le Front populaire) d'un pays toujours membre de la CSCE. Et qui reçoit désormais, outre d'importants crédits russes, l'aide humanitaire internationale, celle du FMI et des autres institutions du genre, ainsi que les attentions des diplomates, notamment de l'ambassadeur des Etats-Unis, qui *« mène le dialogue »* pour amener ses responsables à plus de responsabilité.

En vain, semble-t-il : lors de la dernière session du Parlement, fin juin, l'opposition, toutes tendances confondues, attendait avec espoir un remaniement au moins partiel du gouvernement, sous la forme d'un retour au pouvoir des gens de Khodjent, des « néo-communistes » raisonnables et relativement compétents. C'était le souhait déclaré des « forces d'autodéfense » du Pamir, mais aussi de l'opposition qui s'arme en Afghanistan, composée principalement, mais pas exclusivement, d'islamistes.

Or la session, tenue à Douchanbe sous forte garde armée, se borna à approuver le traité de coopération, y compris militaire, signé le mois précédent entre les présidents Rakhmonov et Eltsine – malgré la façon dont ce dernier est traité par la presse du premier – et à réaffirmer que « l'amnistie » accordée après la guerre civile s'étend à tous ceux *« qui n'ont pas les mains tachées de sang »* – ce qui réduit son principe à néant.

Les états d'âme des officiers

Les offensives des rebelles tadjiks lancées début juillet, puis, plus violemment encore, le 13 de ce mois, contre les gardes-frontières russes au sud-est de Kouliab ont été expliquées par la « déception » de l'opposition au vu de l'absence de résultats de cette session parlementaire.

Une explication à l'évidence partielle : les islamistes, qui affirment avoir créé un gouvernement en exil en Afghanistan, soutenus par des commandants locaux du parti Jamiat-i-islami – à défaut de l'être officiellement par le gouvernement de Kaboul, – n'avaient pas attendu juin pour lancer de telles offensives, et leur projet, tel qu'énoncé du moins à leurs bailleurs de fonds – saoudiens, iraniens, irakiens ou pakistanais, – est clairement l'instauration d'une « République islamique » au Tadjikistan.

Mais d'autres forces existent au sein de l'opposition dans ce pays, qui, l'an dernier encore, aurait été à plus de 80 % hostile à tout projet fondamentaliste. Le risque, classique, est que l'insistance du ministre russe de la défense, le général Gratchev, à *« punir »*, comme il l'a dit, *« les bandits et les chacals »* » – c'est-à-dire, pour l'instant, à bombarder des villages de part et d'autre de la frontière tadjiko-afghane – ne pousse finalement les opposants modérés dans les bras des islamistes, qui ont un accès privilégié aux armes, en vente à profusion en Afghanistan.

Lundi, la télévision russe, d'ordinaire silencieuse ou favorable aux « forces gouvernementales » tadjikes, évoquait à son tour le danger d'enlisement de la Russie dans un nouveau « bourbier afghan », en soutien à un gouvernement impopulaire. Et l'ex-maire de Moscou, Gavriil Popov, tenait une conférence de presse dans le même sens.

D'anciens officiers russes de la guerre d'Afghanistan, servant maintenant dans les postes-frontières du Tadjikistan, nous ont déclaré – avant même l'attaque du 13 juillet, qui détruisit totalement l'un de ces postes en tuant la moitié de sa cinquantaine d'occupants – qu'ils estimaient *« n'avoir rien à faire dans ce conflit entre Tadjiks, ni sur cette frontière de toute façon perméable, même si les Américains veulent maintenant* [qu'ils restent] *là »*.

Le problème, disaient-ils, est que la Russie n'a pas les moyens de reconstruire des installations frontalières sur sa propre périphérie, d'ailleurs mal définie. Alors qu'une frontière étanche séparant deux régions hautement explosives – l'Afghanistan avec ses armes, sa drogue et ses combattants du Djihad d'un côté, l'ex-URSS avec ses soifs de devises et ses conflits ethniques de l'autre – est plus que jamais nécessaire.

Mais ces gardes russes pourront-ils longtemps l'assurer, eux dont un convoi de ravitaillement est resté deux semaines bloqué à Osh, dans le Kirghizstan, faute de carburant ? Et qui n'ont rejoint leur poste dans le Pamir qu'à la faveur du passage d'un convoi de camions de médicaments affrété par l'organisation humanitaire Médecins sans frontières ?

SOPHIE SHIHAB

Raids aériens contre les rebelles tadjiks

Alors que le Parlement russe débattait, mardi 20 juillet, des moyens – tous hasardeux – d'éviter à la Russie l'engagement dans une *« deuxième guerre d'Afghanistan ou une première guerre du Tadjikistan »*, les opérations militaires continuaient sur le terrain. Des raids aériens ont été lancés contre des groupes rebelles retranchés dans les montagnes à l'est de Douchanbe et, plus à l'est, sur le front de Tavil-Dara (*le Monde* du 17 juillet), où ces groupes bloquent toujours la seule route menant au Pamir, refuge de l'opposition.

Ces raids et échanges de tirs d'artillerie auraient fait ces trois derniers jours, selon le ministre de la défense du Tadjikistan, le Russe Alexandre Chichliannikov, des dizaines de morts, dont dix soldats gouvernementaux. Mais les forces principales de l'opposition tadjike – 6 000 combattants, selon Moscou – se trouvent toujours de l'autre côté de la frontière afghane, d'où elles multiplient des incursions de mieux en mieux organisées. Sans reconnaître que les forces russes ont déjà tiré à l'artillerie contre ces concentrations de rebelles en Afghanistan, un général russe a déclaré mardi, pour la première fois, que la Russie *« se réservait le droit »* de le faire.

Le conflit abkhaze

Un ministre russe met en doute la capacité des Géorgiens à défendre Soukhoumi

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Si les autorités géorgiennes n'acceptent pas les conditions fixées par les indépendantistes abkhazes, ces derniers s'empareront sûrement de Soukhoumi, la capitale de la région : voilà en substance les propos, rapportés par les *Izvestia*, qu'aurait tenus le vice-ministre russe des affaires étrangères et envoyé spécial de Boris Eltsine dans la région, Boris Pastoukhov. Cartes militaires à l'appui, ce dernier aurait montré au ministre géorgien de la défense, Guia Karkarachvili, que la situation de l'armée géorgienne en Abkhazie était sans espoir. Toujours selon le quotidien russe, le ministre géorgien aurait répondu que son armée était en mesure de défendre Soukhoumi.

A Tbilissi, au cours d'une session du Parlement, Djaba Iosseliani, le chef des « Mkhedrioni » (les Cavaliers), une milice combattante, a averti qu'il mènerait, le cas échéant, une guérilla contre la Russie *« jusqu'à Moscou »*, si Soukhoumi tombait aux mains des indépendantistes abkhazes, aidés selon lui par l'armée russe.

J.-A. F

□ **ROYAUME-UNI : la Chambre des lords britannique a approuvé la ratification du traité de Maastricht.** – La Chambre des lords a approuvé, mardi 20 juillet, par cent quarante et une voix contre vingt, le projet de ratification du traité de Maastricht, obtenant ainsi le *« Royal Assent »* (l'Approbation royale), ce qui théoriquement lui confère désormais le statut de loi. Bien qu'ayant franchi cette étape importante, la ratification du traité n'est pas encore définitive. Deux obstacles demeurent : le vote, jeudi, d'un amendement travailliste portant sur le chapitre social du traité – le gouvernement a accepté qu'il soit examiné séparément, – et les suites du recours des « eurosceptiques » devant la Haute Cour de Londres (*le Monde* du 21 juillet). – *(AFP, Reuter.)*

□ **UKRAINE : l'ONU rejette une décision du Parlement russe.** – Le Conseil de sécurité a jugé, mardi 20 juillet, que le vote unanime du Parlement russe du 9 juillet, proclamant le port ukrainien de Sébastopol propriété de la Russie, est *« incompatible avec (...) les objectifs et les principes de la Charte des Nations unies, et sans effet »*. Dans une déclaration lue lors d'une séance spéciale, le Conseil de sécurité, saisi par l'Ukraine, soutient cette dernière et prend acte des réserves du président russe Boris Eltsine, comme de son gouvernement, sur le vote du Parlement. Le même jour, les présidents Eltsine et Kravtchouk ont décidé, lors d'un entretien téléphonique, de se rencontrer à nouveau prochainement au sujet de la flotte de la mer Noire. – *(Reuter.)*

ITALIE : après le suicide de l'ancien président de l'ENI

Les méthodes de la justice font l'objet de vives critiques

« Il ne devrait pas y avoir de doutes. Gabriele Cagliari s'est suicidé », a déclaré, mardi 20 juillet, le procureur Maurizio Grigio, après avoir vu le corps de l'ancien président du groupe énergétique public ENI, trouvé mort, mardi matin, dans la salle d'eau de sa cellule de la prison San Vittore à Milan. Gabriele Cagliari, qui était incarcéré depuis 133 jours dans le cadre de l'opération « Mains propres » menée contre la corruption par les magistrats milanais, se serait, selon les autorités judiciaires, donné la mort en s'enfermant la tête dans un sac en plastique. Il avait d'abord été annoncé qu'il avait été victime d'un infarctus (*le Monde* du 21 juillet).

La thèse du suicide est confortée par une lettre envoyée, le 3 juillet dernier, par le détenu à son épouse Bruna qui portait sur l'enveloppe la mention : *« A n'ouvrir que lors de mon retour à la maison. »* Dans cette lettre, publiée mercredi matin par le quotidien milanais *Il Giorno*, propriété de l'ENI, Gabriele Cagliari explique son geste comme *« un acte de rébellion contre un mécanisme qui vise à annihiler l'homme et non pas à faire la justice »*. Son avocat, Vittorio d'Ajello a mis en cause le juge De Pasquale, chargé de l'enquête sur les pots-de-vin versés pendant une dizaine d'années par l'ENI aux partis politiques gouvernementaux. *« Le coup qu'a porté vendredi Fabio De Pasquale à Gabriele Gagliari était d'une violence inouïe. Il lui avait personnellement promis de le libérer et était revenu sur sa parole. »*

De nombreux dirigeants politiques ont condamné les méthodes employées par la justice vis-à-vis des personnalités accusées de corruption, emboîtant ainsi le pas au président de la République, Oscar Scalfaro, qui avait dénoncé au début de ce mois, les excès de zèle, de certains magistrats. Le juge Antonio Di Pietro, qui est à l'origine de la vague d'enquêtes sur les affaires de corruption a, de son côté, déclaré que Gabriele Cagliari aurait dû être mis en liberté il y a six semaines. – *(Reuter, AFP.)*

ALLEMAGNE

Demandeurs d'asile demandés...

Après avoir protesté pendant des mois contre l'afflux de milliers de demandeurs d'asile, les communes allemandes se plaignent à présent de ne pas en avoir assez depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi limitant le droit d'asile. Le mécontentement est particulièrement vif dans les cinq nouveaux Länder d'Allemagne de l'Est où se trouvent environ un tiers des foyers accueillant les postulants. Les communes gérant un foyer reçoivent du Land des subventions pour chaque demandeur d'asile. La plupart des villes ont conclu des accords sur plusieurs années, avec des entreprises pour l'entretien des locaux, en tablant sur une occupation à 100 % de leurs bâtiments. *« Les ruptures de contrat les obligeraient à verser de lourdes indemnités »*, explique le porte-parole des affaires sociales du Brandebourg, Rupert Schroete. *« Certains maires demandent qu'on leur envoie d'urgence des demandeurs d'asile »*, ajoute-t-il.

Entrée en vigueur le 1er juillet, la législation restreignant le droit d'asile en Allemagne a fait immédiatement chuter le nombre de candidats. Six cents personnes par jour ont déposé une demande d'asile depuis début juillet, deux fois moins qu'en mai et juin. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

ETATS-UNIS : Louis Freeh nommé directeur du FBI

Le président Clinton a nommé mardi 20 juillet le juge Louis Freeh à la tête du FBI. M. Freeh remplace William Sessions, qui a été congédié lundi dans des conditions humiliantes pour avoir utilisé à des fins personnelles des avantages liés à sa fonction. L'ancien directeur du FBI s'était fait notamment construire, aux frais du contribuable, une grille de sécurité autour de son domicile privé (*le Monde* du 21 juillet).

Un jeune homme brillant

Louis Freeh est un jeune juge fédéral brillant, qui s'est révélé inflexible dans la lutte contre la Mafia. Né le 6 janvier 1950 à Jersey City, près de New-York, M. Freech a déclaré, mardi, qu'il avait voulu, dès son plus jeune âge, travailler pour la sûreté fédérale (le Federal Bureau of Investigation, FBI). Après des études de droit à la Rutgers Law School et à l'université de New-York, il réalise son rêve d'enfance, en 1975, en devenant agent du FBI à New-York. Il se fait vite remarquer pour sa ténacité à poursuivre les cas de corruption à l'intérieur des syndicats.

En 1981, M. Freeh est nommé procureur fédéral à New-York, où il se spécialise dans la lutte contre le crime organisé. En 1987, c'est lui qui dirige l'équipe chargée de l'enquête sur la « Pizza connection », un vaste réseau de trafic de drogue dirigé par la Mafia, dont les membres utilisaient des pizzerias pour leurs transactions. Grâce à ce travail minutieux, un des dirigeants de la Mafia, Salvatore Catalano, est condamné à quarante-cinq ans de prison. *« Le trafic de drogue est une maladie, un cancer, une peste pour la société »*, avait affirmé Louis Freeh au cours du procès. L'été dernier, après l'assassinat du juge italien Giovanni Falcone, M. Freeh avait rappelé avoir travaillé avec lui et souhaité une plus grande coopération internationale contre le crime organisé.

Une autre affaire avait attiré l'attention sur le procureur Freeh, quand on lui avait confié en 1990 l'enquête sur le meurtre d'un juge fédéral dans le sud des Etats-Unis. Il était parvenu à faire arrêter l'assassin et à le faire condamner à la prison à vie. En septembre 1991, M. Freeh avait été nommé juge fédéral à New-York. Sa désignation à la tête du FBI devra être confirmée par le Sénat. – *(AFP.)*

Un conseiller de Bill Clinton retrouvé mort

Vince Foster, conseiller juridique adjoint du président Bill Clinton et ami d'enfance de ce dernier, a été retrouvé mort, mardi 20 juillet, dans un parc non loin de Washington. Vince Foster, âgé de quarante-huit ans, numéro deux du service juridique de la Maison Blanche, s'est apparemment suicidé par balle. Originaire de Hope (Arkansas), comme le président, il avait contribué au limogeage très controversé de sept employés du service de voyage de la Maison Blanche, qui avait provoqué l'ouverture d'une enquête. – *(AFP.)*

□ **Un condamné à mort exécuté dans le Missouri.** – Le plus ancien condamné à mort du Missouri a été exécuté mercredi 21 juillet par injection. Walter Junior Blair, trente-deux ans, reconnu coupable d'avoir tué une jeune femme en 1979 pour le compte d'un commanditaire contre la somme de 6 000 dollars, est le neuvième condamné à mort exécuté au Missouri depuis que la Cour suprême a autorisé, en 1976, le retour à l'application de la peine de mort et le 208e aux Etats-Unis. – *(AFP.)*



DIPLOMATIE

La rencontre des deux chefs d'Etat au bord du lac de Constance

MM. Mitterrand et Kohl plaident pour une relance européenne à l'automne

LINDAU

de notre envoyé spécial

Une à deux fois l'an, le président Mitterrand et le chancelier Kohl ont pris coutume depuis leur arrivée au pouvoir de se retrouver quelque part en France ou en Allemagne pour faire un peu de tourisme et échanger quelques réflexions en tête à tête. Quatre mois après le changement de majorité en France, rendez-vous avait été pris, mardi 20 juillet, au bord du lac de Constance, aux confins de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse, pour renouer comme si de rien n'était avec le rite. Les deux dirigeants ont exprimé leur souhait de voir des initiatives prises à l'automne pour tirer un trait sur l'épisode de la ratification du traité de Maastricht et passer à l'étape suivante de la construction européenne.

Actualité oblige, le chancelier allemand a réaffirmé haut et fort, à l'issue des conversations, que *«l'Allemagne fera ce qu'il faudra dans le cadre de ses responsabilités»* vis-à-vis du franc. *«Je répète,* a-t-il dit, *qu'il n'y a pas la moindre justification à la spéculation contre le franc.»* Récusant l'idée d'une politique de taux d'intérêt allemand trop élevé, le chancelier en a appelé tous les pays européens encore membres du système monétaire européen à tout faire pour le maintenir.

Il a refusé de se laisser entrainer dans la polémique sur les négociations commerciales internationales : *«Nous voulons le GATT, les Français aussi. Nous le voulons dans des conditions équitables, aussi pour les agriculteurs, et quand je dis équitables, cela veut dire que nous devons inclure dans le compromis toutes les questions concernées par le GATT.»*

La brièveté de la conférence de presse, improvisée en plein air au bord du lac, entre deux averses, n'a pas permis d'en savoir plus. La décision de la France de demander un réexamen à la rentrée des accords de Blair House passés sur l'agriculture entre les Américains et la Commission européenne n'a pas été mentionnée. Sans nier les problèmes, on soulignait dans les entourages des deux hommes que l'objet de ce genre de rencontre était précisément d'en prendre la mesure pour aider à trouver les solutions.

Ernst Jünger et les Autrichiens

D'emblée, le chancelier avait expliqué que la rencontre servait à préparer le sommet européen extraordinaire prévu au mois d'octobre, une fois engrangé le traité de Maastricht. Il avait souligné *«le souhait commun de voir ce sommet donner un nouvel élan dynamique au développement de l'Europe».* Le président français a rappelé l'importance de la bonne tenue des relations franco-allemandes dans cette perspective.

Comme pour ponctuer ces mots, un brouhaha signalait de côté l'arrivée inopinée du président de la République autrichienne, M. Klestil, et de son ministre des affaires étrangères, Aloïs Mock, qui passaient en voisins à bord du bateau de croisière fluviale *Austria*. L'Autriche négocie actuellement son entrée dans la Communauté européenne. La conférence de presse expédiée, le chancelier et le président français sont allés serrer la main des visiteurs. S'adressant en français à M. Mitterrand, le président autrichien plaisantait sur cette intrusion joyeuse dans le club européen. Puis chacun a regagné son bord, MM. Kohl et Mitterrand concluant cette journée par une promenade sur le lac.

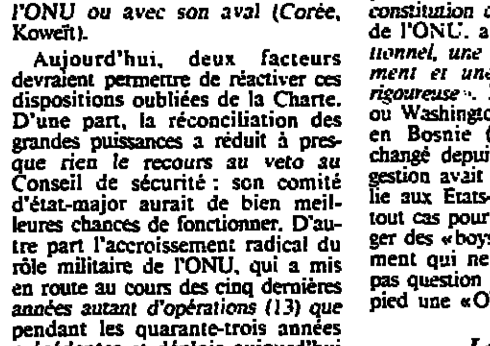
Non loin de là, près de Sigmaringen, les deux hommes avaient rendu visite de concert le matin au vieil écrivain allemand Ernst Jünger. Le chancelier Kohl a rappelé devant la presse que l'Allemagne commémorait en cette journée du 20 juillet – anniversaire de l'attentat manqué de 1944 contre Hitler – ses propres résistants contre le nazisme. Il avait été prévu de discuter sur le lac de la manière d'associer l'Allemagne aux cérémonies du cinquantième anniversaire du débarquement de Normandie.

HENRI DE BRESSON

Armer l'ONU

Suite de la première page

A l'échelle de l'Europe aussi, puisque ce continent, qui devait être le terrain privilégié de la communion dans les mêmes valeurs «universelles», a replongé dans la sauvagerie de luttes tribales. C'est le cas dans l'ex-Yougoslavie bien sûr, mais déjà au-delà : la Grèce, *«mère de la démocratie»* et membre de la Communauté européenne, s'est retrouvée plus «balkanique» que jamais à l'appel de ses popes, de presque toute sa classe politique et de ses intellectuels, abandonnant en fait sa neutralité dans le conflit bosniaque et allant jusqu'à chercher noise, au nom du nationalisme et d'une *«solidarité orthodoxe»* dévoyée, à son malheureux voisin albanais.



Même si d'ailleurs tout le monde était d'accord sur les «valeurs universelles» à défendre, tout ne serait pas réglé pour autant. D'abord parce que jamais aucun gendarme, national ou international, ne sera en mesure de redresser toutes les injustices qui se produisent dans le monde : ce n'est pas parce qu'une coalition a mis fin à une agression contre le Koweït que la même coalition, ou une autre, va intervenir contre un autre abus du même type. Ensuite parce que l'on ne s'en tire pas non plus en parant au plus pressé : l'«humanitaire», par définition à court terme, ne peut tenir lieu de politique, qui se doit d'être à long terme.

Enfin parce qu'une des principales faiblesses de l'ONU est structurelle. Dans tous les pays organisés, il est admis que les civils commandent aux militaires. Mais il est aussi admis que ceux-ci peuvent faire valoir leur point de vue, objecter contre des missions qu'ils jugent irréalistes. Dans la guerre contre l'Irak, c'est l'état-major américain qui a posé ses conditions à George Bush, imposant les moyens nécessaires et le mode opératoire qui *lui* paraissait approprié.

Or il n'y a rien de tel dans la mécanique onusienne : les civils, en l'occurrence les chefs d'Etat et les diplomates, consultent certes leurs militaires, mais dans un cadre national, alors que l'action à mener est précisément internationale et multinationale. Les décisions sont prises en fin de compte pour des raisons exclusivement politiques, et souvent de mauvaise politique : sous la contrainte des émotions soulevées par les médias et en s'inspirant de ce que fait – ou ne fait pas – le voisin.

Ce n'est sûrement pas la bonne manière de se lancer dans une guerre, ni même de la conduire : aux difficultés linguistiques et culturelles (un «casque bleu» pakistanais ne réagit pas comme un Canadien ou un Suisse), s'ajoute la lourdeur des commandements locaux de l'ONU, qui multiplient les niveaux de responsabilité, voire d'irresponsabilité... Le différend qui a opposé récemment Italiens, Américains et «onusiens» en Somalie montre bien tout ce qu'il reste à faire dans ce domaine.

En 1945, les fondateurs de l'ONU *avaient cru régler ces difficultés* en ajoutant au chapitre VII de la Charte deux mesures militaires précises : d'une part des forces devaient être mises en permanence à la disposition du Conseil de sécurité, après la conclusion d'accords correspondants, et même tout de suite en ce qui concerne des forces aériennes; d'autre part il était créé, toujours auprès du Conseil, un comité d'état-major pour organiser et commander tout cela *(voir encadré).*

La guerre froide a vite paralysé le Conseil de sécurité et étouffé dans *l'œuf ces dispositions.* Même lors de l'opération menée au Congo (aujourd'hui Zaïre) de 1960 à 1964, la seule véritable guerre menée directement par l'ONU sous les ordres de son secrétaire général (234 «casques bleus» avaient été tués), le comité d'état-major n'avait pas fonctionné. Il en avait été de même, *a fortiori,* lors des autres grandes opérations déclenchées sous couverture de *l'ONU ou avec son aval (Corée,* Koweït).

Aujourd'hui, deux facteurs devraient permettre de réactiver ces dispositions oubliées de la Charte. D'une part, la réconciliation des grandes puissances a réduit à presque *rien le recours au veto au* Conseil de sécurité : son comité d'état-major aurait de bien meilleures chances de fonctionner. D'autre part l'accroissement radical du rôle militaire de l'ONU, qui a mis en route au cours des cinq dernières *années autant d'opérations (13) que* pendant les quarante-trois années précédentes et déploie aujourd'hui plus de 45 000 hommes sur tous les continents, donne toute son urgence à cette réactivation. C'est d'ailleurs ce qu'avait demandé M. Boutros-Ghali dès l'été dernier.

Pourtant, l'appel du secrétaire *général n'a eu aucun effet* depuis un an, tant en ce qui concerne les forces permanentes que le comité d'état-major. Certes, la Russie depuis longtemps, la France plus récemment, se disent favorables à la réactivation du comité militaire, mais sans grande conviction. Les Chinois ne souhaitent pas mettre le doigt dans un engrenage compromettant. Quant aux Américains et aux Britanniques, ils s'opposent à tout ce qui pourrait rendre automatique leur participation à des actions actuelles ou à venir de l'ONU. Mme Albright, la représentante de M. Clinton à l'ONU, s'était certes prononcée le 3 mai dernier pour la *constitution d'une force permanente* de l'ONU, avec *«un centre opérationnel, une capacité de renseignement et une approche financière rigoureuse».* Mais c'était à l'époque où Washington songeait à intervenir en Bosnie (les choses ont bien changé depuis), et d'ailleurs sa suggestion avait été plutôt mal accueillie aux Etats-Unis. Pas question en tout cas pour les Américains d'engager des «boys» sous un commandement qui ne serait pas américain, pas question non plus de mettre sur pied une «ONU militaire».

La conduite de troupes multinationales

Aussi est-il question un peu partout, y compris à l'ONU, de «sous-traiter» les opérations à telle ou telle organisation mieux outillée pour ce genre de travail. L'OTAN, qui apparaît plus que jamais comme la seule organisation militaire crédible (mais au prix d'un état-major intégré de trois mille officiers, un luxe totalement *inaccessible à l'organisation* mondiale), s'est vu confier la surveillance du ciel bosniaque, l'Union de l'Europe occidentale s'est chargée de la surveillance de la navigation sur le Danube.

Mais cette seule énumération montre les limites de l'exercice. Outre que ces deux organisations sont des alliances regroupant un nombre limité de pays (comment par exemple y faire participer la Russie ?), ni l'une ni l'autre n'assume un rôle direct sur le terrain dans l'ex-Yougoslavie, là où se déroulent les combats. A ce niveau, les responsabilités sont assumées par le commandement local, confié à l'un des pays qui ont fourni les gros contingents. Cela ne résout pas, loin de là, les problèmes que pose la *conduite de troupes multinationales,* encore moins, en amont, ceux qui relèvent de la direction stratégique des opérations et de la prise de décision politique et militaire.

Certes, la constitution de forces permanentes de l'ONU n'aurait pas que des avantages : d'un côté *elle* permettrait une intervention dès le début d'une crise, avec la possibilité de l'arrêter ou de la limiter dans l'œuf. De l'autre, elle ouvrirait la porte à des décisions hâtives, sans que toutes les conséquences aient été *calculées : tout le monde* sait *qu*'il est beaucoup plus facile de commencer une guerre que de la terminer, d'entrer dans un conflit existant que d'en sortir.

Il reste que les pratiques d'aujourd'hui ne sont pas satisfaisantes non *plus. Il faudra bien en trouver* de meilleures, et celles-ci ne peuvent aller que dans le sens d'un renforcement, sur une base permanente, du rôle militaire de l'ONU. De toute façon, plus l'ONU sera faible, plus les Etats auront tendance à s'en passer, y compris les «policiers» eux-mêmes. Si les Etats-Unis sont réticents à renforcer l'ONU, c'est bien sûr parce qu'ils ne veulent pas être entrainés contre leur gré dans un conflit, mais aussi parce qu'ils veulent pouvoir agir en dehors de l'ONU si et quand cela leur paraît nécessaire : contre l'Irak ou un autre Etat terroriste, peut-être un jour prochain contre la Corée du Nord, pour arrêter son programme nucléaire.

On a dit dans ces colonnes (voir l'article de G. Trangis dans *le Monde* du 14 juillet) qu'il fallait *«politiser l'OTAN».* Il est temps aussi, parallèlement, de militariser l'ONU.

MICHEL TATU

Le Comité d'état-major

Sans être une des grandes institutions de l'ONU, méritant un chapitre à part de la charte, le Comité d'état-major militaire (Military Staff Committee) est explicitement prévu par l'article 47 du même document. Selon ce texte, ledit comité sera *créé «afin de conseiller et d'assister le Conseil de sécurité sur toutes les questions relatives aux besoins militaires du Conseil pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale, pour l'emploi et le commandement des forces mises à sa disposition, les règlements concernant les armements et éventuellement le désarmement».*

Le comité militaire est composé des *chefs d'état-major* des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, lesquels peuvent inviter, selon les besoins, le représentant d'un ou de plusieurs Etats membres. Il peut aussi établir des *«sous-comités régionaux».*

Par ailleurs, l'article 43 prévoit que tous les membres des Nations unies *«s'engagent à mettre à la disposition du Conseil de sécurité, à sa demande et conformément à un ou des accords spéciaux, des forces armées, une assistance et des bases, y compris des droits de passage, nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationale».* Ces *accords devaient être négociés «aussi tôt que possible».*

Ni ces accords ni le comité d'état-major n'ont jamais vu le jour. Pas plus que les *«contingents aériens immédiatement disponibles»* grâce auxquels le Conseil de sécurité devait pouvoir, dès la signature de la charte, *«prendre des mesures militaires urgentes»* (article 45).

AFRIQUE

Nigéria : l'imbroglio électoral

Les militaires ont fixé une nouvelle consultation présidentielle au 14 août après avoir annulé celle de juin

LAGOS

correspondance

« Les Nigérians marchent vers la démocratie au pas cadencé », lançait il y a quelque temps, à Lagos, un diplomate sceptique quant aux intentions des militaires de céder la place à un gouvernement démocratiquement élu le 27 août prochain. C'était à la veille de l'élection présidentielle du 12 juin. Le lendemain, sur la base des résultats recueillis par sa formation – le Parti social-démocrate (SDP), – Moshood Abiola, milliardaire musulman du sud-ouest du Nigéria, se déclarait *« président élu de par la volonté du peuple »*.

Depuis, les élections ont été annulées. Les militaires ont fait sortir de la scène les candidats des deux partis existants, Moshood Abiola et son rival Bashir Tofa, de la Convention républicaine nationale (NRC). Raisons invoquées pour les disqualifier : *« malversations »* et *« corruption d'électeurs »*. Accusations qui, à ce jour, n'ont pas été prouvées.

Preuves *« irréfutables »* ou pas, le chef de l'Etat, Ibrahim Babangida, annonçait le 26 juin l'organisation d'une autre élection présidentielle, avec de nouvelles conditions d'éligibilité : avoir au moins cinquante ans et être membre de son parti depuis au moins un an. Bashir Tofa n'a que quarante-six ans. Moshood Abiola n'a été enregistré au SDP qu'en janvier dernier. Pour ajouter à la confusion, vingt-trois autres « présidentiables » ont été mis hors jeu pour pratiques *« illégales »* lors des primaires de septembre dernier (annulées elles aussi).

Chief Abimbola Davis, le numéro deux de l'Association pour un Nigéria meilleur, un mouvement qui milite pour le maintien des militaires au pouvoir, a reconnu, vendredi 16 juillet, avoir été manipulé par les militaires pour barrer la route de la présidence à Moshood Abiola.

« Nigérians, nous sommes coupables mais pardonnez-nous. Il est important et urgent que je m'adresse au monde et aux Nigérians sur la crise politique que traverse notre nation, et dans laquelle j'ai joué un rôle important. Nous avons été utilisés, dans le but de prolonger la durée de l'administration militaire, afin de créer une confusion organisée », a déclaré, lors d'une conférence de presse convoquée à la hâte à Lagos, Abimbola Davis qui, depuis, aurait fui le pays avec sa famille.

Emeutes à Lagos

Dans un premier temps, l'annulation de l'élection du 12 juin a provoqué un flottement chez les dirigeants politiques. Le Dr Beko Ransome Kuti, dirigeant de Campagne pour la démocratie, un mouvement qui réunit les organisations de droits de l'homme, appelle alors la population à la désobéissance civile. Le 5 juillet, ils sont des dizaines de milliers à marcher vers la résidence du *« président élu »* Moshood Abiola, à Ikeja. Mais, très vite, les marcheurs seront dépassés par les événements.

Des émeutes éclatent un peu partout à Lagos. On incendie des voitures, on pille des magasins. Sur des centaines de mètres de route, des pneus brûlent. Les trois ponts qui enjambent les lagons en direction de l'aéroport international, au nord de Lagos, sont bloqués par des bandes de jeunes en haillons, armés de bâtons et de barres de fer. Ce sont les *« area boys »*. Ces parias vivent au bord des routes, dans une misère sans nom. Le chef d'état-major, le général Sani Abacha, donne l'ordre à la troupe d'intervenir. Il y a des morts. Au moins dix-sept, selon le décompte de l'AFP ; soixante-quinze, et plus de deux cents blessés, selon le *Guardian*, quotidien national qui cite des sources hospitalières ; cent dix-huit morts, selon l'organisation du Dr Beko Ransome Kuti, qui affirme posséder une liste des victimes. Le pays yorouba est en état de choc. Le Nord reste calme. Mais il faut compter avec la distance dans ce vaste pays où les journaux parus dans le Sud ne sont vendus que le lendemain dans le Nord.

Au Parti social-démocrate, on cherche une issue. Comment renoncer à la victoire du 12 juin sans perdre la face devant les électeurs ? Une nouvelle élection est *« inacceptable »*. C'est l'impasse. Les militaires mettent les politiques en demeure de choisir entre une nouvelle élection ou la formation d'un cabinet d'union nationale. Les dirigeants du SDP et de la NRC optent pour la seconde possibilité. Abiola crie à la *« trahison »*. Au SDP, c'est la rupture.

Mobilisation des syndicats

Les militaires font alors volte-face : ils abandonnent l'option du cabinet d'union nationale. Seule une nouvelle élection *« pourra conduire le pays sur la voie de la démocratie »*. La confusion est totale. Au Parti social-démocrate, on tue le veau gras : c'est la réconciliation entre Abiola et ses troupes. La NRC accepte une nouvelle élection, le SDP maintient son refus.

La crise revient à la case départ. Mais, cette fois, ce ne sont plus seulement les organisations des droits de l'homme qui rallient Abiola, mais aussi la centrale syndicale unique, seule capable de mobiliser les travailleurs. Pour la première fois, M. Abiola a en main, semble-t-il, les moyens de résister aux militaires. *« L'espoir du peuple ne peut être ainsi enterré, j'ai un mandat populaire »*, affirmait-il encore lundi malgré la publication, le jour même, d'un décret lui interdisant tout recours en justice.

Mais il hésite encore à opter pour l'affrontement. Les militaires, eux, continuent à dicter les règles du jeu. Ils ont imposé un nouveau calendrier. La nouvelle élection a été fixée au 14 août, la publication des résultats au 17, le deuxième tour, si nécessaire, au 21, et l'investiture du président élu au 27 août. Cette date, bien que proche, semble aussi éloignée aux Nigérians que le Jugement dernier.

Le général Olusegun Obasanjo, ancien chef de l'Etat, connaît bien le général Babangida, qui a jadis servi sous ses ordres. Il y a quelques jours, il a rompu le silence qu'il observait depuis sa retraite volontaire de quatorze années. *« Il y a trois façons de faire en sorte que Babangida quitte la résidence présidentielle : par un coup d'Etat, par la désobéissance civile à l'échelle du pays, volontairement ou, enfin, comme un homme saoul qu'on conduit gentiment vers la porte d'un bar. Mes préférences vont à cette dernière hypothèse, car elle éviterait des effusions de sang »*, a dit celui que l'on appelle affectueusement *« le vieux »*.

« D'ici à la fin de la semaine, nous saurons si le [Nigéria] *basculera dans le précipice ou si, par un ultime coup de barre, nous parviendrons à l'éviter »*, estime M. Obasanjo. Le président Babangida *« pourrait éviter la conflagration. Comment s'y prendra-t-il ? Je ne peux le dire »*, affirme cet homme qui jouit d'un immense prestige dans le pays. Et il sait de quoi il parle. En octobre 1979, il fut le premier militaire et chef d'Etat africain à remettre le pouvoir à un président démocratiquement élu, Shehu Shagari. – *(Intérim.)*

□ **SOMALIE : quatre soldats américains blessés.** – Quatre soldats américains ont été blessés par des tireurs isolés, lundi 19 et mardi 20 juillet, à Mogadiscio. Leurs jours ne semblent pas en danger. D'autre part, après la violente controverse qui l'a opposée à l'ONU (*le Monde* du 16 juillet), l'Italie s'est estimée satisfaite, mardi, à la suite de la nomination d'un lieutenant-colonel italien au département du maintien de la paix des Nations unies, à New-York. Enfin, le contingent allemand de 260 soldats, en poste au nord-ouest de Mogadiscio, devait recevoir mercredi un renfort de deux cent cinquante hommes. – *(AFP, Reuter.)*

□ **ZAÏRE : le maréchal Mobutu a reçu M. Lakhdar Ibrahimi, envoyé spécial de l'ONU.** – La radio zaïroise a annoncé, mardi 20 juillet, que Lakhdar Ibrahimi, envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU au Zaïre, avait été reçu la veille à Lubumbashi, la capitale du Shaba, par le président Mobutu, auquel il a remis un message personnel de Boutros Boutros-Ghali. Dans une brève déclaration, M. Ibrahimi, ancien ministre algérien des affaires étrangères, a indiqué qu'il était encore trop tôt pour dire quelle forme *« pouvait prendre la contribution des Nations unies »* aux problèmes du Zaïre. – *(AFP.)*

ASIE

BIRMANIE : refusant de libérer Aung San Suu Kyi

La junte au pouvoir à Rangoun ne baisse pas sa garde

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Il n'y a pas eu d'annonce officielle, mais Aung San Suu Kyi a reçu notification, mardi 20 juillet, de l'extension de sa détention à domicile pour une cinquième année consécutive (*le Monde* du 21 juillet). Les nombreux appels en faveur de sa libération, y compris ceux du président américain Clinton ou de la CEE, n'ont donc rien changé au statut du prix Nobel de la paix 1991. Selon la loi en vigueur, la junte qui a pris le pouvoir en 1988 après avoir réprimé dans le sang des manifestations en faveur de la démocratie peut détenir sans jugement tout individu pendant cinq ans.

Les seules « faveurs » dont Mme Suu Kyi a bénéficié cette année ont été une visite de son époux accompagné de l'un de ses deux fils et un jeu de l'*Encyclopaedia Britannica*. Sur le plan politique, aux prises avec d'éternelles insurrections dans l'Est et dans le Nord, le régime militaire n'évolue pas. Les travaux d'une Convention convoquée par les généraux pour rédiger un projet de Constitution n'ont encore rien produit de significatif.

Ayant refusé de reconnaître les résultats des élections de mai 1990, qui s'étaient traduites par un raz-de-marée en faveur du parti de Mme Suu Kyi, l'armée tient à garder le contrôle du pouvoir. Personne ne s'attend à ce que les militaires lâchent du lest avant la disparition de Ne Win, le dictateur officiellement à la retraite depuis 1988 mais dont l'influence demeure, aux yeux de beaucoup, déterminante.

Tout en ne renonçant pas à prôner un *« engagement constructif »* envers Rangoun, l'ASEAN – Association des nations d'Asie du Sud-Est (Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande) – donne cependant des premiers signes de lassitude. La répression par l'armée, l'an dernier, des Rohingyas musulmans, qui ont fui au Bangladesh voisin, a provoqué des réactions hostiles dans les Etats à majorité musulmane, Indonésie et Malaisie. Reçu pour la première fois officiellement à Singapour en mai, le général Khin Nyunt, qui passe pour l'homme de main de Ne Win, s'est vu publiquement conseiller par son principal partenaire commercial une politique d'ouverture.

Quant aux Thaïlandais, ils ont été déçus quand Rangoun leur a annoncé, début juillet, que les quarante-sept concessions forestières dont ils disposaient seraient fermées l'an prochain. Du coup, malgré la demande de Rangoun, l'ASEAN refuse que la Birmanie rejoigne ses rangs, d'autant plus que les « partenaires » de l'Association, notamment les Etats-Unis, en prendraient sérieusement ombrage. Mais, armé par Pékin et tirant quelques profits de l'exploitation de forêts ou de puits de pétrole et de gaz, le régime militaire ne donne pas l'impression de vouloir bouger sur le plan intérieur.

JEAN-CLAUDE POMONTI

□ **THAILANDE : deux trafiquantes de drogue britanniques graciées.** – Le roi de Thaïlande, Adulyadej Bhumibol, a gracié deux jeunes Britanniques condamnées à de lourdes peines de prison pour trafic de drogue, a annoncé, mardi 20 juillet, un porte-parole du Foreign Office. Elles avaient été arrêtées à l'aéroport de Bangkok, en juillet 1990, alors qu'elles transportaient pour 6 millions de dollars d'héroïne. Tout en niant l'accusation, Patricia Cahill et Karyn Smith avaient plaidé coupable. – *(UPI.)*

CORÉE DU SUD

Cent douze pays participeront à l'exposition internationale de Taejon

Du 7 août au 7 novembre prochains une exposition internationale doit se dérouler à Taejon, en Corée du Sud, à 160 kilomètres au sud de Séoul, sur une superficie de 90 hectares. Cent douze pays devraient participer à la manifestation, dont la Corée du Nord est exclue.

Les expositions internationales sont de trois types : les premières, universelles comme leur nom l'indique, se déroulent théoriquement tous les dix ans. La dernière en date s'est tenue l'an passé à Séville. Les deuxièmes sont organisées autour d'un thème particulier, comme celle de Vancouver au Canada en 1986. Les troisièmes, plus modestes, sont encore plus spécialisées. Celle qui doit se tenir à Taejon appartient au deuxième type.

Le thème retenu, « Le défi d'une nouvelle voie de développement », n'est pas d'une grande précision. Mais son commissaire général, M. Myung Oh, ancien ministre des communications, le justifie en indiquant que *« l'affrontement entre l'Est et l'Ouest se termine, la coopération entre Nord et Sud, riche et pauvre, est à l'ordre du jour. Nous sommes à la tête des pays en voie de développement et donc les mieux placés pour organiser cette rencontre »*.

Il attend pour cette manifestation un demi-million de visiteurs étrangers. *« Ce ne seront pas des touristes, comme à Séville*, indique le commissaire général. *Ce qui compte, c'est la qualité des visiteurs. Des hommes d'affaires en particulier. Cette exposition, nous l'espérons, va rehausser l'image de la Corée à l'étranger et stimuler son développement. »*

Le pays a donc fait un effort important pour que cette exposition, vitrine technologique et grande foire commerciale qui n'ose pas dire son nom (le règlement du BIE, Bureau international des expositions, dont le siège est à Paris, le lui interdit), soit un succès pour l'un des plus actifs « dragons » asiatiques. A côté des quelque cent dix pavillons nationaux – dont celui du pays hôte – il y aura des pavillons thématiques.

L'un des plus spectaculaires devrait être celui du recyclage (l'écologie et la défense de l'environnement sont des thèmes « secondaires »), une construction conique de 15 mètres de haut en bouteilles usagées. Certaines entreprises, comme IBM ou Fuji, auront leur propre pavillon. La firme française Alcatel avait envisagé de figurer ainsi à Taejon. Elle y a finalement renoncé. La France ne sera donc représentée que par son pavillon national. En revanche, à quelques manifestations folkloriques ou artisanales près, la Corée du Nord sera absente de la manifestation : *« Ce n'est ni une province coréenne ni un pays comme un autre »*, constate M. Myung Oh.

EMMANUEL DE ROUX

CAMBODGE : dénonçant les pressions américaines

Le prince Sihanouk renonce à des pourparlers avec les Khmers rouges

Le prince Norodom Sihanouk a annoncé, mardi 20 juillet, à Pékin, qu'il renonçait à poursuivre ses pourparlers avec les Khmers rouges, en raison de *« menaces américaines »*. A la suite du retour à Phnom-Penh la semaine dernière du chef khmer rouge Khieu Samphan, qui avait déclaré que son mouvement était prêt à participer au nouveau gouvernement, en tant que *« conseiller »*, et à intégrer l'armée nationale, le prince avait annoncé que des discussions auraient lieu en septembre. Lundi, un responsable du département d'Etat avait indiqué que les Etats-Unis suspendraient leur aide au Cambodge si les Khmers rouges entraient au gouvernement.

Dans un communiqué, le prince a déclaré : *« Les Etats-Unis continuent de menacer le Cambodge (de manière inofficielle) de toutes sortes de mesures adverses dans le cas où moi-même ou le gouvernement cambodgien accepterions les Khmers rouges au gouvernement, ou comme conseillers, ou encore comme membres de l'armée nationale. Je suis de plus en plus irrité par ces mises en garde incessantes des Américains qui m'ont rendu encore plus malade que je ne l'étais déjà dans un passé récent. Ainsi, pour ne pas terminer mon existence dans un asile psychiatrique, je renonce à mes plans visant à organiser (...) une table ronde avec Khieu Samphan et d'autres Khmers rouges. »* – *(AFP, Reuter.)*

□ **Un haut responsable américain en tournée en Europe et en Asie à propos des essais nucléaires.** – Le sous-secrétaire d'Etat pour les affaires de sécurité internationale, Lynn Davis, a entamé mardi 20 juillet une tournée en Europe et en Asie pour promouvoir l'idée d'un traité interdisant de façon permanente les essais nucléaires. Après Londres, Lynn Davis doit se rendre à Paris, Bonn, Pékin et Tokyo. – *(AFP, AP.)*

□ **MALAISIE : des dizaines de clandestins indonésiens jetés à la mer.** – Au moins vingt-sept immigrants illégaux indonésiens qui se rendaient en Malaisie ont péri noyés, mardi 20 juillet, lorsque le capitaine du bateau qui les transportait les a contraints à sauter dans la mer à 2 kilomètres des côtes. Entre quarante-quatre et soixante-quatre autres sont portés disparus ; les rescapés seraient au nombre de quarante-six. Selon l'un des survivants, *« c'était comme si le capitaine avait ordonné un suicide collectif »*. *« C'était une scène terrible avec des corps flottants partout »*, a ajouté le porte-parole des sauveteurs. – *(Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

CHINE

Washington menace Pékin de sanctions commerciales

Les Etats-Unis, qui ont renouvelé, il y a deux mois, la clause de la nation la plus favorisée à la Chine, envisagent de prendre des sanctions commerciales contre celle-ci s'il est prouvé qu'elle a vendu des missiles au Pakistan.

La CIA et une partie du département d'Etat sont convaincues que Pékin a vendu au Pakistan, en pièces détachées, des missiles M-11, d'une portée de 450 kilomètres et capables de transporter des engins nucléaires. Bien que non-signataires du Régime de contrôle de la technologie balistique (MTCR), Pékin avait, l'an dernier, promis à Washington de s'abstenir de tout transfert de technologie dans ce domaine, afin de continuer de bénéficier du statut de la nation la plus favorisée.

Le sous-secrétaire d'Etat pour les problèmes de sécurité internationale, Lynn Curry, doit se rendre en Chine pour obtenir des éclaircissements. – *(AFP, Reuter.)*

ÉGYPTE

Un activiste islamiste a été pendu

Condamné à mort pour l'assassinat d'un officier de police en mars 1992 à Fayoum, au sud-ouest du Caire, un islamiste égyptien a été pendu, mardi 20 juillet, ce qui porte à quinze le nombre d'intégristes exécutés depuis le mois de mai.

A la différence des quatorze autres, qui avaient comparu devant la justice militaire, Morsi Ramadan avait été condamné par un tribunal civil, la Haute Cour de sûreté de l'Etat de Fayoum, créée en vertu de la loi d'urgence, en vigueur dans le pays depuis l'assassinat de l'ancien président Anouar El Sadate en 1981. Selon l'agence officielle MENA, sa condamnation a été approuvée par le « gouverneur militaire », qui est le président Hosni Moubarak, en vertu de la loi d'urgence. Comme ceux des tribunaux militaires, les verdicts de la cour de Fayoum sont sans appel. Le condamné appartenait au groupe des Al-Chawkiyine, dissident de la Jamaa islamiya, principale organisation intégriste en Egypte. Le jugement des islamistes par des tribunaux militaires avait été décidé par le président Hosni Moubarak dans le cadre des pouvoirs qui lui sont octroyés par la loi d'urgence. Les jugements des tribunaux militaires ne sont pas susceptibles d'appel, mais les condamnés peuvent éventuellement faire l'objet d'une grâce présidentielle.

Dans de récents rapports, Amnesty International et l'Organisation égyptienne des droits de l'homme, tout en renvoyant dos à dos le gouvernement et les islamistes pour leurs multiples violations des droits de l'homme, avaient dénoncé la comparution de prévenus civils devant des tribunaux militaires. Vingt et une condamnations à mort ont été prononcées par la justice militaire contre des activistes islamistes. – *(AFP.)*

TOGO

Edem Kodjo candidat unique de l'opposition

Le Collectif de l'opposition démocratique (COD 2) a désigné Edem Kodjo, cinquante-quatre ans, ancien secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), comme son *« candidat unique »* à l'élection présidentielle prévue pour le 25 août. Cette décision a été prise mardi 20 juillet, lors d'une réunion à Cotonou, la capitale du Bénin, où la plupart des opposants sont en exil.

M. Kodjo – un ancien ministre du général Gnassingbé Eyadéma passé à l'opposition au début des années 80 – est le quatrième candidat officiellement déclaré, après le chef de l'Etat sortant (au pouvoir depuis 1967) et deux personnalités indépendantes peu connues, Jacques Amouzou et Ifé Adani.

La désignation de M. Kodjo met un terme, du moins provisoirement, aux spéculations selon lesquelles l'opposition ne parviendrait pas à s'entendre sur un candidat unique. Gilchrist Olympio, l'un des opposants les plus radicaux, longtemps présenté comme « candidat virtuel », n'a pas pris part à la concertation du COD 2. – *(AFP, Reuter.)*

SOCIÉTÉ

L'enquête sur la corruption présumée lors du match Valenciennes-Marseille

Mercredi 21 juillet, à partir de 14 heures, le *directeur général de l'Olympique* de Marseille, Jean-Pierre Bernès, a été confronté aux accusations concordantes selon lesquelles il fut à l'initiative de la tentative de corruption de joueurs de Valenciennes, lors du match OM-USVA *du 20 mai*. Autour du juge d'instruction Bernard Beffy, M. Bernès devait affronter, dans une salle du tribunal de Valenciennes, les versions désormais concordantes de trois joueurs valenciennois, Jacques Glassmann, Jorge Burruchaga et Christophe Robert, de l'épouse de ce dernier, Marie-Christine Robert, et du joueur marseillais Jean-Jacques Eydelie. Jusqu'à cette confrontation, M. Bernès, considéré comme le bras droit du président de l'OM, Bernard Tapie, a toujours contesté les accusations dont il fait l'objet.

***Le litige** repose essentiellement sur une conversation téléphonique d'un peu plus de vingt minutes, le 19 mai, dont témoigne un listing informatique et durant laquelle Eydelie affirme avoir passé le combiné à M. Bernès afin qu'il pèse de tout son poids pour convaincre les joueurs valenciennois d'accepter de «lever le pied» durant le match. Mis en examen le 6 juillet pour corruption active et écroué, M. Bernès a demandé sa mise en liberté, qui devait être examinée par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Douai, jeudi 22 juillet. Jacques Glassmann, qui est à l'origine de la révélation de cette affaire, a déclaré qu'il attendait «de cette confrontation un résultat positif et que Bernès, qui a toujours nié, reconnaisse enfin que c'est lui qui a donné le coup de téléphone». «J'espère que tout sera fait comme il faut et qu'enfin, on connaîtra la vérité», a ajouté le joueur valenciennois.*

Par ailleurs, le parquet de Paris, saisi de la plainte en diffamation du garde des sceaux Pierre Méhaignerie contre Bernard Tapie, qui avait comparé les méthodes des magistrats de Valenciennes à celles de la Gestapo, a ouvert, mardi soir 20 juillet, une information judiciaire pour *«diffamation publique envers des fonctionnaires publics»* qui vise, outre M. Tapie, le directeur de l'hebdomadaire *VSD* qui avait publié les propos du député (RL) des Bouches-du-Rhône.

Jean-Pierre Bernès face à ses accusateurs

Suite de la première page

Devant les enquêteurs de la Ligue nationale de football (LNF), les deux joueurs ont reconnu, après l'avoir nié dans un premier temps, avoir *été contactés par deux membres de* l'OM, pour ne pas jouer «à fond» leur match de championnat du 20 mai contre le club marseillais. Ces voix auraient pu être étouffées – l'attitude équivoque des dirigeants valenciennois ne les a jamais poussées à se faire entendre haut et fort. Elles ont failli être recouvertes par le fracas des joutes médiatiques entre Bernard Tapie, le président de l'OM, et Eric de Montgolfier, le procureur de Valenciennes.

Mais, depuis le 12 juillet, elles ont reçu le renfort d'une déposition cruciale. Celle de Jean-Jacques Eydelie, qui, après avoir longtemps nié les faits qui lui étaient reprochés, a *reconnu avoir été l'un des deux* interlocuteurs des joueurs valenciennois. Le milieu de terrain marseillais, mis en examen pour *«corruption active»* et libéré après deux semaines de détention provisoire, a *ainsi fait tomber le premier mur de* la défense marseillaise. Pour la première fois, les paroles d'un corrupteur présumé rejoignaient celles des corrompus, en apportant un éclairage sur ce qui s'était passé à l'autre bout de la ligne, à l'hôtel Novotel où résidait l'OM.

Dans le puzzle presque complet de la conversation téléphonique du 19 mai, il ne manque donc plus que la certitude sur l'identité d'un *cinquième interlocuteur. Un visage sur* la voix d'un homme que les joueurs valenciennois ont nommé depuis longtemps, que Jean-Jacques Eydelie a accusé d'être à l'origine de la tentative de corruption : Jean-Pierre *Bernès. Le directeur général de* l'OM, mis en examen pour *«corruption active»* et placé en détention provisoire *«sous conditions hospitalières»* depuis le 6 juillet à la maison d'arrêt de Loos, près de Lille, a toujours nié avoir parlé aux joueurs valenciennois le 19 mai.

Mercredi 21 juillet, sous les lambris du bureau du président du tribunal de grande instance de Valenciennes, il devait affronter pour la *première fois les accusations des* joueurs du club nordiste, et surtout la nouvelle version des faits de Jean-Jacques Eydelie qui le met directement en cause. Dans une confrontation générale organisée par le juge Bernard Beffy *pour venir à bout de* cet appel téléphonique clé, il devait se retrouver dans une position difficilement conciliable avec les éléments contenus dans le dossier d'instruction.

La situation du directeur général de l'OM semble d'autant plus inconfortable qu'entre Eydelie et les trois Valenciennois, à un bout et à l'autre de la ligne téléphonique, les déclarations se recoupent presque exactement. *«Nous avions les explications des joueurs de Valenciennes*, explique ainsi l'un des avocats des footballeurs de l'USVA. *Nous avons maintenant le négatif qui y correspond, côté marseillais.»* Dans sa déposition spontanée du 12 juillet, Jean-Jacques Eydelie a ainsi affirmé que c'est le directeur général de l'OM qui lui aurait demandé, deux jours avant le match, d'appeler les joueurs qu'il connaissait à Valenciennes pour leur proposer de ne pas jouer à fond.

Le match du 20 juin semblait en effet très important aussi bien pour Valenciennes, menacé de relégation, que pour l'OM, qui souhaitait disputer sa finale de Coupe d'Europe, cinq jours plus tard, l'esprit tranquille, le titre de champion de France presque en poche et, surtout, sans blessés. Jean-Jacques Eydelie, qui semblerait avoir compris à demi-mot que son avenir dans l'équipe était en jeu sans que Bernès n'évoque clairement de contrepartie, *dit alors avoir joint son ami Chris*tophe Robert pour organiser un rendez-vous téléphonique, la veille du match, avec Glassmann et Burruchaga.

Entre les versions des Valenciennois et d'Eydelie, aucune dissonance apparente sur le déroulement de ce coup de fil. Le joueur marseillais aurait d'abord appelé Christophe Robert. Puis celui-ci lui aurait passé Jacques Glassmann. Devant ses réticences, Jean-Jacques Eydelie aurait alors donné le combiné à Jean-Pierre Bernès. Dans sa déposition, le milieu de terrain aurait décrit l'agacement du directeur général de l'OM, qui se serait montré très hautain, face au refus de Glassmann. La version d'Eydelie confirmerait également celle de Glassmann sur le fait que Jean-Pierre Bernès aurait parlé de *«vingt boulettes»* en évoquant les 200 000 F de la tractation – 200 000 F par joueur, soit 600 000 F au total.

Un souvenir commun autour de Maradona

Le numéro trois de l'OM aurait ensuite parlé à Jorge Burruchaga, pendant le dialogue le plus long de l'appel téléphonique. Pour convaincre son interlocuteur qui était le seul des Valenciennois à le connaître et à pouvoir identifier sa voix, le directeur général du club marseillais aurait également exprimé ces paroles sibyllines : *«Si tu n'acceptes pas, tu sais comme il est, l'autre, il va me tuer.»* Selon la version de Burruchaga, cet échange contiendrait également un recoupement décisif permettant d'établir que son interlocuteur était bien Jean-Pierre Bernès.

Le joueur argentin et le dirigeant de l'OM auraient en effet évoqué ensemble un souvenir commun : plusieurs années auparavant, Bernès avait demandé à Burruchaga un moyen pour entrer en contact avec Diego Maradona que l'OM envisageait d'approcher pour un éventuel recrutement. *«Ils se sont dit des choses que personne d'autre ne pouvait savoir»*, a confirmé Jacques Glassmann à l'hebdomadaire *France-Football*. Christophe Robert aurait alors conclu l'échange téléphonique par un dernier dialogue avec Jean-Jacques Eydelie.

Outre cette conversation téléphonique, les dépositions de Marie-Christine Robert et Jean-Jacques Eydelie sur les circonstances de la remise des 250 000 F qui correspondaient à l'avance convenue sur les 600 000 F, à partager en trois – le reste devant être versé lors du match Saint-Etienne-Valenciennes, – coïncident également. La femme de Christophe Robert serait passée deux fois à l'hôtel des Marseillais, le soir du 19 mai. La première, pour remettre des jouets à Eydelie, les deux familles entrenant de longue date des liens amicaux. Puis plus tard, pour prendre l'argent dans le hall du Novotel. Le joueur aurait alors précisé à Mme obert qu'il agissait ainsi pour éviter de devenir *«tricard à l'OM»*.

Face à ce faisceau d'accusations convergentes, la position de Jean-Pierre Bernès est également rendue délicate par un indice clé, le seul véritable atout matériel de l'accusation en l'état actuel *du dossier. Le* relevé téléphonique du Novotel indique en effet qu'un appel téléphonique de vingt minutes et vingt-quatre secondes, qui a pris fin à 21 h 39, a bien été passé de l'hôtel des Marseillais vers l'hôtel du Lac où résidaient les Valenciennois, le 19 mai. Depuis le début de l'affaire, M. Bernès ne nie pas avoir téléphoné à l'hôtel du Lac. Mais il indique que c'était à la demande de Boro Primorac, l'ancien entraîneur de Valenciennes, qui lui aurait proposé d'arranger un match nul. Il semble toutefois que le directeur général de l'OM ait toujours indiqué qu'il avait opposé un refus bref à Primorac, version qui s'accorde difficilement avec les quelque vingt minutes d'échange avec l'hôtel du Lac.

Pour étayer les dires de M. Bernès, ses défenseurs comptaient cependant jouer sur des absences de pièces importantes dans le dossier tel qu'ils ont pu le consulter ces *derniers jours. De nombreuses com*missions rogatoires ordonnées par le juge Beffy n'étaient pas encore parvenues à Valenciennes à la veille de la confrontation. Le relevé de téléphone de l'hôtel du Lac, qui permettrait *de vérifier si* Boro Primorac n'était pas déjà en ligne au moment où Jean-Pierre Bernès dit l'avoir appelé, est sous scellés fermés et n'est pas consultable par les avocats.

Me Jean-Louis Pelletier, l'avocat de M. Bernès, s'étonne également des circonstances du retournement de Jean-Jacques Eydelie et des procédés *«à l'américaine»* utilisés pour tenir le joueur dans un lieu tenu secret jusqu'au jour de la confrontation. L'entourage de M. Tapie évoque également de possibles pressions policières pour obtenir le témoignage décisif de Christine Eydelie, à l'origine des aveux de son mari, et critique les arguments qu'aurait utilisés le juge d'instruction pour le convaincre de changer d'avocat.

Dans l'autre sens, comme si les deux équipes cherchaient à se battre avec les mêmes armes, des pressions *étaient également évoquées* pour expliquer les difficultés des enquêteurs à éclaircir la piste de la subornation de témoin supposée, soulevée par le témoignage de Boro Primorac. Comme si, après les *premières voix qui*, par leurs confessions, furent à l'origine de l'affaire, d'autres, par leurs silences, diplomatiques ou apeurés, hésitaient à lui donner plus d'ampleur.

JÉROME FENOGLIO

Les confidences du directeur général de l'OM en 1990

«Il faut préciser que je gagnais 4 500 F par mois en 1981 et que ma situation ne s'est vraiment améliorée qu'avec l'arrivée au club de Bernard Tapie.» Un soir de l'automne 1990, Jean-Pierre Bernès, directeur général de l'Olympique de Marseille depuis mai 1990, après avoir été son secrétaire général depuis octobre 1981, eut devant des policiers cette phrase pour souligner ce qu'il devait à Bernard Tapie. En 1990, son salaire brut mensuel était de 100 000 F, complété par une prime d'ancienneté de 9 000 F. S'y ajoutaient, pour la première fois, cette année-là, diverses primes personnelles – *«Si nous obtenons des résultats»*, précisait-il : 300 000 F en championnat et 200 000 F en Coupe de France, 1 million de francs en Coupe d'Europe.

A l'heure où, à Valenciennes, l'avenir immédiat de l'OM repose *sur ses seules épaules, dépen*dant de ses silences ou de ses confidences, de ses dénégations ou de ses révélations, M. Bernès se souvient sans doute de sa première épreuve judiciaire. C'était en novembre 1990, dans le cadre d'une enquête préliminaire diligentée par le procureur de la République de Marseille sur les comptes du club. Après la saisie, au siège de l'OM, d'intrigantes pièces comptables, *les enquêteurs* l'avaient entendu, les 19 et 20 novembre, ainsi qu'Alain Laroche, le directeur financier. Et, à l'époque, M. Bernès n'avait pas été avare de confidences.

Dans les cinq procès-verbaux établis par le SRPJ de Marseille, dont l'existence fut à l'époque révélée par Hervé Gattegno dans *le Nouvel Observateur*, il n'est *pratiquement question* que de sommes à six ou sept chiffres, circulant parfois en espèces et donnant lieu à d'énigmatiques acrobaties comptables. On y trouve notamment dévoilé le système, qui n'est certes pas propre à l'OM, des *«contrats de prêts fictifs»* qui, selon les explications de M. Bernès, *«ne sont que l'habillage juridique des primes occultes convenues entre les joueurs et l'OM pour leur venue dans notre équipe»*. *«Dans le monde du foot*, confiera alors le directeur général du club phocéen, *les clubs sont obligés de passer sous les fourches caudines d'un certain nombre d'intermédiaires. Parfois, ce sont les joueurs eux-mêmes qui utilisent les services de sociétés écrans pour percevoir des primes occultes.»*

720 000 F en espèces pour Ljubo Barin

Mais M. Bernès fut aussi amené à s'expliquer sur le versement *d'importantes sommes d'argent* à certains de ces *«intermédiaires»*. Pour un total, au cours de l'exercice 1989-1990, de 10 664 974 F... Ainsi Ljubo Barin, connu dans le football *européen pour ses talents variés* d'entremetteur, recevra-t-il 720 000 F, réglés *«à sa demande»* en espèces, pour sa contribution, selon M. Bernès, à *«la réception d'officiels (arbitres et délégués de l'UEFA)»* dans le cadre de la Coupe d'Europe et pour avoir *«fait venir l'équipe nationale de Roumanie»*.

Par virement effectué sur un compte bancaire de Zagreb, il recevra également *600 000 F* dans le cadre d'un accord simplement *«verbal»* par lequel il s'était proposé, toujours selon le directeur général de l'OM, de négocier avec les Girondins de Bordeaux la venue de joueurs au club marseillais. Une troisième somme, de 310 000 F, fut réglée à M. Barin *«pour qu'il prépare des matches amicaux à l'étranger durant la trêve hivernale 1989-1990»*, *matches qui toutefois n'eurent* jamais lieu.

Au total, M. Barin, aujourd'hui en fuite et sous le coup d'un mandat d'arrêt international, aura reçu de l'OM, entre septembre 1989 et janvier 1990, une somme de 1 681 000 F. Les policiers en profitèrent pour interroger M. Bernès sur les transcriptions, en leur possession, de conversations qu'il aurait eues avec l'intermédiaire yougoslave. Le directeur général de l'OM ne nia pas leur authenticité. Or, M. Barin n'hésitait pas à y évoquer la corruption d'arbitres en Coupe d'Europe, expliquant que *«certains arbitres veulent toucher de l'argent tout de suite après le match»*.

D'autres intermédiaires bénéficièrent des largesses de l'OM. Ainsi, du Portugais Manuel Barbosa, qui recevra, officiellement pour le recrutement de joueurs ou pour s'être occupé de déplacements du club phocéen à l'étranger, des sommes tout aussi impressionnantes. Et notamment 700 000 F payés en espèces, en mars 1990, sur la foi d'une facture au nom d'une agence de voyages dénommée Mercury... Soulignant les *«liens étroits»* de M. Barbosa avec les dirigeants et les joueurs du Benfica de Lisbonne, M. Bernès expliquera qu'il permit à l'OM d'obtenir *«des renseignements précis»* sur le club portugais.

Le compte suisse d'une société panaméenne

«Je tiens à préciser, ajoutera-t-il cependant, *que nous n'avons jamais demandé à M. Barbosa de corrompre qui que ce soit, mais simplement de nous fournir des renseignements précis sur les joueurs et leurs méthodes de travail. C'est pourquoi il n'était pas possible de mentionner sur les factures ces missions qui étaient confidentielles. Pour moi, il ne s'agit pas de fausses factures puisque ces intermédiaires ont effectué une mission précise, même si celle-ci ne pouvait être mentionnée en clair sur une facture.»*

Plus énigmatique était une facture de 455 136 francs suisses (1 766 200,76 F), honorée en 1989 par l'OM sur un compte ouvert en Suisse au nom d'une société Euroservices basée au Panama. Derrière Euroservices, un citoyen grec, Spiros Karagiorgis, qui, selon M. Bernès, se proposait d'*«apporter un support logistique, technique et pratique pour des rencontres de Coupe d'Europe»*. *«Très bien introduit»*, ajoutait le directeur général de l'OM, M. Karagiorgis pouvait aussi *«avoir des renseignements rapides sur l'identité des arbitres qui nous arbitreraient»*. *«Il est certain*, concéda non sans euphémisme M. Bernès aux enquêteurs, *qu'il n'est pas très logique de payer un intermédiaire grec sur un compte en Suisse et concernant une société du Panama.»*

Durant son audition, menée parallèlement à celle de M. Bernès, le directeur financier de l'OM, Alain Laroche, ajouta à l'époque son propre éclairage. *«Les demandes de remise d'espèces m'étaient souvent formulées sans délai,* expliquera-t-il notamment. *Par exemple, on me donnait la facture le matin et je devais payer le soir, ou la veille pour le lendemain matin.» «Il est vrai,* ajoutera-t-il, *que je n'avais pas les moyens de vérifier la matérialité et la réalité des factures que l'on me demandait d'enregistrer et de payer. Pour moi, j'étais convaincu du bien-fondé de ces diverses prestations par le fait que l'OM gagne (...). J'avais demandé, dès mon arrivée, des explications sur certaines factures et il m'avait été répondu que c'était une pratique dans le monde du football qui permettait d'arriver dans les meilleures conditions possibles dans un pays étranger pour un match ou pour obtenir un joueur de haut niveau.»*

«S'occuper des arbitres» avec «fair-play»

Et de préciser qu'on lui avait ainsi expliqué que Ljubo Barin *«s'occupait des arbitres»*, affirmation qu'il put vérifier lui-même lors d'un dîner à Marseille, la veille d'un match, où il vit l'intermédiaire yougoslave *«à la table des arbitres»*. Mais M. Laroche tint à préciser aux policiers qu'il trouvait *«normal que l'on s'occupe des arbitres, des officiels et des dirigeants de l'équipe des visiteurs dès lors que cela reste dans les normes du fair-play»*. Interrogé sur la hiérarchie des responsabilités au sein de l'OM, le directeur financier explique enfin : *«On m'a toujours dit d'en référer à M. Bernès. Je peux affirmer que ce dernier avait toute la confiance de M. Tapie. C'est ce dernier qui me l'a affirmé.»*

Contre toute attente, les faits découverts à cette occasion par la justice marseillaise ne donneront pas lieu à l'ouverture d'une information judiciaire, malgré les demandes en ce sens du procureur de la République, Olivier Dropet, dans deux rapports adressés à la chancellerie les 28 janvier et 4 juillet 1991. Rappelant que les auditions, renouvelées en janvier 1991, de MM. Bernès et Laroche furent suivies de celles de Michel Hidalgo, alors directeur de l'OM, le 30 janvier 1991, et de M. Tapie, président de l'OM, le 22 avril 1991, le procureur écrivait dans son second rapport au garde des sceaux qu'aucune d'entre elles n'avait *«modifié de manière significative les éléments et conclusions que j'avais précédemment exposés»*. Et il réitérait son intention de *«requérir l'ouverture d'une information des chefs de faux, usage de faux et abus de confiance»*, visant expressément MM. Tapie, Bernès, Laroche et Hidalgo.

La chancellerie fut d'un avis contraire, lui demandant d'attendre le résultat des enquêtes préliminaires menées sur d'autres clubs dans un esprit de *«traitement équitable»*. Assumant cette *décision dans le livre qu'il a* consacré à son passage à la chancellerie (1), Henri Nallet explique que ce qui lui *«paraissait injuste, c'était que l'OM et Bernard Tapie apparaissaient comme des boucs émissaires chargés de rendre des comptes à propos de pratiques très répandues résultant en partie d'une insuffisance de la législation»*. Les investigations complémentaires réclamées par le *procureur Dropet «sur la destination véritable des sommes considérables versées à des intermédiaires»* n'eurent donc pas lieu.

Depuis, M. Dropet a rejoint la cour d'appel de Colmar, tandis que le successeur de M. Nallet, Michel Vauzelle, donnait son feu vert à l'ouverture tous azimuts d'informations judiciaires contre X sur les comptes des clubs de première division. Pour l'heure, celle de Marseille, dont le réquisitoire introductif n'eut pas la précision de celui qu'envisageait le procureur Dropet, ne fait guère parler d'elle...

EDWY PLENEL

(1) *Tempête sur la justice*, de Henri Nallet, Plon, 1992, p. 133.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

L'ancien chef de cabinet du maire de Lyon poursuivi pour complicité et recel de vol

Les protagonistes de l'affaire Sarroca bientôt renvoyés devant un tribunal correctionnel

Alors que l'instruction du dossier Sarroca pouvait paraître « enterrée », Jacques Hamy, juge d'instruction à Lyon, a provoqué une certaine surprise en convoquant, mardi 20 juillet, les cinq protagonistes supposés du fameux « casse » commis en janvier 1991 dans la permanence électorale de Pierre Botton, gendre de Michel Noir, afin de leur notifier les présomptions de charges pesant sur eux. Cette étape, imposée par le nouveau code de procédure pénale, prélude à la remise du dossier au parquet aux fins de règlement. Bernard Sarroca, l'ancien chef de cabinet de Michel Noir, maire de Lyon, restant poursuivi pour « complicité et recel de vol par effraction et en réunion », son renvoi devant un tribunal correctionnel paraît désormais très probable

LYON

de notre bureau régional

Une affaire peut en cacher une autre. Les multiples rebondissements du dossier Botton, avec sa kyrielle de mises en examen et de témoins célèbres, révélateurs de l'évolution des mœurs politico-médiatiques, avaient largement occulté l'affaire Sarroca. Après la confrontation générale, organisée en avril 1992, une rumeur savamment orchestrée laissait entendre que l'enquête se « dégonflait » et que l'on s'acheminait vers un non-lieu pour Bernard Sarroca, soupçonné d'être le commanditaire d'un cambriolage électoral alors qu'il était le chef de cabinet de Michel Noir. Mardi, à l'heure même où, dans le cabinet du juge Philippe Courroye, Pierre Botton était confronté à Anne Beauchène, attachée parlementaire de Michel Noir, le défilé des cinq coïnculpés dans le cabinet du juge Hamy relançait l'affaire Sarroca.

Dans la nuit du 23 au 24 janvier 1991, un vol avec effraction avait été commis dans la permanence lyonnaise de Pierre Botton, qui était alors candidat, soutenu par le RPR, à des élections législatives partielles dans la troisième circonscription du Rhône, contre Jean-Michel Dubernard (1). Ce fait divers serait passé inaperçu si, deux mois plus tard, un certain Didier Lefevre, serrurier et apprenti cambrioleur dépité (il n'aurait reçu que 1 100 francs pour participer, maladroitement, à ce fric-frac), n'était venu libérer sa conscience auprès de Pierre Botton. Une confession circonstanciée de sept pages fut alors remise au procureur de la République de Lyon par Anne-Valérie Botton, fille aînée de Michel Noir.

Infiltrés espions et cambrioleurs

Une enquête confiée au SRPJ de Lyon permettait de vérifier les dires de Lefevre, tandis que les deux complices-recruteurs qu'il désignait, Bruno Ortega et Antoine Berthault, ne tardaient pas à passer aux aveux. Ces deux aspirants vigiles racontèrent comment ils avaient été préalablement « infiltrés » dans la permanence de M. Botton (ancien directeur de campagne de Michel Noir pour les municipales de 1989) par Robert Schwindt, PDG de la société Euro-sécurité, et grâce à l'entremise de René Perrin, ancien conseiller municipal (RPR) de Lyon et ancien trésorier de la campagne de Michel Noir en 1983.

Apparemment, et bien que l'on ait retrouvé, plus tard, un cahier appartenant à M. Sarroca où se trouvaient notés les moindres faits et gestes de M. Botton, cette opération d'espionnage, à laquelle participait également une jeune standardiste, fut jugée insuffisante. Aussi un cambriolage « propre » aurait-il alors été programmé. Plus grave, Ortega et Berthault confirmaient les accusations de Lefevre pour désigner Bernard Sarroca comme le commanditaire du vol et le destinataire du « butin » : disquettes informatiques, factures clients et fournisseurs, relevés de comptes bancaires (dont ceux de la société Vivien SA), répertoire téléphonique, divers dossiers, etc. Ce butin, selon le trio des cambrioleurs, lui aurait été remis en mains propres, devant un café de l'avenue Berthelot, à Lyon.

Des documents très sensibles

Le 28 mars 1991, alors que Lefevre, Ortega, Berthault, Schwindt et Sarroca étaient inculpés par M. Hamy, le maire de Lyon avait pris acte dans un communiqué de la démission de son proche collaborateur *« afin de lui permettre de se consacrer pleinement à sa défense »*. Par la suite, l'enquête judiciaire avait permis de retrouver la trace, sur un registre ouvert dans le cadre du plan anti terroriste Vigipirate, du passage à la mairie de Lyon de Schwindt et Berthault le 23 janvier 1991, à 9 h 50, soit quelques heures avant le cambriolage. Pour contester cette entrevue accablante, M. Sarroca a produit une reconstitution extrêmement détaillée de son emploi du temps les journées des 22 et 23 janvier, au cours desquelles il se serait trouvé à Paris.

Les enquêteurs ont procédé à de nombreuses auditions confirmant cet « alibi », principalement des collaborateurs de l'antenne parisienne de Michel Noir, avenue de Breteuil, mais également un chef d'entreprise et un tapissier qui disent avoir rencontré M. Sarroca dans des bars parisiens, au Fouquet's et au Train bleu, à l'heure où il aurait déjà dû reprendre le TGV pour pouvoir recevoir Schwindt et Berthault. Aucune trace en revanche du couple d'amis chez lequel Bernard Sarroca aurait passé la nuit. Plus récemment, les policiers ont également retrouvé la trace de l'achat, à la FNAC de Lyon, d'un appareil photo utilisé par le trio dans la permanence électorale sise dans l'immeuble Lyon Business Center, rue de l'Abondance, dans le septième arrondissement.

Une affaire pouvant aussi en éclairer une autre (*le Monde* du 5 janvier), le minable « casse » qui avait pu passer en son temps pour un épisode de Guignol, entre la « sarrogaffe » et le « sarrogate », prend une autre dimension depuis que l'on connaît, au travers des développements de l'affaire Botton, la nature « ultrasensible » des documents que pouvait détenir le gendre du maire de Lyon. La gravité du contentieux et la profondeur des rancunes existant entre Pierre Botton, son beau-père et une partie de l'entourage de ce dernier, aujourd'hui révélées, donnent aussi sa vraie couleur à une histoire qui n'est pas simplement « rocambolesque » et dont l'évocation prochaine devant un tribunal promet d'être édifiante.

ROBERT BELLERET

(1) M. Dubernard qui, fin 1990, avait démissionné de son mandat de député et du parti néo-gaulliste en même temps que Michel Noir et que Michèle Barzach pour constituer Nouvelle Démocratie, avait été facilement réélu (sans étiquette) au Palais-Bourbon. Au premier tour, Pierre Botton avait obtenu 11,65 % des suffrages. Réélu député en mars 1993, M. Dubernard, qui reste l'adjoint du maire de Lyon et son ami proclamé, a néanmoins rejoint les rangs du RPR.

L'enquête sur la catastrophe de Noyelles-Godault

Les syndicats mettent en cause la sécurité dans l'usine Metaleurop

ARRAS

de notre correspondant

Un hommage a été rendu, mardi matin 20 juillet, aux sept victimes décédées, lors de l'explosion qui s'est produite, vendredi 16 juillet, dans l'usine Metaleurop de Noyelles-Godault (Pas-de-Calais) près de Hénin-Beaumont (*le Monde* daté 18-19 juillet). Quatre personnes gravement brûlées luttent toujours contre la mort. Dans la salle des sports de la ville, l'évêque d'Arras, Mgr Derouet, et le représentant de la Mosquée de Paris, Timentit Mouphti, se sont associés à cet hommage public.

Si l'heure était au recueillement devant les cercueils de cinq des victimes (deux familles avaient exprimé la volonté de ne pas participer à cette cérémonie), les interrogations sur ce tragique accident pesaient encore lourd. Après l'explosion d'une colonne de raffinage de zinc dans cette fonderie de plomb et de zinc, filiale du groupe allemand Preussag, classée Seveso (1), et qui emploie 1 037 salariés, les enquêtes ouvertes n'ont pas encore permis de déterminer les causes exactes du drame.

L'hypothèse avancée par la direction est celle d'une explosion de gaz et non de zinc en fusion. Des bruits anormaux de craquement ayant été entendus la veille de la tragédie en fin d'après-midi, deux ingénieurs (qui sont décédés) s'affairaient, avec une équipe, à réparer cette colonne qui était toujours sous pression. Voulaient-ils arrêter la production, ce qui aurait signifié la destruction de la colonne mise en service le mois dernier? C'est la question que posent les syndicats.

Le directeur de l'usine, Pierre Vix, affirme que les deux ingénieurs avaient toute compétence pour procéder à l'intervention, mais qu'ils n'avaient pas évoqué l'éventualité de détruire la colonne. La CGT, qui s'est constituée partie civile et a porté plainte contre X..., rétorque que *« la rentabilité financière s'est imposée au détriment de la vie des hommes »*. Pour Pierre Vix, *« arrêter une colonne est une décision difficile mais pas exceptionnelle (...). Sur les neuf colonnes en service, nous opérons en moyenne cinq destructions par an. Ce qui donne une durée de vie moyenne de dix-huit à vingt-cinq mois par colonne... »*.

Les syndicats, à l'exemple de la CFDT, refusent d'*« invoquer la fatalité »* et exigent une enquête approfondie. Ils mettent en cause, une fois de plus, le recours à du personnel extérieur. Sur les onze victimes, quatre seulement sont salariées de Metaleurop. Parmi les sept employées par des sociétés extérieures, quatre étaient intérimaires. Pour la CFDT, *« le recours inconsidéré à la sous-traitance pénalise la sécurité et dilue les responsabilités »*. La direction répond en présentant des graphiques sur les taux de fréquence des accidents pour l'année 1992, où les intérimaires n'apparaissent pas les plus exposés. Une enquête judiciaire a été confiée au parquet de Béthune.

YVES JOUANNIC

(1) La directive dite Seveso, entrée en vigueur en 1982, oblige chaque Etat de la Communauté européenne à identifier les établissements les plus dangereux et à les soumettre à des normes encore plus strictes que pour les simples installations classées.

□ **L'un des trois évadés de la maison d'arrêt de Luynes retrouvé près de Marseille.** – Rémi Rigaud, l'un des trois détenus évadés lundi 19 juillet de la maison d'arrêt d'Aix-Luynes (Bouches-du-Rhône) (*le Monde* du 20 juillet) a été retrouvé mardi 20 juillet, près de Bouc-Bel-Air, par un surveillant de la prison qui l'a reconnu. Le détenu se tenait au bord d'une route, à quelques kilomètres seulement de l'établissement pénitentiaire. Souffrant d'une cheville cassée lors de son saut depuis le mur d'enceinte de la maison d'arrêt, il s'est laissé appréhender. Les deux derniers évadés n'avaient toujours pas été retrouvés, mercredi 21 juillet dans la matinée.

Un gardien de la paix mis en examen pour violences illégitimes

Un policier parisien, âgé de vingt-huit ans, a été mis en examen pour *« violences illégitimes »*, lundi 19 juillet, et placé sous contrôle judiciaire par Marie-Paule Moracchini, juge d'instruction au tribunal de Paris. Dominique Quartier est soupçonné d'avoir frappé un jeune homme âgé de vingt ans, Choukri Zaboun, à l'intérieur du commissariat central du dix-huitième arrondissement de Paris.

Le soir du 14 juillet, M. Zaboun aurait lancé des projectiles et des pétards sur la voiture de police dans laquelle se trouvait le gardien de la paix. Après une interpellation mouvementée, le jeune homme a été emmené au commissariat, où il aurait été frappé par M. Quartier pendant qu'il attendait d'être présenté à un officier de police judiciaire (OPJ) pour notification d'une procédure d'outrage et rébellion à agent. L'inspection générale des services, la « police des polices » parisienne, a été alertée par cet OPJ. Le gardien de la paix a été immédiatement suspendu. Un médecin a délivré une interruption temporaire de travail de vingt et un jours à M. Zaboun, qui souffre notamment d'une fracture du nez et de traumatismes au visage.

L'ancien maire d'Agde est mis en examen

MONTPELLIER

de notre correspondant

L'ancien maire d'Agde (Hérault), Pierre Leroy Beaulieu (RPR), ainsi que l'ancien secrétaire général de la commune, André Aribaud, ont été mis en examen par le juge Elisabeth Vieu, conseiller à la cour d'appel de Nîmes.

La procédure avait commencé en 1988, après une plainte pour ingérence, faux en écriture et usage de faux, déposée à Béziers, notamment par trois conseillers municipaux de l'opposition d'alors.

Ceux-ci reprochaient à M. Leroy Beaulieu d'avoir favorisé sa secrétaire particulière, en permettant à des membres de sa famille d'exploiter un local commercial en bord de mer. Ces mêmes élus s'étonnaient que l'attribution de cette concession figure sur le cahier des délibérations envoyé en préfecture, alors qu'à aucun moment elle n'avait été évoquée en conseil municipal.

A l'époque, un maire ne pouvant pas être poursuivi dans sa zone de compétence, le dossier avait, dans un premier temps, transité par la Cour de cassation avant d'être attribué à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nîmes, désignée comme compétente.

M. Leroy Beaulieu fait valoir qu'il n'est pas à l'origine de la fausse délibération en cause, et qu'il avait, en son temps, fait droit aux protestations des riverains, puisque le local commercial incriminé avait été démonté huit jours seulement après sa construction.

J. M.

□ **Pyrénées-Orientales : nouvelles menaces téléphoniques contre un élu déjà victime d'un attentat.** – Jean-Claude Madrénas, maire CDS du village de Bages (Pyrénées-Orientales), a reçu, mardi 13 juillet, des menaces téléphoniques proférées en catalan. M. Madrénas avait été victime d'un attentat à la voiture piégée, le 5 février, après lequel il avait été amputé d'une jambe. Il se trouvait en convalescence dans un centre de rééducation de la région lorsqu'il a reçu un appel lui disant : *« Dans deux jours, t'es foutu. »* Cet appel relance l'enquête sur l'attentat, menée par l'antenne perpignanaise du SRPJ de Montpellier, qui jusqu'alors n'a guère progressé.

Trois nationalistes présumés interpellés en flagrant délit de racket près de Bastia

Trois racketteurs corses ont été transférés, mercredi 21 juillet, devant la quatorzième section du parquet de Paris spécialisée dans les affaires de terrorisme. Dimanche 18 juillet, les trois hommes avaient été interpellés alors qu'ils venaient récupérer une somme de 200 000 francs demandée à un promoteur italien.

Possédant une villa en Corse, qui a été soufflée par deux attentats à l'explosif en juin et en juillet 1993, le promoteur italien avait alerté les gendarmes de Bastia de la tentative d'extorsion de fonds qui le visait. Ces derniers lui avaient conseillé de se présenter au rendez-vous fixé par les racketteurs.

Armés d'un pistolet automatique et d'un fusil à canon scié, circulant à bord d'un véhicule volé, les trois hommes ont été interpellés en flagrant délit par les gendarmes. Deux des membres du trio, dont l'identité n'a pas été rendue publique, sont connus des services d'enquête pour leur appartenance à la mouvance nationaliste. Ils devaient être mis en examen pour tentative d'extorsion de fonds, attentats à l'explosif, port d'armes prohibées et vol de véhicule.

Suspecté d'avoir participé aux viols d'une camarade

Un lycéen toulousain est placé en détention provisoire

Un lycéen toulousain a été mis en examen pour « viols avec violence et outrage à la pudeur » et placé, mardi 20 juillet, en détention provisoire à la prison Saint-Michel de Toulouse. Il est suspecté d'avoir imposé, avec deux autres camarades, au cours de soirées, des rapports sexuels à une élève du lycée privé catholique du Caousou. Le juge délégué à la détention devait statuer, mercredi 21 juillet, sur son maintien en prison. Ses deux camarades devraient être prochainement présentés au juge d'instruction chargé du dossier.

Pour cinq autres élèves – dont quatre mineurs, – le parquet avait demandé, lundi, des mises en examen pour « attentat à la pudeur avec violence ». Parmi ces lycéens figureraient, selon le procureur de la République, des *« enfants de familles honorablement connues »* à Toulouse.

Les faits remontent à octobre 1992 et janvier 1993. L'adolescente, alors âgée de dix-sept ans, avait été ligotée et bâillonnée. Au cours de l'une des soirées, un film vidéo avait été réalisé et des photos en avaient été extraites. Ces photos ainsi que la cassette vidéo ont été versées au dossier.

Une plainte avait été déposée par les parents le 14 avril, et une enquête ouverte par le parquet de Toulouse pour « attentats à la pudeur avec violence et contrainte ». Plusieurs élèves avaient déjà été placés en garde à vue et entendus le 20 avril.

□ **Trois cents hectares de maquis et de forêt ravagés par un incendie en Haute-Corse.** – Un feu de forêt et de maquis, parti, mardi 20 juillet après-midi, de la commune de Calenzana, à l'ouest de la Haute-Corse, a ravagé environ 300 hectares. Aucune victime n'a été signalée.

□ **Vingt et un millions de francs pour les victimes des orages dans le Rhône.** – Le conseil général du Rhône, réuni mardi 20 juillet, a voté un crédit de 21 millions de francs pour venir en aide aux victimes des orages du 5 juillet, qui avaient entraîné la mort de deux personnes et fait une quinzaine de blessés dans le Rhône et ses abords immédiats.

SPORTS

CYCLISME : le Tour de France

Mythique Tourmalet

Après une journée de repos à Andorre, le peloton du Tour de France affrontait, mercredi 21 et jeudi 22 juillet, les deux dernières étapes pyrénéennes, comprenant sept cols, dont le mythique Tourmalet, haut de 2114 mètres.

ANDORRE

de notre envoyée spéciale

Le Tour de France est un conteur. Il n'est pas une minute de course qui ne raconte une histoire. On voudrait les écrire toutes pour s'en souvenir. L'étape terminée, il se trouve toujours quelqu'un pour ranimer une flamme, une victoire, une joie, une larme, qu'importe, pourvu que la nostalgie soit là.

La plupart de ces histoires ont été écrites sur les cimes des montagnes. C'est ici que la douleur et la détresse des héros sont inépuisables, sur les routes de l'Alpe-d'Huez, du Ventoux ou sur le Tourmalet que gravira, jeudi 22, le peloton, par le versant partant de Sainte-Marie-de-Campan, une côte de dix-sept kilomètres accusant 7,4 % de dénivelé. La montagne a été cruelle, elle le sera encore. Vingt coureurs n'ont pu la dompter et s'en sont repartis. *« Et cela va faire très mal, encore »*, assurent les anciens.

L'histoire du Tourmalet est une longue épopée, une galerie de portraits. Le peloton le gravit en 1910, grimpant, pour la première fois, à plus de 2 000 mètres. En apprenant le parcours de l'étape entre Luchon et Bayonne, vingt-six des cent trente-six engagés déclarent forfait. Les autres partent à 3 heures et demie du matin.

Quand se profile le Tourmalet, ils ont déjà attaqué le Peyresourde et l'Aspin. L'Aubisque les attend. La course durera seize heures. Au sommet du Tourmalet, Octave Lapize traite les organisateurs d'assassins. Il veut abandonner. Il gagnera le Tour. Les quatre cols seront baptisés le *« cercle de la mort »* par des coureurs exténués. *« Il n'y a pas de Pyrénées sans le Tourmalet »*, diront leurs successeurs.

En 1922, Philippe Thys, Léopold Matton, Louis Mottiat et Léon Scieur s'attirent les foudres de la direction du Tour pour avoir fait une halte gastronomique. Ils ne pouvaient franchir le Tourmalet, envahi par la neige. Car le col réserve toujours le pire, enveloppé dans le brouillard, fouetté par la pluie ou grillé par le soleil.

« En 1974, raconte Raymond Poulidor, *nous avons fait l'aller et le retour du Tourmalet en deux étapes. Le premier jour, il y avait une telle purée de pois que je ne me suis pas rendu compte que j'avais commencé à grimper. Je suis arrivé avec huit minutes d'avance au sommet. »* Bernard Thévenet, double vainqueur du Tour en 1975 et 1977, se souvient de sa première victoire d'étape, en 1970, alors qu'il courait son premier Tour de France : *« Le lendemain, nous l'avons refait dans l'autre sens. J'ai pris un quart d'heure de retard. »*

Mais pourquoi le Tourmalet, quand les coureurs ont déjà souffert mille morts dans le froidure du Galibier, été aveuglés par les écharpes de nuages qui accrochaient, lundi, les pentes du col du Calvaire? Parce que, chez lui, chaque virage est une scène de théâtre, que son ascension, par l'un ou l'autre versant, fait frémir les plus aguerris.

Il a révélé les caractères en acier, anticipé les fins de règne. Laurent Fignon le dompte en 1983, avant de remporter l'épreuve. En 1985, Bernard Hinault, malgré un nez brisé, défend son maillot jaune et le portera jusqu'à Paris. C'est ici, en 1990, devant ses supporters espagnols, que Miguel Indurain se fera un nom, là que Greg LeMond, tenant du titre, sera lâché, et ne sera plus jamais LeMond.

C'est dans cet enfer de dix-sept kilomètres, avant l'ultime épreuve du col d'Aubisque (1 709 m), que les adversaires directs de Miguel Indurain, Alvaro Mejia, Zenon Jaskula ou Tony Rominger pourront tenter, jeudi, de « renverser » le maillot jaune avant les Champs-Elysées. Ils s'étaient jurés d'attaquer dès mercredi, entre Andorre et Saint-Lary-Soulan. Si Indurain et son équipe parviennent à les contenir, si l'Espagnol se tire du *« mauvais détour » (« Tourmalet »)*, l'histoire du Tour 1993 sera presque jouée.

BÉNÉDICTE MATHIEU

[illegible] restrictions [illegible]

L'amiral Lanxade demande que le budget [illegible] ne serve pas de référence à la nouvelle programmation [illegible]

[illegible]

L'Italie prévoit de construire des frégates avec la France et le Royaume-Uni

[illegible] représentée par son [illegible] de l'armement, vient de [illegible] un accord avec la France et [illegible] Royaume-Uni, par lequel elle [illegible] de participer au développement et à la construction de frégates antiaériennes communes aux [illegible] pays. Ce programme, qui était [illegible] sur le fait des Français et des [illegible], a été baptisé Hori[illegible]. Les frégates en question [illegible] entrer en service opérationnel après 2002.

Un « bureau » de programme [illegible] installé à Londres, avec la charge de gérer et de conduire ce [illegible] tripartite, qui est la première [illegible]opération majeure de ces trois [illegible] européens, en matière navale, [illegible] qui doit aboutir à une standardisation des équipements et à l'interopérabilité des trois marines.

Ces frégates de l'ordre de [illegible]500 tonnes sont des bâtiments [illegible] d'un système d'armes sur[illegible]-air moyenne portée (SAMP) capables de défendre, contre des [illegible] et des missiles, une zone [illegible] 50 kilomètres autour d'une [illegible] ou d'un groupe aéronaval en déplacement. Ces systèmes [illegible] pourraient être dérivés du programme Aster du groupe Aérospatiale, auquel sont associées des firmes allemandes, italiennes et britanniques.

On estime généralement les besoins de la Grande-Bretagne à douze frégates de cette classe et ceux de l'Italie à trois.

Dans le cas de la France, il s'agit pour la marine de prévoir de remplacer ses frégates du type *Suffren* et *Duquesne*, qui ont été mises en service entre 1967 et 1970. Les besoins de la marine nationale sont estimés à quatre navires. Le coût d'une frégate de cette classe est de 3 milliards de francs.

□ **Deux bâtiments de guerre néo-zélandais en visite à Toulon.** – La frégate *Canterbury* et le pétrolier-ravitailleur *Endeavour* sont en visite officielle à Toulon du mercredi 21 au dimanche 25 juillet. Cette visite fait suite à celle d'un navire de transport léger français, le *Jacques-Cartier*, en mai dernier, en Nouvelle-Zélande. Ces échanges d'escales entre les deux pays sont les premiers que les marines néo-zélandaise et française organisent depuis 1985, date de l'attentat monté à Auckland par les services secrets français contre Greenpeace.

EN BREF

[illegible]

ARCHÉOLOGIE

600 000 francs pour l'épave grecque de Marseille

La mise au jour, dans le port antique de Marseille, d'une épave de navire grec datant du VIe siècle avant J.-C. (*le Monde* du 21 juillet) est considérée par les spécialistes comme une découverte exceptionnelle. Aussi l'Etat et la Ville de Marseille ont-ils décidé de consacrer 600 000 francs de crédits supplémentaires à son dégagement et à sa conservation.

D'après les premières reconnaissances, ce navire semble représenter une étape charnière dans l'histoire de l'architecture navale antique. Une partie est construite selon la méthode archaïque (qui assemblait les pièces de bois à l'aide de liens), tandis qu'une autre présente des assemblages classiques avec tenons et mortaises.

Une fois dégagée de la vase, l'épave sera placée dans un bassin de conservation où elle demeurera deux à trois ans si nécessaire. Elle devrait ensuite constituer la pièce maîtresse du Musée d'histoire de Marseille. – (Corresp.)

DÉFENSE

Compte tenu des restrictions probables

L'amiral Lanxade demande que le budget 1994 ne serve pas de référence à la nouvelle programmation militaire

Tel qu'il est actuellement en discussion, le projet de budget de la défense pour 1994 ne doit pas servir de référence pour préparer la nouvelle loi de programmation militaire, qui sera soumise au Parlement au printemps prochain et qui devrait porter sur les cinq à six années suivantes. C'est le message adressé par le chef d'état-major des armées, l'amiral Jacques Lanxade, au gouvernement dans un entretien qu'il a accordé au magazine *Armées d'aujourd'hui* du ministère de la défense. *« Le budget 1994*, dit-il, *sera, je l'espère, un budget d'attente »*.

Cet entretien est important, compte tenu du contexte actuel qui voit, en particulier, le ministère de la défense s'opposer à l'administration des finances et à celle du budget à propos des dépenses d'équipement militaire pour 1994 (*le Monde* du 6 juillet). D'un côté, la défense, les états-majors, mais *aussi les industriels*, arguant des besoins des armées et des risques de chômage s'ils ne sont pas satisfaits, réclament quelque 108 milliards de francs en 1994 (par rapport à 103 milliards en 1993); de l'autre, les tenants de l'orthodoxie financière envisagent d'allouer 94 milliards de francs. A ce jour, aucun arbitrage du premier ministre n'a été définitivement arrêté.

« Le budget 1994, commente l'amiral Lanxade dans l'entretien avec la revue *Armées d'aujourd'hui, s'annonce particulièrement important, car il représente à la fois une transition et un point de départ. Son élaboration entreprise depuis plusieurs semaines s'achèvera au début de l'automne prochain et ne pourra donc pas bénéficier de l'éclairage des conclusions du Livre blanc* [commandé par le gouvernement à une commission de vingt-cinq membres présidée par le vice-président du conseil d'Etat, Marceau Long] *et encore moins des travaux relatifs à la préparation de la prochaine loi de programmation. Le projet de loi de programmation militaire de transition 1992-1994, qui a été adopté par le gouvernement en 1992 mais non présenté au Parlement, constitue aujourd'hui la seule référence permettant de situer le budget de 1994. Il sera, je l'espère, un budget d'attente qui n'engagera pas prématurément les choix du Livre blanc. Il ne devrait pas non plus compromettre*, ajoute Jacques Lanxade, *l'exécution de la prochaine loi de programmation. »*

Les propos du chef d'état-major des armées ne peuvent pas être plus précis, ni plus fermes, sans apparaître comme une mise en garde à destination du gouvernement. En clair, pour la hiérarchie militaire, le budget 1994 n'est pas une référence à partir de laquelle la nouvelle programmation militaire a toute chance d'être déterminée. D'un côté, il y a, selon les chefs militaires, un Livre blanc qui définira les priorités dans les missions attribuées aux armées et, d'un autre côté, une loi de programmation à venir, qui précisera les structures et les plans de modernisation (*personnels et matériels*) des armées.

Autrement dit, le budget 1994, quoi qu'il puisse être, ne préjuge pas la suite des événements. A nouvelles missions, pour les états-majors, nouvelles armées et, donc, nouvelle programmation.

Selon des spéculations en vigueur dans les milieux de la défense, compte tenu des discussions actuelles, le prochain budget d'équipement militaire pourrait tourner autour de 100 à 101 milliards de francs. Sans qu'il soit exclu, comme pour les années précédentes, qu'un « gel » ou des suspensions de crédits interviennent en cours d'année. Ce montant, s'il était retenu, ne dispenserait pas les armées de revoir le sort de certains programmes majeurs d'armement, ce qui pourrait conduire soit à leur abandon, soit à les étaler davantage dans le temps, soit à réviser très nettement à la baisse les commandes de séries. Avant la fin de cette semaine, des réunions au ministère de la défense devraient anticiper les conséquences éventuelles de telles décisions.

J. I.

L'Italie prévoit de construire des frégates avec la France et le Royaume-Uni

L'Italie, représentée par son directeur de l'armement, vient de signer un accord avec la France et le Royaume-Uni, par lequel elle accepte de participer au développement et à la construction de frégates antiaériennes communes aux trois pays. Ce programme, qui était à ce jour le fait des Français et des Britanniques, a été baptisé Horizon. Les frégates en question devraient entrer en service opérationnel après 2002.

Un « bureau » de programme sera installé à Londres, avec la charge de gérer et de conduire ce projet tripartite, qui est la première coopération majeure de ces trois pays européens, en matière navale, et qui doit aboutir à une standardisation des équipements et à l'interopérabilité des trois marines.

Ces frégates de l'ordre de 5 000 tonnes sont des bâtiments dotés d'un système d'armes surface-air moyenne portée (SAMP) capables de défendre, contre des aéronefs et des missiles, une zone de 50 kilomètres autour d'une escadre ou d'un groupe aéronaval en déplacement. Ces systèmes d'armes pourraient être dérivés du programme Aster du groupe Aérospatiale, auquel sont associées des firmes allemandes, italiennes et britanniques.

On estime généralement les besoins de la Grande-Bretagne à douze frégates de cette classe et ceux de l'Italie à trois.

Dans le cas de la France, il s'agit pour la marine de prévoir de remplacer ses frégates du type *Suffren* et *Duquesne*, qui ont été mises en service entre 1967 et 1970. Les besoins de la marine nationale sont estimés à quatre navires. Le coût d'une frégate de cette classe est de 3 milliards de francs.

□ **Deux bâtiments de guerre néo-zélandais en visite à Toulon.** – La frégate *Canterbury* et le pétrolier-ravitailleur *Endeavour* sont en visite officielle à Toulon du mercredi 21 au dimanche 25 juillet. Cette visite fait suite à celle d'un navire de transport léger français, le *Jacques-Cartier*, en mai dernier, en Nouvelle-Zélande. Ces échanges d'escales entre les deux pays sont les premiers que les marines néo-zélandaise et française organisent depuis 1985, date de l'attentat monté à Auckland par les services secrets français contre Greenpeace.

ARCHÉOLOGIE

600 000 francs pour l'épave grecque de Marseille

La mise au jour, dans le port antique de Marseille, d'une épave de navire grec datant du VIe siècle avant J.-C. (*le Monde du 21 juillet*) est considérée par les spécialistes comme une découverte exceptionnelle. Aussi l'Etat et la Ville de Marseille ont-ils décidé de consacrer 600 000 francs de crédits supplémentaires à son dégagement et à sa conservation.

D'après les premières reconnaissances, ce navire semble représenter une étape charnière dans l'histoire de l'architecture navale antique. Une partie est construite selon la méthode archaïque (qui assemblait les pièces de bois à l'aide de liens), tandis qu'une autre présente des assemblages classiques avec tenons et mortaises.

Une fois dégagée de la vase, l'épave sera placée dans un bassin de conservation où elle demeurera deux à trois ans si nécessaire. Elle devrait ensuite constituer la pièce maîtresse du Musée d'histoire de Marseille. – *(Corresp.)*

CARNET DU Monde

Décès

– On nous prie d'annoncer le décès de

Denis BUCQUET,
docteur en médecine,
chercheur INSERM,
et aussi chanteur baryton basse,

survenu le samedi 17 juillet 1993, à l'âge de trente-six ans.

De la part de
M. et Mme Yves Bucquet,
Leurs enfants,
Petits-enfants,
Et toute la famille,
Ainsi qu'Alain Verret,
Et tous ses amis.

Une messe sera célébrée en l'église Saint-Eustache, le vendredi 23 juillet, à 10 h 30.

La crémation aura lieu à Villetaneuse, à 13 h 30.

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons à l'association VLS à domicile, 41, rue Volta, 75003 Paris CCP 2453570E.

– Christine Rouzioux,
Marc Bary,
Et tous les membres de l'association ACCTES (Association de coordination et de coopération de travaux et d'études sur le sida),
ont la profonde tristesse de faire part de la disparition, le samedi 17 juillet 1993, du

docteur Denis BUCQUET,
cofondateur et ami.

Ils s'associent au chagrin de sa famille et de ses amis, et rappellent sa large contribution à l'initiation de travaux de recherche sur le sida, en médecine de ville.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 23 juillet, en l'église Saint-Eustache, à 10 h 30, à Paris.

– Les professeurs Jean-Paul Levy et Jean Dormont de l'ANRS (Agence nationale de recherches sur le sida),
Les professeurs Jean-François Delfraissy, Christine Rouzioux, Daniel Schwartz, Alfred Spira, Jean-Louis Vilde
Et le docteur Christiane Deveau,
ont la profonde tristesse de faire part de la disparition du

docteur Denis BUCQUET,
chercheur INSERM,
responsable scientifique
de l'enquête nationale SEROCO.

Ils s'associent à la peine et à la douleur de sa famille et de ses amis.

– Les associations ACCTES et ARCAT-SIDA,
L'Agence nationale de recherches sur le sida,
tiennent à rappeler la contribution des

docteurs
Denis BUCQUET
décédé le 17 juillet 1993
et
Jean-Florian METTETAL,
disparu il y a un an,

à la lutte contre la maladie.

– Mme Louis Carolus-Barré,
son épouse,
Geneviève, Thérèse, Catherine, Marie-Françoise, Martine, Charles et Marguerite,
ses enfants,
Aube-Marine Mangin,
Lætitia Hidding et Alice C. Barré,
Smeralda et Marescotti Ruspoli,
Léon et Pauline Brocard,
Marie C. Barré,
ses petits-enfants,
et arrière-petits-enfants,
ont la profonde tristesse d'annoncer le rappel à Dieu de

M. Louis CAROLUS-BARRÉ,
archiviste-paléographe,
ancien secrétaire général
de l'Ecole française de Rome,
conservateur en chef des bibliothèques
et archives du Louvre
et des musées nationaux,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le dimanche 18 juillet 1993, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 22 juillet, à 14 heures, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, place Saint-Thomas-d'Aquin, Paris-7e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Sabien Flori,
Mme Catherine Flori
et ses enfants,
M. et Mme Jean-André Flori,
M. et Mme Yves-Antoine Flori,
M. Albert Flori,
Et tous les siens,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Sabien FLORI,
conseiller maître honoraire
à la Cour des comptes,

survenu le 19 juillet 1993, à Neuilly, dans sa quatre-vingt-septième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 22 juillet, à 13 h 30, en l'église Saint-Pierre de Neuilly.

42, rue de Chézy,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– M. Jean Saint-Geours,
président de la Cinémathèque française,
M. Dominique Païni,
directeur,
Les administrateurs,
Et le personnel,
Mme Georges Langlois,
M. Hugues Langlois,
M. et Mme Jean-Louis Langlois,
Ainsi que l'Association Henri-Langlois,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Mary MEERSON,

survenu le 19 juillet 1993.

Elle fut une inoubliable animatrice de la Cinémathèque française aux côtés d'Henri Langlois.

La cérémonie aura lieu le lundi 26 juillet, à 14 h 15, au grand salon du crématorium du Père-Lachaise (entrée Gambetta).

La mise en caveau aura lieu à 16 h 30, au cimetière du Montparnasse (tombe d'Henri Langlois).

(*Le Monde* du 21 juillet.)

– Poitiers.

Mme Jean Pitié,
son épouse,
Jean-Marc et Jacqueline Pitié,
Nicolas, Bruno et François,
Bernard et Claire Pitié,
Jean-Christophe et Olivier,
Anne-Marie et Gérard Chevée,
Alain, Caroline et Christophe,
Hélène et Jean-Pierre Lézin,
Alice et Patrick,
ses enfants et petits-enfants,
Simone et Georg Becker,
sa sœur et son beau-frère,
Laurent, Martin et Elisabeth,
ses neveux et nièce,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean PITIÉ,
ancien élève de l'ENS de Saint-Cloud,
ancien professeur de géographie
à l'université de Poitiers,
officier des Palmes académiques,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 17 juillet 1993, à Poitiers, dans sa soixante et onzième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le mardi 20 juillet, à Poitiers.

– M. Philippe Taquet,
son époux,
Nicolas, Mathilde et Nathalie,
ses enfants,
Ses parents,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Hélène TAQUET,
maître de conférence
de l'université Pierre-et-Marie-Curie,
biochimiste
au centre hospitalo-universitaire
de la Pitié-Salpêtrière,

survenu le 13 juillet 1993, à l'âge de cinquante ans.

Les obsèques ont été célébrées, le vendredi 16 juillet, dans l'intimité.

14, quai d'Orléans,
75004 Paris.

– Serge Uzan,
Et le groupe de recherches sur le CGRP au cours de la grossesse,
ont l'immense douleur d'annoncer le décès de

Hélène TAQUET,

survenu à Paris, le mardi 13 juillet 1993.

– M. André Godeau,
son époux,
M. et Mme Jean-Pierre Godeau,
M. et Mme Joël Godeau,
ses enfants,
Bastien, Johann, Valérie et Sacha,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Micheline GODEAU,
née Boulanger,

survenu le 15 juillet 1993, dans sa soixante-douzième année.

16, rue de Cambrai,
75019 Paris.

– Le président de la Société vendéenne d'aide à la santé mentale,
Le conseil d'administration,
Les collaborateurs de la SVASM,
ont le regret d'informer du décès brutal du

docteur Jean-Luc TOURET,
administrateur et secrétaire général
de la SVASM,
Médecin des hôpitaux à Nantes.

Une cérémonie religieuse sera célébrée à sa mémoire le 24 juillet 1993, à 10 h 30, chapelle de l'hôpital Saint-Jacques, à Nantes.

Remerciements

– Mme François Le Bris,
M. et Mme Jean Le Bris,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Raymond-François Le Bris
et leurs enfants,
très sensibles aux marques de sympathie qui leur ont été adressées à la suite du décès, à Brest, le 8 juillet 1993, de

M. François LE BRIS,

leur époux, père, grand-père et arrière-grand-père,

expriment à tous ceux qui se sont manifestés leur très vive reconnaissance.

11, rue Danièle-Casanova,
29200 Brest.
Résidence de l'Orée-du-Parc, no 101,
impasse Jean-Guitton,
17000 La Rochelle.
34, rue des Vignes,
75016 Paris.

Anniversaires

– Pour le 8e anniversaire de sa mort, souvenons-nous de

André POUSSIÈRE
(Maubeuge 1910-Poitiers 1985).

et de ses fils,

Bernard POUSSIÈRE
(Cambrai 1933-Metz 1987),

François POUSSIÈRE
(Beyrouth 1945-Lyon 1984).

La mort, c'est l'oubli.

CARNET DU MONDE
Renseignements : 40-65-29-94
Tarif : la ligne H.T.

Toutes rubriques	100 F
Abonnés et actionnaires	90 F
Communicat. diverses	105 F
Thèses étudiants	60 F

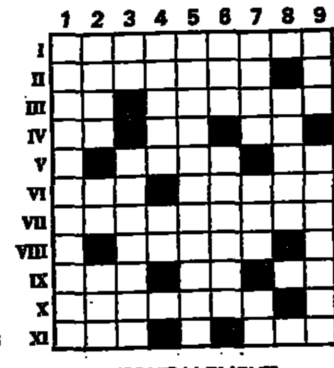
EN BREF

□ **Ecole supérieure de journalisme de Lille : une nouvelle filière.** – L'Ecole supérieure de journalisme de Lille (ESJL), qui fêtera l'an prochain ses soixante-dix ans, a décidé de créer pour la prochaine rentrée universitaire une nouvelle filière d'enseignement intitulée « journaliste et scientifique ». Elle veut répondre ainsi au besoin d'informations scientifiques exprimé par les journaux et le public. La première promotion comptera quinze places. Le concours d'entrée sera exclusivement réservé aux étudiants d'origine scientifique à bac + 4 (maîtrises en sciences, écoles d'ingénieurs, formations médicales). Les inscriptions au concours, qui aura lieu les 15, 16, 17 septembre (écrit) et 27-28 septembre (oral) seront closes le 7 septembre.

▶ **Renseignements à l'ESJL, 50, rue Gauthier-de-Châtillon, 59046 Lille. Tél. : 20-54-48-21.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 6088



HORIZONTALEMENT

I. On peut la voir passer d'une seconde à l'autre. – II. Jouit d'une bonne réputation. – III. Article étranger. Boule de sons. – IV. Pronom. Chef d'entreprise. N'est jamais sans suite. – V. Partie du globe. Lui. – VI. Petit, il se contente de consoler. Sorte de cruche. – VII. Présentées en désordre. – VIII. Peuvent être assimilés à des enveloppes. – IX. *Petite* énigme de l'Histoire. Abréviation. Colporteur de ragots. – X. Entrelacées. – XI. 50 % d'un somnifère dangereux. Très solide.

VERTICALEMENT

1. Période d'agitation. – 2. Une envie de cabot. Indéfini. Sigle. – 3. Symbole chimique. Moment d'espoir. – 4. Cherchent toujours à s'élever. A moitié plat. – 5. Font baisser le ton. – 6. Grosse tranche. Avec elle, on aurait mauvaise grâce à prétendre qu'on n'y voit que du bleu. – 7. Affluent de l'Oubangui. Possessif. Partie de chasse. – 8. Fait souvent la sourde oreille. – 9. Coin d'un cadran. *Se fendre difficilement.*

Solution du problème no 6087

Horizontalement

I. Cabane. Es. – II. Lion. Mort. – III. Ignare. Ra. – IV. Er. Nougat. – V. Népal. ONU. – *VI. Ases. Ce. – VII. Est. Saper.* – VIII. Liés. Mu. – IX. Etuis. Rut. – X. Us. Etêté. – XI. Réelle. El.

Verticalement

1. Clientèle. – 2. Aigre. Situé. – 3. Bon. Pâteuse. – 4. Ananas. Si. – 5. Rôles. Sel. – 6. Emeu. Sam. Te. – 7. Go. Pure. – 8. Errance. Ute. – 9. Statuer. Tel.

GUY BROUTY

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiées au *Journal officiel* des 19-20 juillet 1993

DES LOIS

– No 93-913 du 19 juillet 1993 reportant l'entrée en vigueur du nouveau code pénal;

– No 93-914 du 19 juillet 1993 portant *transposition* de la directive du conseil (CEE) no 90-377 du 29 juin 1990 instaurant une procédure communautaire assurant la transparence des prix au consommateur final industriel de gaz et d'électricité;

– No 93-915 du 19 juillet 1993 portant extension du bénéfice de la qualité de pupille de la nation et modifiant le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (1re partie : Législative);

– No 93-916 du 19 juillet 1993 autorisant la ratification de la convention relative à la conciliation et à l'arbitrage au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Sont publiés au *Journal officiel* du 21 juillet 1993:

DES LOIS

– No 93-923 du 19 juillet 1993 de privatisation;

– No *93-924* du *20 juillet 1993* fixant les modalités de calcul de la rémunération due aux artistes-interprètes et aux producteurs de phonogrammes par les services privés de radiodiffusion sonore.

UN DÉCRET

– No 93-925 du 13 juillet 1993 modifiant les articles 2 et 3 du décret no 86-203 du 7 février 1986 fixant les conditions dans lesquelles sont résiliés ou suspendus les contrats d'achat d'énergie conclus entre Electricité de France et les producteurs autonomes d'énergie électrique d'origine hydraulique.

PARIS EN VISITES

JEUDI 22 JUILLET

« Les passages couverts du Sentier où se réalise la mode féminine. Exotisme et dépaysement assurés » (deuxième parcours), 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois, L.-A. Lavigne).

« Montmartre d'hier et d'aujourd'hui : du Bateau-Lavoir au château des Brouillards », 10 h 30, métro Abbesses (P.-Y. Jaslet).

« Le quartier chinois et ses lieux de culte », 11 heures et 14 h 30, métro Porte-de-Choisy (M.-C. Lasnier).

« Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre », 11 h 15, 15 h 30 et 18 heures, au pied du funiculaire (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Les salons de l'Hôtel de Ville de Paris », 14 h 15, devant la poste, à gauche de la façade (M. Hager).

« Jardins et ruelles du vieux Belleville, de la résidence des saint-simoniens au petit cimetière », 14 h 30, métro Pyrénées, devant Twenty (C. Merle).

« La cathédrale russe. Histoire de la religion orthodoxe et de mille ans de christianisme en Russie », 14 h 30, 12, rue Daru (P.-Y. Jaslet).

« *Le Jardin des plantes, sa vocation* depuis 1626 et ses hommes célèbres », 15 heures, entrée du jardin, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (Paris capitale historique).

« La Salpêtrière : une ville dans la ville », 14 h 45, entrée, 47, boulevard de l'Hôpital (Paris et son histoire).

« *Historique du Louvre (visite extérieure)*, vestiges des tours et enceinte de Philippe-Auguste, suivi de nombreuses curiosités », 15 heures, angle de la rue de Rivoli et de la rue de Marengo (Paris autrefois, L.-A. Lavigne).

CULTURE/*L'été festival*

MONTPELLIER

Un entretien avec Alfred Brendel

Rencontre avec un pianiste beethovénien, sceptique et acharné

« Vous avez passé toute votre enfance en Yougoslavie...

– J'ai vécu entre l'âge de trois et cinq ans dans l'île de Krk. Mes parents tentaient d'y tenir un hôtel. Moi, j'essayais de remonter la manivelle d'un tourne-disques pour entendre de grands chanteurs d'opérette. C'est ainsi que je fis connaissance avec la musique.

» Ensuite, nous sommes allés à Zagreb. J'avais un Teppaz, j'écoutais les chansons berlinoises des années 20. Il y avait beaucoup d'Allemands en Croatie. Je suis allé dans une école allemande et j'y ai appris trois alphabets : le gothique, l'allemand moderne et le cyrillique. J'appartenais à une association, appelée Le Royaume des enfants, qui organisait des spectacles dansés, des pièces de théâtre et qui disposait chaque semaine d'une demi-heure d'antenne à la radio. On m'a nommé ministre de la culture et c'est moi qui parlais dans le poste. Je récitais des textes pompiers que je ne comprenais pas : à l'époque, je lisais le croate sans le comprendre.

» Mon père avait l'habitude de pianoter des chansons autrichiennes en faisant des grimaces. Nous chantions ces vieilles chansons en croate. La Croatie était très proche, culturellement, de l'Autriche. En 1943, mon père, qui avait un passeport allemand, a dû gagner l'armée allemande. La guerre se rapprochait de la Yougoslavie. Ma mère et moi nous sommes installés à Gratz. Les Russes sont arrivés, il était impossible à une femme seule de rester en compagnie d'un enfant. Nous sommes allés dans l'est du Tyrol. Mon père ne faisait que du secrétariat dans l'armée, heureusement.

» Quand les Alliés sont arrivés, l'Autriche a été partagée en quatre, les Russes ont dû quitter la Styrie et les Anglais s'y sont installés. Nous sommes alors retournés à Gratz.

» A dix-sept ans, j'y ai donné mon premier récital (sur le thème de « La fugue dans la littérature de piano ») et à dix-huit ans j'ai joué pour la première fois le *Concerto « l'Empereur »* de Beethoven. Mes parents ont commencé à prendre au sérieux ma vocation musicale. Toujours de mon propre chef, je me suis présenté au concours Busoni, j'y ai obtenu un prix, cela m'a aidé à obtenir quelques récitals à Vienne. J'y suis resté vingt ans.

– Culturellement, vous vous sentez autrichien ?

– Partout où je m'installe, je vis en hôte payant. J'ai vécu en Yougoslavie au moment où les oustachis avaient le pouvoir. Puis j'ai entendu la voix de Hitler à la radio. Cela m'a formé définitivement. Je me méfie de tous ceux qui croient détenir la vérité. Et je suis plutôt indépendant de nature, même si je n'ai jamais appris ni à conduire ni à faire la cuisine. Je me sens en tout point européen du Centre. Tout chauvinisme me fait horreur, je suis ravi d'avoir vécu comme j'ai vécu : sans patrie.

– Vous ne pensez jamais que Beethoven était allemand ?

– Il était Mittel-européen, comme moi. Il se trouve que, durant deux cents ans, les plus belles œuvres musicales ont été composées par des musiciens de cette grande Europe centrale où j'inclus l'Allemagne. Il n'y a pas à s'en faire une gloire, c'est comme ça. Je suis heureux de rester en compagnie de ces musiciens-là. Bien sûr, j'admire Chopin, les Russes. Mais voyez Backhaus, Kempff ou Cortot pour la musique française : l'usage, pour les pianistes, a longtemps été de se spécialiser. Maintenant, Chopin n'est plus l'oiseau exotique qu'il a été. Mais il est trop tard pour moi. Il faut fréquenter Chopin comme on fréquente Beethoven : la vie durant.

– Vous avez toute une théorie sur la façon de composer un récital. Et vous donnez de plus en plus de cycles de concerts. Est-ce par souci pédagogique ?

– Reportez-vous à la rhétorique classique. Un orateur doit informer, distraire et aussi enseigner. Si l'artiste n'éduque pas le public, que deviendra l'humanité ? Elle sera pendue à des réseaux médiatiques où on a l'œil fixé sur l'Audimat et où l'on essaie, pitoyablement, de « démocratiser ». Il faut, comme le fait la BBC, avoir le courage de définir ce que les gens doivent écouter pour élargir leurs connaissances. C'est ce qu'a fait William Glock, avant de prendre sa retraite. Il était l'élève de Schnabel, c'est lui qui a fait venir Boulez à Londres et qui a fait connaître Birtwistle. Grâce à lui, la vie musicale anglaise s'est élevée à un niveau international, les compositeurs ont cessé de composer comme à l'époque victorienne.

» Pour en revenir à la notion de cycle, j'aimerais prendre une comparaison dans les arts plastiques. J'ai moi-même voulu être peintre, j'ai exposé, j'ai gardé beaucoup d'intérêt pour la peinture. Quand je vois un artiste exposé dans une petite salle, je m'interroge toujours : remplirait-il le Grand Palais ? Watteau et le Douanier Rousseau y ont été exposés en même temps. Le résultat était concluant.

» Il faut adopter ce principe quand on joue les trente-deux sonates, les quatuors de Beethoven, ou les dernières sonates de Schubert. Les entendre dispersées empêche d'en mesurer la richesse. Et ne me dites pas que ces cycles risquent d'ennuyer. Si c'est le cas, c'est que l'interprète est défectueux. Chaque œuvre a son caractère, sa structure, sa manière d'aborder la forme sonate. Le but de l'interprète est de caractériser tout cela, de tout rendre vivant, intelligent. Certaines œuvres se dérobent à l'intellect, on ne peut les aborder que par le biais de l'imagination et de la psychologie : les deux mouvements de la *Sonate opus 53* de Beethoven comme un affrontement de la Belle et de la Bête ; les prétendues banalités de l'*Opus 31 n° 1* comme de petites scènes de comédie. Mais la clé est là.

» Beethoven la donne souvent d'entrée. Comme un code génétique, elle engendre la sonate entière. Parfois, les éléments sont plus dispersés. Il faut beaucoup d'imagination pour comprendre ce qu'un compositeur a voulu faire. Il faut aussi de l'instinct et une bonne connaissance des règles de composition. Et il ne faut pas vouloir systématiquement tuer le père comme le faisait Glenn Gould.

– Un nouveau recueil de vos textes va paraître (1). Certains sont consacrés à Beethoven ?

– J'ai l'espoir d'écrire un livre entier sur les trente-deux sonates. Mais j'ai encore beaucoup à apprendre. C'est que je suis un sceptique. Je ne crois pas que l'on puisse accéder à la vérité. J'ai des convictions, bien sûr. Mais rien n'est jamais établi, ça peut toujours être mieux. Chaque concert, chaque enregistrement est une proposition à long terme. Je sais par exemple qu'il me faudra cette nouvelle intégrale des sonates pour, quand tout sera achevé, dans deux ou trois ans, trouver de nouveaux modes d'approche, de nouveaux codes, de nouvelles connexions formelles. Quand je serai plus vieux, je saurai peut-être puiser enfin l'énergie formidable que réservent à leur interprète les grandes œuvres musicales. »

Propos recueillis par
ANNE REY

(1) Un recueil de réflexions et d'analyses d'Alfred Brendel est paru en 1979 chez Buchet-Chastel sous le titre *Réflexions faites*. Un second sera publié à la rentrée.

► Le premier disque de la nouvelle intégrale Beethoven est paru chez Philips avec les *Sonates opus 31 n° 1, 2 (la Tempête)* et 3 : 1 CD 431 134-2. Parallèlement, un cycle de récitals se poursuit sur plusieurs années dans le cadre de Piano **, salle Pleyel à Paris.**


HENRI ROBERT
Alfred Brendel

Triomphal

Suite de la première page

Ce concert était le troisième, le dernier que Brendel devait consacrer aux cinq concertos de Beethoven. Il s'ouvrait par une *Nuit transfigurée* de Schoenberg pudique et arachnéenne. Ni phrasés larmoyants, ni archets écrasés. Et puis ce concerto campé sur ses ergots, à peine ambré d'angoisse dans l'adagio, filant droit et vite son martial rondo... Si peu d'effets accrocheurs, tant d'effet salvateur.

Sagesse ? Folie ? On ne sait. Alfred Brendel entame pour Philips sa troisième intégrale des sonates de Beethoven. Il le fait comme une chose naturelle. Car certaines œuvres, ou cycles d'œuvres, sont comme des villes aimées. On les découvre avec impétuosité, on calme les retrouvailles, on y revient plus fort, assagi, mais on sait que tout n'y sera jamais ni totalement connu, ni complètement cerné.

Les trente-deux sonates de Beethoven sont la Venise d'Alfred Brendel. Il avait vingt-sept ans lorsqu'il entreprit, tout feu tout flamme, sa première visite beethovénienne : l'enregistrement en première mondiale de la quasi-totalité de l'œuvre pour clavier (pour Vox-Turnabout). Ce tour du monde lui prit six ans. L'étape suivante fut, pour Philips déjà, un retour aux sonates, avant que l'enregistrement digital fût inventé.

L'embarquement vers une troisième intégrale, c'est bien sûr l'espoir d'une prise de son proche de la perfection grâce au CD. Mais c'est aussi le cycle inévitable qui remet l'interprète-Sisyphe face à son rocher. Un Sisyphe heureux, évidemment. *« Il y a des œuvres*, dit Brendel, *avec lesquelles je ne veux pas cesser de vivre. »*

Nous avons rencontré le pianiste sous les hauts platanes bruissants d'un vieil hôtel de Montpellier, il mangeait une tranche de cake, et buvait du thé. Il vit à Londres, désormais. Pour autant, il ne se sent guère sujet de Sa Majesté. Né, voici soixante-deux ans, dans le nord de la Moravie, il dit que sa terre natale était tchèque, que ses parents parlaient allemand. Et, un éclair de malice illuminant soudain ses grosses lunettes, il se déclare *« ravi de n'appartenir à aucune nation »*.

ANNE REY

AVIGNON

LE BAVARD,
au Collège d'Annecy

Parler pour parler

La fraîcheur de Charles Berling irrigue les fleurs de rhétorique

« Jongleur » se disait autrefois du comédien nomade qui récitait des vers. Une attraction d'Avignon, très courue cet été, est le jeune acteur Charles Berling disant le roman de Louis-René des Forêts, *le Bavard*, ou mieux, jonglant avec les lignes de ce texte. Le bavard, nous prévient l'auteur, est un bonhomme qui *« parle pour parler, qui n'a rien à dire »*. Qui s'exprime donc à vide, qui exerce une pure et simple gymnastique de la langue. Cent soixante pages de figures de rhétorique : antithèses, antonomases, réfutations, déprécations, tout y passe, à quoi s'ajoute une abasourdissante virtuosité dans l'emploi du syllogisme et du contre-syllogisme, nourris de lieux communs pour que ce soit plus clair (avec, comme piment de la chose, des pesanteurs d'écriture, de temps à autre, comme : *« la surface blafarde et glacée de l'asphalte tigré de plaques neigeuses »*, ou *« un orchestre dont la musique aigre éclaboussait les murs »*).

Louis-René des Forêts nous recommande de nous méfier des auteurs qui ont *« l'esprit beaucoup trop lucide pour dire quelque chose de sensé »*, et il présente ses excuses au *« lecteur que l'ennui rend un peu distrait »*.

C'est ici qu'interviennent la jeunesse, la rouerie, le doigté, le magnétisme, et déjà la technique d'enfer, de Charles Berling, qui met à profit aussi les appels du pied, les œillades, qu'expédie sans honte aucune à l'auditoire l'auteur du *Bavard*. Son ascendant repose sur la fraîcheur et la franchise apparentes de son jeu. Un allant spontané, entraînant parce qu'enjoué, masque une intelligence très perçante et très originale du rôle, du texte. Il y a chez lui de l'air, de l'eau, du feu, qui donnent une grâce souriante à la gymnastique structurelle tout de même très « gaz incapacitant » du *Bavard*.

MICHEL COURNOT

► A 22 heures, jusqu'au 22 juillet.

COTE D'OPALE

MICHEL PETRUCCIANI ET DIDIER LOCKWOOD

Duo de rêve

Au Touquet, Michel Petrucciani (piano) et Didier Lockwood (violon) se sont rencontrés, à main nue. Histoire d'une confrontation sans lendemain

Lockwood (trente-cinq ans, une longue carrière), Petrucciani (trente ans, une presque aussi longue carrière), chacun a son histoire, ses formules, ses références, son groupe ; ici, un récent passage avec Grappelli ; là, un disque pour Ellington, des carrières américaines et des concerts comme s'il en pleuvait. Justement, il pleut. La pluie convient au Touquet et sied à la musique. Les voici ensemble, pour dire quoi ? Pour aller où ? Par amitié d'abord. Petrucciani et Lockwood sortent plus ou moins de la même troupe musicale (Aldo Romano, Henri Texier, Martial Solal, le Riverbop...), ils aiment se rencontrer, ils sont curieux l'un de l'autre, ils ont assez de talent pour échanger et se confronter.

Cela dit, vous pouvez être les meilleurs amis du monde ou ennemis jurés, la musique ne ment pas. Elle met en scène une autre rencontre que celle du conscient. Quand ils se lancent, se relancent, sautent de standard en standard, au gré de la conversation, reviennent sur la citation, se tendent des pièges, se trompent parfois, qui accompagne qui ? Qui fait le jeu de l'autre ? Pour qui les chausse-trappes ?

Outre le pur plaisir d'exécution, devant Lockwood et Petrucciani, l'observation relève du jeu de piste. Deux fois reprises, *les Feuilles mortes (Autumn Leaves)* courent sous la musique : la première exposition du thème est comme détachée, ironique, découragée, warholienne. C'est pour aller aux nerfs. Bien plus tard dans l'aventure ambulatoire, le motif reviendra comme un écho. La gaieté de jouer n'exclut pas les fautes de goût. Petites touches de pompiérisme martelées au piano, bruitisme évocateur au violon (chants d'oiseaux, ressac de la mer, rires), jazz ou java, c'est le jeu. Aucune importance. Une partie du jazz aujourd'hui est précisément hantée par cette question du goût, du bon goût, c'est clair, on joue trop comme on jouerait pour les parents. La question des pères (Harry Conick, John Pizzarelli, etc.) est là entière. Le jazz, dès qu'il s'est mis à toucher à la question du goût, s'est construit sa propre maison de retraite (jardinage, pâquerettes, pétanque).

Goût subtil ou goût facile, deux inconnues assurent la vérité de l'équation Petrucciani-Lockwood : la netteté des tempos, du phrasé, de la course ; et, d'un autre côté, le trafic du répertoire (citations, renversements, ellipses, caprices). Le pianiste offre un point de relais sur un *Round Midnight* singulièrement dégraissé : une petite phrase de *Jean-Pierre*. *Jean-Pierre* est une comptine (sur fond de *Dodo, l'enfant do*) que Miles Davis avait changée en méditation funky. Il l'a d'ailleurs beaucoup jouée sous ce gymnase même. Elle est en passe de devenir une citation obligée ou un air de référence. On peut en entendre une évocation dans le dernier disque de Michel Portal, avec Mino Cinelu, *Anyway*. Un peu plus tard dans le concert, on retrouve *Jean-Pierre* grandeur nature, dans toute son étendue, avec des effets de pédale d'expression, et le motif en vient à courir comme un furet, tout du long, sur des tonalités décalées, cassées, somptueusement réinstallées.

Tout cela n'aurait pas le même sens sans l'énergie vitale, entretenue au premier degré par ces deux jeunes musiciens, du jazz. Le duo lui doit sa force. Sans l'esprit du jazz, sans ce « duende » préhistorique que l'on peut arriver à susciter, on aurait droit à quoi ? A l'austérité académique (simple règlement de comptes de l'écriture moderne) ou au divertissement usant (dont le trio *Esperança* donne, en première partie, avec son aisance poussive, l'exemple). La justification de ce face-à-face Lockwood-Petrucciani, c'est son exception, sa singularité non répétable et probablement « inenregistrable ». La force qu'induit en retour la musique qui semble leur échapper est celle de l'amitié. Elle n'a de promesse que quand elle trouve sa mesure pleine, au fil des minutes, pour aboutir, au rappel, à un *Saint-Thomas* narquois et évident que Lockwood, enfant de la région, rebaptise *Saint-Omer*. Jusqu'à cette descente magique de précision spontanée qui lui sert de coda. Jusqu'à cette simultanéité heureuse qui fait qu'on ne s'étonne pas de l'exceptionnelle réussite de ces deux garçons, entre binaire et ternaire, entre répertoire et aventure, entre science et spontanéité. On s'étonne en revanche qu'elle ne soit pas encore mieux connue.

FRANCIS MARMANDE

► Le 22 juillet, « Nuit du blues », à Dunkerque avec Nguyen Le et Paul Personne ; le 23, Marcia Maria à Boulogne-sur-mer ; le 24, Slamping et Richard Gotainer à Etaples ; le 25, Indigo et Julia Migènes, à Calais. Réservation, tél. : 21-30-40-33.

Deux disparitions

Le cinéaste Jean Negulesco

Le metteur en scène américain Jean Negulesco est mort à Marbella (Espagne), le 18 juillet. Il était agé de quatre-vingt-treize ans.

Il était né avec le siècle, en 1900, à Craiova, en Roumanie, dans une famille aisée. A quatorze ans, le jeune Negulesco « monte » à Paris pour y faire des études de peinture. Par l'intermédiaire de son compatriote, le sculpteur Brancusi, il rencontre Modigliani, Utrillo et fréquente la bohème de Montparnasse. Il voyage, reste un temps sur la Côte d'Azur pour se remettre d'un début de tuberculose. On le voit danseur mondain à l'hôtel Négresco de Nice. Il peint et ses expositions ont un certain succès.

En 1927, on le retrouve à Hollywood. cet Européen cultivé, artistiquement doué, cet homme de goût tenté par « l'usine à rêve » va servir Hollywood jusqu'à son déclin. De 1931 à 1936, il est, à la Paramount, conseiller technique, monteur, décorateur, réalisateur- adjoint, pour le producteur Benjamin Glazer. Il dirige, ainsi, la seconde équipe de *l'Adieu aux armes*, de Frank Borzage. Il écrit des scénarios, réalise, à partir de 1940, de nombreux courts-métrages, et tourne en 1941, son premier long-métrage pour la Warner Bros, *Singapore Woman*. En 1944, il se fait remarquer avec *le Masque de Dimitrios*, d'après le roman d'Eric Ambler, film à tiroirs et à retours en arrière sur la recherche de l'identité d'un homme, suspense au style surprenant.

Pour Warner, il tourne *les Conspirateurs*, (1944), *Humoresque* (1946), mélo flamboyant avec Joan Crawford et John Garfield, *Three Strangers* (1946), film noir très remarquable, d'après un scénario de John Huston, *Johnny Belinda* (1948), mélodrame émouvant, tourné en décors réels, sur la renaissance à la vie d'une jeune sourde-muette interprétée par Jane Wyman. Cette période Warner, qui lui avait laissé de mauvais souvenirs, est pourtant la plus intéressante et la plus personnelle de sa carrière.

Jean Negulesco entre alors à la Fox de Darryl Zannuck. Après un film de psychologie criminelle, *la Femme aux cigarettes* (1948), avec la troublante Ida Lupino, il va, en bon technicien, se plier aux genres en honneur chez Zannuck : le film de guerre (*Captive à Bornéo*, 1950), l'étude de mœurs (*Appel d'un inconnu*, 1952), le film-catastrophe (*Titanic*, 1952), les comédies sentimentales en Cinémascope qui, malgré la présence de Marilyn Monroe dans la première, sont insipides : *Comment épouser un millionaire ?*, (1953), *la Fontaine aux amours* (1954), *Les femmes mènent le monde* (1954), *Un certain sourire* (1958), d'après Françoise Sagan, *Rien n'est trop beau* (1959).

En revanche, *Papa Longues-Jambes* (1954), avec Fred Astaire et Leslie Caron est une excellente comédie musicale qui ne perdra rien de son charme. Le *remake* de *la Mousson* (1956), d'après le célèbre roman de John Bromfield, avec Richard Burton et Lana Turner, se fait plus exotique et plus spectaculaire que le film tourné par Clarence Brown en 1939. *Ombres sous la mer* (1957), avec Alan Ladd et Sophia Loren est un film d'aventures aux belles images. Suivent quelques travaux de commande et la direction de la deuxième équipe pour *la Plus Grande Histoire jamais contée* de George Stevens (1965). Et Jean Negulesco quitte le cinéma en 1970.

Son autobiographie, *Things I did and things I think I did*, publiée aux Etats-Unis en 1984, paraît en France en 1988 aux Presses de la Cité sous le titre *Un flâneur à Hollywood*. C'est un recueil d'anedoctes, de portraits de producteurs, de stars et de cinéastes, écrits avec verve. Une précieuse contribution à l'histoire de Hollywood.

JACQUES SICLIER

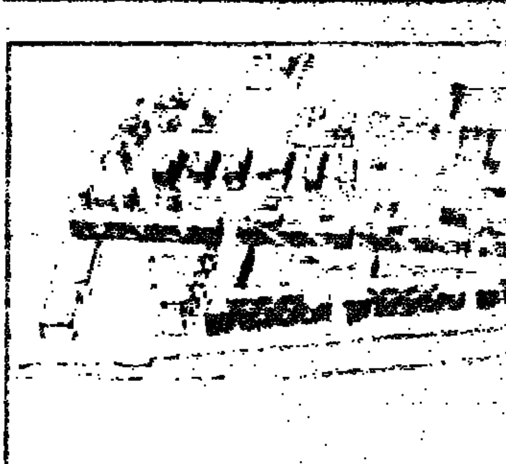
Le violoniste Szymon Goldberg

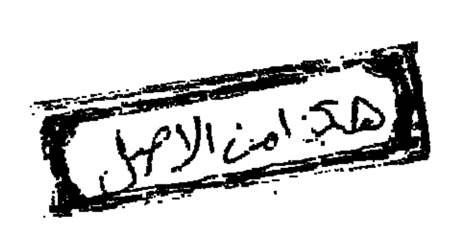
Le violoniste et chef d'orchestre américain Szymon Goldberg est mort le 19 juillet à Toyama, au Japon. Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Né le 1er juin 1909 à Wloclaweck en Pologne, Szymon Goldberg fut un enfant prodige. Élève de Carl Flesch dès l'âge de dix ans, à Berlin, il débute à Varsovie en 1921. Quatre ans plus tard, il entre à l'Orchestre philharmonique de Dresde, 1925, puis à l'Orchestre philharmonique de Berlin en 1929, dont il est exclu en 1934 par les nazis comme les autres musiciens juifs. Il entreprend alors des tournées en Europe, au Japon, et en Chine, avant de venir aux Etats-Unis en 1938.

En 1955, il fonde l'Orchestre de chambre néerlandais, qu'il dirige de son poste de premier violon tout en faisant partie du Festival-Académie de musique de chambre d'Aspen (1951-1961), dans le Colorado. Après un long séjour en Angleterre, il revient en 1978 aux Etats-Unis, où il enseigne à la Juilliard School de New-York et à l'université Yale. Depuis 1990, Szymon Goldberg dirigeait le nouvel orchestre philharmonique japonais à Tokyo. Il enseignait le violon à la fois à l'école de musique japonaise Toho Gakuen et au Curtis Institute of Music de Philadelphie.

Szymon Golberg a enregistré l'intégrale des sonates pour violon et piano de Mozart, avec Radu Lupu, pour Decca. Philips Classics réédite à l'automne, dans la collection Early Years, un coffret CD de ses enregistrements des *Concertos brandebourgeois* (1958), *Cantate BWV 170* (1960) et *Concertos pour violon* (1975), de Bach.





Le Monde

ARTS • SPECTACLES

AVIGNON



Jean Negulesco

QUAND LES ARCHITECTES SE PENCHENT SUR LA CITÉ

Stratégies pour un centre-ville

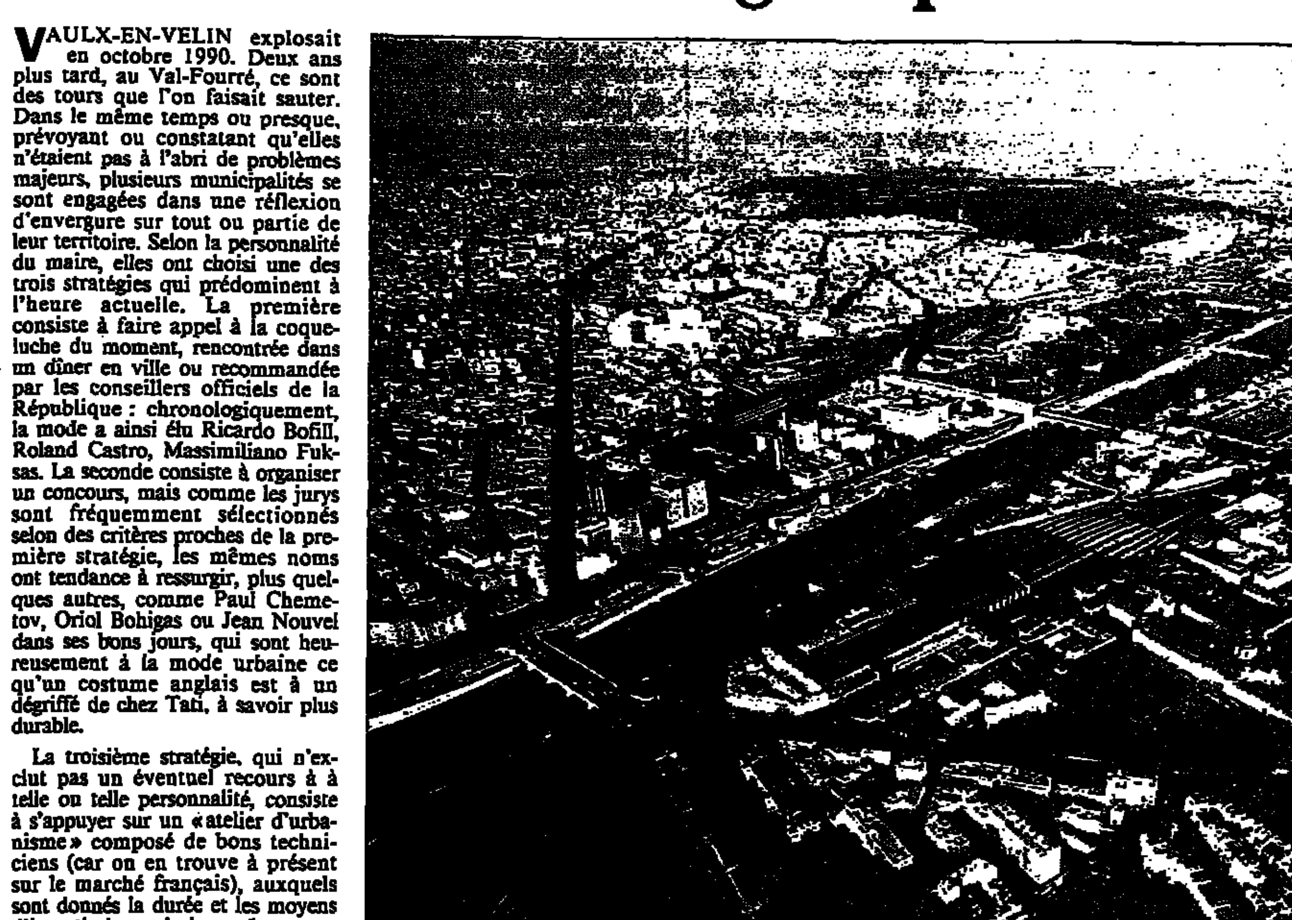
A l'occasion de plusieurs opérations d'urbanisme de grande envergure, les municipalités ont fait appel à des architectes. Après Rem Koolhas à Lille, et Massimiliano Fuksas à Clichy, Dominique Perrault ausculte, à Saint-Nazaire et à Bordeaux, de vastes terrains. A Paris, dix professionnels ont imaginé ce que pourraient être les abords de la gare d'Austerlitz. Quant aux trois municipalités qui se partagent la Plaine Saint-Denis, elles ont demandé à quatre architectes des solutions pour recoudre cette vaste zone chaotique.

VAULX-EN-VELIN explosait en octobre 1990. Deux ans plus tard, au Val-Fourré, ce sont des tours que l'on faisait sauter. Dans le même temps ou presque, prévoyant ou constatant qu'elles n'étaient pas à l'abri de problèmes majeurs, plusieurs municipalités se sont engagées dans une réflexion d'envergure sur tout ou partie de leur territoire. Selon la personnalité du maire, elles ont choisi une des trois stratégies qui prédominent à l'heure actuelle. La première consiste à faire appel à la coqueluche du moment, rencontrée dans un dîner en ville ou recommandée par les conseillers officiels de la République : chronologiquement, la mode a ainsi élu Ricardo Bofill, Roland Castro, Massimiliano Fuksas. La seconde consiste à organiser un concours, mais comme les jurys sont fréquemment sélectionnés selon des critères proches de la première stratégie, les mêmes noms ont tendance à ressurgir, plus quelques autres, comme Paul Chemetov, Oriol Bohigas ou Jean Nouvel dans ses bons jours, qui sont heureusement à la mode urbaine ce qu'un costume anglais est à un dégriffé de chez Tati, à savoir plus durable.

La troisième stratégie, qui n'exclut pas un éventuel recours à à telle ou telle personnalité, consiste à s'appuyer sur un «atelier d'urbanisme» composé de bons techniciens (car on en trouve à présent sur le marché français), auxquels sont donnés la durée et les moyens d'investir le territoire et le temps, deux données essentielles de la ville. Si cette dernière formule, dont la ville de Nîmes fait un remarquable usage (*le Monde* du 6 mai 1993), paraît relever du bon sens, il n'en reste pas moins qu'ailleurs la ville est trop souvent traitée comme relevant de l'incantation, de la magie ou de la poudre aux yeux.

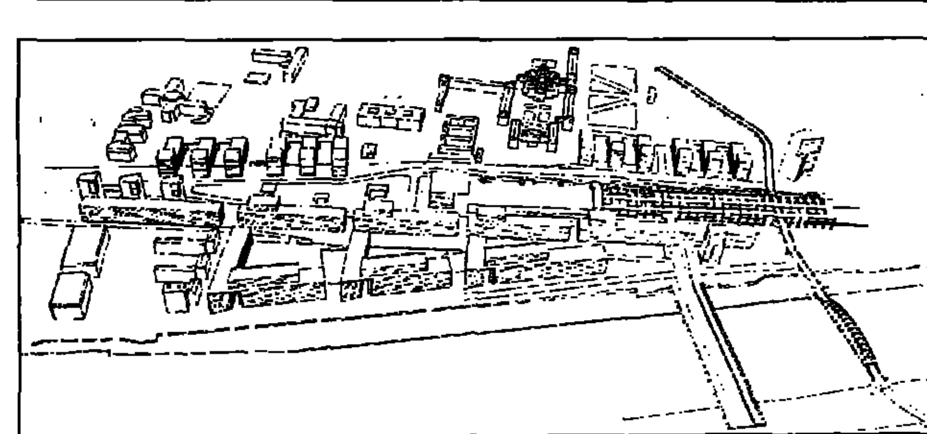
Dans le vaste débat en cours sur la ville, toutes les voix se font entendre : hommes politiques, édiles municipaux, sociologues, assistants sociaux, philosophes, policiers, associations de quartiers, industriels, fonctionnaires. Toutes sauf une : celle des architectes. Quand on les interroge sur ce silence, certains répondent – comme Dominique Perrault : *«Peut-être ont-ils un peu honte?»* Honte de quoi? Des banlieues déglinguées? Des bâtiments informes construits à la hâte pendant les trente glorieuses? De l'abdication devant la spéculation? De leur soumission aux technocrates? Sans doute. Peut-être *aussi* est-ce également l'expression d'un «deuil» qui prend fin. Le signe d'une nouvelle lucidité qui se mesure à l'épreuve du terrain. Ce n'est pas un hasard si certains d'entre eux se tournent résolument vers l'*urbanisme*.

C'est donc aux architectes que s'adressent de plus en plus souvent les élus, confrontés à cette obligation, mal prévue par la loi de décentralisation, qui est de donner forme à la ville. Mais attention au choix de l'homme de l'art! Car si une erreur architecturale n'a de conséquence grave que sur la sensibilité esthétique d'un nombre limité de citoyens, une erreur urbaine est beaucoup plus dommageable, et une erreur de planification urbaine, autrement dit d'urbanisme, peut se révéler absolument désastreuse. Bien sûr les désastres vont rarement à leur terme, une opération d'urbanisme durant, au bas mot, vingt à trente ans. Pourtant les exemples ne sont malheureusement pas rares d'opérations lancées sous la houlette de théoriciens séduisants, ou encore sous l'amicale pression de spéculateurs privés ou institutionnels, et qui aboutissent ou aboutiront à des fiascos à la fois urbains, financiers et, surtout, sociaux. Faut-il évoquer ici l'orchestration laborieuse de la porte Maillot vouée par la mairie de Paris à l'architecte Clément-Olivier Cacoub, contre vents et marées, contre tout bon sens, et malgré l'obstination procédurière d'associations qui relèvent, ici au moins, d'une *véritable utilité publique*? Plusieurs opérations montrent en revanche que des méthodes existent, seraient-elles conflictuelles, qui permettent d'opérer à grande échelle sur la ville en limitant les risques de casse.



Y. A. BERTRAND-ALTITUDE

Ci-contre, le quartier Austerlitz.
***Ci-dessous, à droite,* la place imaginée par les architectes Valode et Pistre derrière la verrière de la gare d'Austerlitz. A gauche, un plan de masse du « nouveau » quartier Austerlitz par l'équipe Bonell, Gil et Lucan.**
Les dix projets des dix équipes d'architectes *sont exposés jusqu'au 28 août* au Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland, 75004 Paris.



Avec le projet Seine Rive gauche, il s'agit de créer un morceau de centre-ville. Et de quelle ville : Paris ! Pour le réaménagement de cette zone du XIIIe arrondissement, qui va d'Austerlitz au périphérique et des limites de l'hôpital de la Salpêtrière aux berges de la Seine, soit une opération de 130 hectares, la SEMAPA (Société d'économie mixte d'aménagement de Paris) et l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) ont lancé une consultation sur la première tranche de cet aménagement (les abords d'Austerlitz) auprès de dix agences ou équipes d'architectes. Au final, ce sont autant de solutions différentes sur lesquelles vont pouvoir travailler les responsables du secteur en tentant de concilier les aspects les plus positifs des propositions. Les dix projets sont actuellement présentés au Pavillon de l'Arsenal. Il faut être aveugle ou cynique pour ne pas voir combien le maintien de la gare d'Austerlitz a contraint les architectes à une gymnastique proche parfois de l'absurde. En l'occurrence la SNCF s'est révélée sourde à toute proposition visant à reculer vers Ivry son faisceau de rails *(voir page suivante)* mais assez puissante pour imposer à l'Etat comme à la Ville la vision de ses experts.

Voyons ces gymnastiques, si révélatrices de l'esprit du temps. Quelques-unes ont d'ores et déjà terminé leur carrière. Le Japonais Kenzo Tange, auteur du Grand Ecran de la place d'Italie, a reconstitué une étrange *Karl-Marx Allee*, tout en maquillant la gare en temple grec façon Las Vegas. Bertrand Warnier et l'équipe du GIE des villes nouvelles ont voulu sans doute se reposer des juxtapositions hétéroclites desdites villes, en proposant une avenue au garde-à-vous dans le prolongement de la grande verrière, mais sans relier le quartier à la place Valhubert autrement que par les vieilles recettes qui font précisément la désolation de ces villes dites nouvelles. Ils aggravent leur cas en dessinant selon le même genre de modèles des bâtiments qu'on leur demandait simplement d'esquisser.

Trois surprises sont à mettre au crédit des trois noms les plus célèbres de cette consultation. Jean Nouvel a «triché» avec le programme, ce qui lui réussit parfois, en étendant ce programme, jusqu'aux portes d'Ivry. Il conserve le meilleur et le pire des restes industriels ou portuaires de la zone, ce qui lui vaudra la reconnaissance des artistes, et implante un parc de 45 hectares sur la dalle recouvrant les voies ferrées, ce qui, pense-t-il, devrait lui assurer l'estime des écolos parisiens. Moyennant quoi, et à supposer que ses arbres veuillent bien pousser là où il les met – sur le béton, – il entasse hommes, *femmes*, enfants et bureaucrates dans des édifices qui prouveront, par leur taux de lumière, que l'inégalité est bien le propre de l'homme.

Le parti de Renzo Piano est diamétralement opposé : en poussant son principe jusqu'à l'absurde, il met à vif tout ce qu'il peut d'infrastructures ferroviaires, perceptibles sous une mer de verrières.

FRÉDÉRIC EDELMANN
et EMMANUEL DE ROUX

(Lire la suite page 12)

L'île de la Plaine-Saint-Denis

LA rue des Fillettes est une des plus vieilles rues de Paris. Aujourd'hui inconnue, elle se perd dans le haut du XVIIIe arrondissement. On la retrouve, après la coupure du périphérique, dans la Plaine-Saint-Denis : au fil du temps, cette plaine est devenue une sorte d'île. Naguère ce territoire était traversé par une avenue bordée d'une quadruple rangée de platanes. Cette «coulée verte» égayait un environnement que le XIXe siècle n'avait pas contribué à améliorer : entre la basilique des rois de France et le boulevard des Maréchaux, l'espace était occupé par une multitude d'industries, d'entrepôts et de voies ferrées. En 1965, les arbres ont été abattus et l'autoroute A1 glissée au fond d'une tranchée. Les voies de communication étaient déjà rares dans ce quartier clos sur lui-même, il sera désormais coupé en deux. L'échangeur autoroutier aux portes de la vieille ville de Saint-Denis et le viaduc à 8 mètres au-dessus du sol de l'autoroute urbaine A86 aggravent la physionomie peu avenante de cette zone, trouée de friches industrielles, parsemées d'immenses terrains vagues comme celui du Cornillon (25 hectares). En 1985, les communes de Saint-Denis, d'Aubervilliers et de Saint-Ouen créent une association (Plaine Renaissance) avec le département puis font appel en 1990 aux architectes Pierre Riboulet, Yves Lion, Philippe Robert et au paysagiste Michel Corrajoud, (1) pour réfléchir à la ré-urbanisation de cette énorme parcelle. En mai 1991, cinq projets sont présentés publiquement aux «Assises de la Plaine». Un an plus tard, une synthèse est faite. Au même moment les communes et le département créent une Société d'économie mixte (SEM), tandis que les équipes d'architectes se regroupent au sein d'un Groupement d'intérêt public (GIE), «Hippodamos». Le travail, très lent, se poursuit.

«La plaine Saint Denis, c'était une vaste usine, fermée à l'extérieur, mal percée à l'intérieur, explique Pierre Riboulet. *Notre premier travail a consisté à la désenclaver et à tracer de nouvelles rues pour retrouver un réseau véritablement urbain. La condition* sine qua non *de notre projet est, bien sûr, la couverture de l'autoroute A 1 sur près de 1,5 kilomètre. On envisage également de gagner une nouvelle avenue nord-sud sur les emprises de la SNCF, une autre le long du canal et une dernière en doublant la rue des Fillettes. Notre tâche consiste à urbaniser, dans la mesure du possible, les voies rapides, de les rendre moins sauvagement étrangères aux lieux qu'elles traversent. La lutte avec les ingénieurs des Ponts, qui les ont dessinées comme si elles passaient en rase campagne, est constante. Si nous nous sommes d'abord attelés au tracé viaire, c'est que celui-ci est l'un des premiers supports de la ville. Contre la volonté de classification et de simplification à outrance du mouvement moderne, on doit repenser aujourd'hui la complexité.»*

Le manque de moyens financiers fait traîner l'opération en longueur : les municipalités sont pauvres, les préinvestissements coûteux, et l'association avec le privé aléatoire. *«Le travail sur la Plaine-Saint-Denis ressemble à une porte étroite,* reconnaît Pierre Riboulet. *Comment développer une pensée théorique consistante et en même temps travailler sur des parcelles bien réelles? Quand j'exerce ma profession d'architecte, je maîtrise le bâtiment que je projette. En matière de composition urbaine, je suis en position de faiblesse : la ville est un lieu où des forces étrangères vont à l'encontre de la création – spéculation, réglementation. Ce n'est pas un hasard si des architectes-urbanistes, pour échapper à toute ces contradictions, ont souvent voulu se mettre sous la protection d'un prince, qu'il s'appelle Louis XIV, Nehru ou ... Ceausescu.»*

Yves Lion revendique l'idée de faire ici *«un urbanisme banal»*, ce qui ne l'empêche pas de s'inquiéter de la banalisation du discours sur la ville qui débouche sur des formules aussi généreuses que vagues. Pourtant il voit poindre un nouveau consensus. *«Dans une ville, il y a toujours une mémoire à respecter,* affirme-t-il. *Nous ne sommes jamais devant une page blanche. Il faut donc partir de l'acquis, privilégier les voies plutôt que les objets architecturaux, ne pas hypothéquer les aménagements ultérieurs et respecter le plus possible la géométrie du parcellaire existant. Si je récuse le modèle spatial de Le Corbusier, il faut également redéfinir une notion de rue qui ne peut plus être aujourd'hui celle d'Haussmann. Et sans doute inventer un pittoresque moderne, mettre en scène les espaces publics.»*

Ces espaces publics sont aujourd'hui au centre de tous les débats : *«Ce que l'on a vécu avec la crise du mouvement moderne, suite à sa tentative de ségrégation des espaces de circulation, c'est l'impossibilité de créer des espaces de fréquentation,* explique Marcel Roncayolo, directeur de l'Institut d'urbanisme de Paris (2). *Le retour à la rue, auquel on assiste aujourd'hui, est le retour à la rue multiple, à la rue fréquentation. Il y a une ville à partir du moment où c'est à la fois ludique et industriel, piétonnier et mécanique. Les véritables problèmes urbains sont des problèmes d'articulation et non pas des problèmes de division.»*

F. E. et E. de R.

(1) Roland Simounet et Christian Devillers étaient initialement associés à l'opération.

(2) In *Paris projet* n° 30-31.

ARCHITECTURE

Stratégies pour un centre-ville

Suite de la page 11

Mais cet hommage inespéré à la SNCF, qui fait l'économie d'une grande part de la dalle, donc de l'obligation de la financer par des mètres carrés de bureau, a peu de chance de convaincre. Norman Foster enfin, dont le Carré d'art à Nîmes s'est révélé une réussite moyenne pour cette ville moyenne, a traité la gare comme une sorte d'estomac ovoïde, ce qui lui a sans doute suggéré des ondulations quasi intestinales pour son avenue qu'il imagine parisienne. L'habitude de l'hélicoptère l'aura sans doute conduit à trouver du plaisir dans la forme biseautée qu'il donne à ses bâtiments, vus du ciel.

Plus imaginative, la maquette du suisse Rodolphe Luscher est attrayante, ses dessins fichtrement contemporains, l'ensemble irréalisable. Son axe principal, qu'il baptise «Boulvoir», ondule sur deux kilomètres et demi (réminiscence de la géographie de son pays natal ?). *«Le Boulvoir est un centre-vie à densité d'évènements variables au gré des besoins et des désirs des résidents,* nous dit froidement son inventeur. *Sous ses ondes passent les Traverses, comme un peigne qui mordrait le fleuve de ses dents.»* Il y a quatre ans, avant que les réalités économiques ne s'en mêlent, il aurait pu faire un tabac. Philippe Chaix et Jean-Paul Morel, d'un côté, Fabrice Dusapin et François Leclercq de l'autre – deux équipes de la même génération (les «un peu plus de quarante ans» ...) – sont les uns comme les autres dans la juste mesure d'un urbanisme raffiné et à visage humain. Est-ce cela qui les conduit à négliger les contraintes du sous-sol et à glisser sur la dalle comme sur une patinoire ?

Restent alors le projet de Denis Valode et Jean Pistre et celui d'Estève Bonell, Josep Gil et Jacques Lucan. C'est peu et c'est beaucoup. Peu dans la mesure où, une fois posé le maintien de la gare, de la dalle et d'une densité minimale de logements et de bureaux, il restait effectivement peu de marge pour trouver à la fois une cohérence et une sérénité «parisienne». Certaines des études préliminaires de l'APUR étaient naturellement arrivées, sur plusieurs points, à des propositions similaires. Valode et Pistre bloquent la verrière par deux séries de bâtiments bas qui, en se prolongeant vers le sud, définissent une place sagement équilibrée. Cette place pénètre sous la verrière où sont regroupés tous les services de la gare. De part et d'autre de ces deux séries de bâtiments, deux voies se préparent à rejoindre la grande avenue, au bout de la place. Comme dans plusieurs autres projets, la place Valhubert est «débarrassée» des bâtiments qui la séparent de la verrière.

Chez Bonell, Gil et Lucan, on retrouve certaines de ces idées, sur un mode moins serein, moins parisien. En revanche, la jonction avec la Salpêtrière, peu évidente chez l'équipe précédente, trouve remarquablement sa solution dans une esplanade en surplomb sur le vieil hôpital. Ainsi se crée un nouvel axe, perpendiculaire à celui de la grande avenue qui formera l'épine dorsale du nouveau quartier.

Un rythme haussmannien

Un quartier qui n'est déjà en théorie plus vierge. Paul Andreu, l'architecte de Roissy, et qui est probablement l'un des rares professionnels en mesure de dialoguer avec les ingénieurs de la SNCF, a déjà été chargé d'étudier les «grandes lignes» de cette avenue. Cette sorte de Champs-Elysées de l'Est, en lévitation au-dessus des voies ferrées, reprendra, en majeure partie, la majesté du rythme haussmannien. Ce qui lui permettra de passer avec la dignité requise devant la Bibliothèque de France. Andreu, une fois


SEMAPA / ROBINSON

La verrière d'Austerlitz.

défini des principes, souhaite que soit laissée la plus grande liberté aux futurs architectes pour la forme et les matériaux des constructions qui borderont l'avenue. Une vision peu en accord avec celle de Roland Schweitzer, à qui a été confiée la maitrise des deux quartiers qui bordent la Grande Bibliothèque, et dont l'un a déjà fait l'objet d'un concours.

Les contraines auxquelles il soumet les architectes des quartiers qu'il surveille sont relativement sévères. Soucieux d'éviter des projets qui voudraient singer le monument de Perrault, cette propension des architectes à faire ce qu'il appelle *«le petit du grand»*, il a imposé un tracé urbain et des gabarits stricts. Les nouveaux quartiers ne feront en effet pas d'ombre à l'alchimie de verre, de bois et d'espace qu'a concocté Perrault. Mais s'ils ne flatteront pas (sans pour autant les brimer) l'ego des architectes, fortement développé ces temps-ci, au moins assureront-ils aux habitants le sentiment rassurant – et d'ailleurs classique – d'un retour à l'échelle de la ville après un flirt liliputien avec le mausolée culturel et mitterrandien de cette fin de siècle. On voit que le projet Seine-Rive gauche permet de faire le tour d'un nombre non négligeable des attitudes urbaines des architectes contemporains. Il est loin de les épuiser. Ainsi, Pierre Riboulet, Yves Lion, Philippe Robert et Michel Corrajoud travaillent depuis bientôt trois ans sur un grand morceau de banlieue particulièrement déshéritée : les 660 hectares de la plaine Saint-Denis *(voir ci-dessous)*. Plus loin, sur les marches de l'Atlantique, revoici Dominique Perrault. Il s'attaque en effet aux friches industrielles nantaises (700 hectares) et bordelaises (400 hectares). Ce dernier projet mérite d'autant plus qu'on s'y arrête qu'il pousse à son paroxysme une simplicité que peu d'urbanistes ont le courage d'assumer, par crainte, peut-être, de ne pouvoir faire valoir leur ego, ou celui de leur maître d'ouvrage. Il affirme n'avoir accepté cette mission qu'en excluant *a priori* toute intervention architecturale de sa part sur le territoire étudié, et en préservant par ce désintérêt la liberté de sa réflexion.

Comme Jean Nouvel pour Seine-Rive gauche, mais sur un mode plus limpide, Perrault a développé une réflexion qui, initialement, ne portait que sur la rive droite de la Garonne, pour l'étendre à l'ensemble des relations de la ville avec son fleuve. Prenant acte de la largeur de l'estuaire – un détail que, sur une étude similaire, Ricardo Bofill avait cru bon d'oublier, prenant note de la dissymétrie des rives, reprenant enfin la lecture des voiries et des traces laissées par l'homme et l'industrie, Perrault a donc accentué le caractère de chacune des berges : citadine, d'un côté, mais débarrassée pour l'essentiel de ses entrepôts, et dotée d'une voirie qui ne soit plus infranchissable ; sauvage de l'autre, mais comme peut l'être un parc de centre-ville. Doublant par un nouveau pont la traversée du fleuve, là où le trafic l'impose, il laisse à la ville le temps de trouver ses marques, de définir ses besoins, à travers un projet à la fois structurant et ouvert. Ici l'urbaniste a cherché à tirer parti de la réalité en la transposant à une échelle différente.

Ainsi chaque étude révèle non pas un problème différent à résoudre, mais des démarches multiples, quelquefois opposées, voire contradictoires, qui peuvent parfois se concilier. L'intégration de la durée et l'acceptation de la simplicité semblent les seuls éléments nécessaires, sinon suffisants, à l'élaboration de projets cohérents.

FRÉDÉRIC EDELMANN et EMMANUEL DE ROUX

La querelle d'Austerlitz

LE quartier Seine-Rive gauche à réaménager est traversé de part en part d'un faisceau de voies ferrées qui aboutissent au terminus d'Austerlitz. Pour le régler, deux solutions. Soit la gare se replie sur le boulevard Masséna et la ville récupère toute la surface des voies abandonnées (25 hectares). Soit la gare est maintenue *in situ* et les voies ferrées devront être dissimulées sous une dalle, une levée continue de 6 à 8 mètres de haut.

Pour la SNCF, Austerlitz ne doit pas bouger. Commercialement, plus une gare est au centre d'une ville, mieux elle remplit son rôle. D'autant que, si elle a perdu près de 60 % de son trafic avec l'installation des têtes de lignes TGV sud-ouest à Montparnasse, *«elle avait et elle aura un rôle important à jouer dans l'avenir»*, affirme Jean-Michel Dupeyrat, directeur à la SNCF de l'agence d'aménagement ATM (Austerlitz-Tolbiac-Masséna). Un avenir que la SNCF projette jusque vers 2050, même si, dans les dix prochaines années, la compagnie nationale doit digérer ses nombreux problèmes avant de s'attaquer à celui d'Austerlitz. Techniquement, son déménagement prendrait dix bonnes années et coûterait, selon des estimations encore très imprécises de la SNCF, autour de 10 milliards de francs.

«Une gare, ce n'est pas seulement un bâtiment pour les voyageurs, explique Jean-Michel Dupeyrat. *C'est aussi des infrastructures, des ateliers, des voies de garage, des unités de lavage et de remise en état, etc. Si l'on veut repousser la gare sur Masséna, soit 2,5 kilomètres, il faut retrouver, derrière le périphérique, un espace équivalent que nous n'avons pas.»* Cette vision est vivement contestée par Camille Cabana, sénateur et adjoint au maire de Paris chargé de l'urbanisme. *«La SNCF est juge et partie. Les évaluations chiffrées qu'elle avance ont été faites par elle. Elles sont invérifiables. Le Paris de l'an 2000 n'est plus celui de Napoléon III : la centralité a changé. Aujourd'hui, les quatre cinquièmes des habitants de la région parisienne vivent en dehors des limites des boulevards des maréchaux. Ne peut-on imaginer un système de gare bis éclatée, à la périphérie de Paris ? Est-il indispensable de maintenir à Austerlitz, comme le désire la SNCF, le centre de distribution des couvertures et des oreillers ? Doit-on continuer à laver des trains à Austerlitz ? Avec le départ des TGV sud-ouest vers Montparnasse, Austerlitz est devenu une gare de chef-lieu de canton. Elle ne peut redevenir un centre important que si la SNCF y détourne du trafic pour justifier sa thèse. Pour faire céder le conservatisme de la SNCF, il aurait fallu une volonté politique forte qui n'a jamais existé. Le combat est perdu. C'est dommage pour la ville».*

Si la SNCF conteste les difficultés engendrées sur le plan de l'urbanisme par la couverture de ses voies ferrées, elle ne cache pas celle qu'il y a à conjuguer la logique urbaine (en surface) et la logique ferroviaire (en sous-sol). *«Trouver une cohérence verticale est ce qu'il y a de plus difficile»,* note Jean-Michel Dupeyrat, qui pilote ici la plus grosse opération immobilière de la SNCF, puisque 50 hectares sur les 130 de l'opération Seine-Rive gauche appartiennent aux Chemins de fer.

F. E. et E. de R.

LA SÉLECTION

Cinéma

Films nouveaux

All Out, de Thomas Kœrfer, avec Fabienne Babe, Dexter Fletcher, Uwe Ochsenknecht, Jean Hache, Peter Fitz, Michel Voita.
Franco-suisse (1 h 45).
Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

Angle mort, de Geoff Murphy, avec Rutger Hauer, Rebecca De Mornay, Ron Silver, Jonathan Banks, Mariska Hargitay, Tamara Clatterbuck. Américain (1 h 40).
VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; U. G. C. Danton, dolby, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; U. G. C. Biarritz, dolby, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81).
VF : U. G. C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; U. G. C. Opéra, dolby, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; U. G. C. Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Clichy, dolby, 18e (36-68-20-22).

Benny & Joon, de Jeremiah Chechik, avec Johnny Deep, Mary Stuart Masterson, Aidan Quinn, Julianne Moore, Oliver Platt, C. C. H. Pounder. Américain (1 h 38).
VO : Gaumont Les Halles, handicapés, 1er (36-68-75-55) ; U. G. C. Odéon, dolby, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; George V, dolby, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55).
VF : Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; U. G. C. Gobelins, dolby, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; U. G. C. Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

La Course de l'innocent, de Carlo Carlei, avec Manuel Colao, Federico Pacifici, Sal Borgese, Giusi Cataldo, Lucio Zagaria, Anita Zagaria. Franco-italien (1 h 40). Interdit - 12 ans.
VF : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23).

L'Œil écarlate, de Dominique Roulet, avec Jean-Louis Trintignant, Stefania Sandrelli, Grégoire Colin, Delphine Zentout, Yves Afonso, Alain Doutey. Français (1 h 30).
Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

Posse, la revanche de Jessie Lee, de Mario Van Peebles, avec Mario Van Peebles, Stephen Baldwin, Charles Lane, Tiny Lister Jr., Big Daddy Kane, Blair Underwood. Américain (1 h 50).
VO : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, dolby, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Champs-Elysées, handicapés, dolby, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55).
VF : Gaumont Opéra, dolby, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Wepler II, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

4 New-Yorkaises, de Beeban Kidron, avec Shirley Mac Laine, Marcello Mastroianni, Kathy Bates, Jessica Tandy, Marcia Gay Harden. Américain (1 h 40).
VO : Gaumont Hautefeuille, dolby, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
VF : Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

Swing Kids, de Thomas Carter, avec Robert Sean Leonard, Christian Bale, Frank Whaley, Barbara Hershey, Tushka Bergen, David Tom. Américain (1 h 53).
VO : Gaumont Les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
VF : Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, handicapés, dolby, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, dolby, 18e (36-68-20-22).

Le Syndicat du crime I, de John Woo, avec Li Lung, Leslie Cheung, Chow Yun-Fat, Waise Lee, Emily Chu. Hong Kong (1 h 35).
Interdit - 12 ans.
VO : Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55).

Les Tortues Ninja, de Stuart Gillard, avec Elias Koteas, Paige Turco, Stuart Wilson, Vivian Wu, Mark Caso, Jim Raposa. Américain (1 h 35).
VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).
VF : Forum Orient Express, handicapés, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; U. G. C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; U. G. C. Lyon Bastille, dolby, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; U. G. C. Gobelins, handicapés, dolby, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, handicapés, dolby, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

Traces de sang, de Andy Wolk, avec James Belushi, Lorraine Bracco, Tony Goldwyn, William Russ, Faye Grant, Michelle Joyner. Américain (1 h 45).
VO : Forum Horizon, handicapés, THX, dolby, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; U. G. C. Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; U. G. C. Normandie, dolby, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82).
VF : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; U. G. C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; U. G. C. Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, handicapés, 14e (36-65-70-41).

Reprises

Abyss, de James Cameron, avec Ed Harris, Mary Elizabeth Mastrantonio, Michael Biehn, Leo Burmester, Todd Graff, John Bedford Lloyd. Américain, 1989 (2 h 40).
VO : Gaumont Grand Ecran Italie, handicapés, 13e (36-68-75-55).

Le Lauréat, de Mike Nichols, avec Anne Bancroft, Dustin Hoffman, Katharine Ross, William Daniels, Murray Hamilton. Américain, 1967 (1 h 42).
VO : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

Festivals

Paris

Cinéma arménien (jusqu'au 26 juillet) au Centre Pompidou. Deux noms parmi d'autres : Paradjanov et Péléchian. Tél. : 44-78-43-56.

Espionnage à la Cinémathèque (jusqu'au 31 août). Films de Pabst, Lang, Sternberg, Tourneur, Hitchcock, Welles, Mankiewicz, Huston, Fuller. Tél. : 47-04-24-24.

Théâtre

Carpentras, Les Estivales (jusqu'au 31 juillet) : *les Frères Zénith*, de Jérôme Deschamps, les 23 et 24 juillet ; *Jacques Weber seul en scène*, le 26 juillet ; *Théâtre hippique*, les 30 et 31 juillet, par le cirque Alexis Gruss. Tél. : 90-60-46-00.

Chalon-sur-Saône, Chalon dans la rue : (du 22 au 25 juillet) 38 spectacles (12 créations), 27 compagnies. En vedette : les Catalans de la Fura dels Baus et Els Comediants. Tél. : 85-48-05-22.

Sarlat, Festival des jeux du théâtre (du 24 juillet au 6 août) : le 24, *Une machine pour amuser le temps*, de Francis Kasi ; le 28, *le Cid*, par Francis Huster ; le 29, *Deux Labiche dans une armoire*, d'Agathe Alexis ; le 30, *Lucrèce Borgia*, de Victor Hugo, par Vincent Garanger. Tél. : 53-31-10-83.

Musique

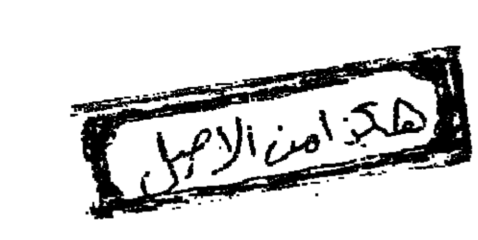
Classique

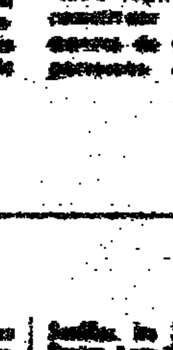
Paris-Ile-de-France

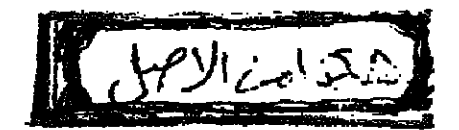
Musique en l'Ile à Paris (jusqu'au 31 août) : les 20 et 22 juillet, *Sonates et Partitas pour violon seul*, de Bach, par Sylvie Dusseau. Tél. : 40-30-10-13.
Festival de l'Orangerie de Sceaux (jusqu'au 26 septembre) : le 24 juillet, *Sonates pour violoncelle et piano*, de Beethoven, Brahms, Webern et Chostakovitch ; le 25, *Sonates pour violon et piano* de Mozart ; le 31, Beethoven, Debussy et Mozart par le Quatuor Ysaye. Tél. : 46-60-07-79, location : 41-13-92-93.

Régions

Rencontres internationales de piano de Guétary (jusqu'au 27 juillet) : le 22 juillet, Paul Badura-Skoda ; le 24 juillet, György Sebõk ; le 25 juillet, Georges Pludermacher. Tél. : 59-26-56-60.
Festival du Périgord noir (jusqu'au 28 août) : cycle baroque : *Naples/Venise, ou la recherche d'une unité italienne.* Le 21 juillet, Hilliard Ensemble ; le 23, *Capriccio Stravagante*, Skip Sempé, orgue ; le 25, *oratorio* de Scarlatti : *San Filipo Neri* par les Musiciens du Louvre, Mart Minkowski ; le 26, récital Vivaldi, Haëndel, Monteverdi, Cavalli, par Della Jones (mezzo-soprano) et solistes des Musiciens du Louvre ; le 30, Schubert, Wagner, Brahms, par Gundula Janowitz (soprano) et Charles Spencer (piano). Tél. : 53-51-95-17.
Festival de musique en Bourbonnais (jusqu'au 22 août) : le 24 juillet, Schubert, Janacek, Brahms par le Quatuor à cordes Britten. Tél. : 70-06-80-17.
Festival international de musique baroque de Beaune (jusqu'au 1er août) : le 23, *l'Amfiparnasso*, de Vecchi ; le 24, *Scipione*, de Haendel ; le 25, *Aminta e Fillide)* de Haendel ; le 30, *l'Europe Galante*, de Campra ; le 31, *les Madrigaux* du *Sixième Livre* de Monteverdi. Tél. : 80-22-24-51.
Eté musical de Pontivy (jusqu'au 27 août) : le 21 juillet, Schubert, Mendelssohn, Puccini, Elgar, par l'Orchestre de Chambre d'Auvergne, Jean-Jacques Kantorov (direction et violon), le 30 juillet, Schumann, Mozart et Bruch, par Michael Rudy (piano), Michel Portal (clarinette) et Gérard Causse (alto). Tél. : 97-25-00-33.







EXPOSITIONS D'ÉTÉ A ALBI

Dieu reconnaîtra les siens !

A l'ombre de Toulouse-Lautrec, leur génie tutélaire, les Albigeois ont quelques réticences à aborder l'art du vingtième siècle. Pourtant, expositions et initiatives de qualité se multiplient, dans des lieux somptueux mais délaissés.

A ALBI, l'art soulève des passions : en 1940, des pétainistes déboulonnent une statue et la précipitent dans le Tarn. L'œuvre est de Denis Puech, de l'Institut, ancien directeur de la villa Médicis à Rome. Buste sage donc, mais qui représente Jaurès. En mars de cette année, d'autres pompiers, sapeurs ceux-ci, repêchent l'œuvre lors d'un exercice. Elle devrait prendre place sur le site de la coopérative créée il y a cent ans par le tribun socialiste, qui abrite aujourd'hui un collège.

Depuis, le fleuve, à la hauteur d'Albi, en a vu d'autres : le 26 juin, la ville organisait une Fête des peintres. L'idée est sympathique, et le principe connu en d'autres lieux : les artistes amateurs viennent poser leur chevalet dans divers endroits de la cité et exécutent dans la journée des œuvres exposées et primées le soir. On vit ainsi un plein car de Britanniques s'abattre sur les berges du Tarn, dont ils croquèrent sous toutes les courbures les méandres boueux. A l'aquarelle, bien sûr, dans les plus pures traditions d'outre-Manche. Gros succès populaire, et on pouvait croire un instant que la peinture avait envahi Albi. Mais quelle peinture ? Celle, gentille et sans prétention, des peintres du dimanche, qui ont autant de rapports avec l'art que les cyclistes du dimanche en ont avec le Tour de France.

Pourtant, Albi montre aussi de belles expositions : la veille avait lieu le vernissage de la rétrospective John Koenig au Musée Toulouse-Lautrec. L'événement n'avait réuni qu'une soixantaine de personnes, pour la plupart perplexes, boudeuses, voire hostiles. C'est que la peinture de Koenig est abstraite. Depuis 1948, certes, mais abstraite tout de même. Bien composée, remarquablement exécutée, elle révèle un métier maîtrisé, un sens des nuances et des tons qui sont la marque d'un pur classique. Mais voilà, elle est abstraite. On croyait pourtant le problème résolu depuis un peu plus de trente ans, la vieille querelle évacuée des préoccupations esthétiques d'aujourd'hui. Pas à Albi. La rétrospective Koenig était passée par Metz, puis par Montbéliard et, dans les deux cas, avait été bien accueillie. Ici, ambiance polie, mais tiède. Alors, que se passe-t-il lorsque Albi accueille la tendance autrefois opposée ?

En juin 1990, Combas expose au musée ses interprétations de l'œuvre de Toulouse-Lautrec, qu'il considère, non sans raison, comme un artiste à la vie sentimentale pour le moins dissipée. On peut difficilement trouver plus figuratif aujourd'hui que le travail de Robert Combas. Trop, peut-être : la mairie doit imposer l'exposition au conseil d'administration du musée. Une pétition circule, les démissions pleuvent. Combas peint des sexes, certains Albigeois s'émeuvent. De ce point de vue, l'exposition d'Egon Schiele, programmée pour octobre prochain, devrait réserver bien des surprises aux âmes chastes qui défileront devant l'œuvre d'un artiste autrefois emprisonné pour « immoralité ». C'était, il est vrai, en 1912, précisément l'année où se répandait en Europe cette abstraction que certains Albigeois redoutent si fort. Les partisans de l'exposition de Combas posaient une question perfide, et sans doute déplacée : *« Le Musée Toulouse-Lautrec peut-il n'être qu'un musée provincial ? »*



D.R.

John Koenig, « Yang Yang » (1975).

La question pouvait être posée autrement : qu'est-ce que le Musée Toulouse-Lautrec ? Une curiosité, due à l'amour maternel : après le décès de Lautrec, en 1901, sa maman la comtesse, née Adèle Tapié de Céleyran, voulut constituer une donation des œuvres de son fils. Les musées parisiens ayant prudemment refusé, la ville natale d'Henri hérita sans grand enthousiasme de l'encombrant cadeau : plus d'un millier d'œuvres, peintures, pastels, dessins et lithographies confondus, dont certaines bien difficiles à montrer aux enfants des écoles, et, surtout, le droit moral sur l'œuvre de Lautrec.

Pour éditer les colifichets qui firent sourire, ou hurler, lors de la rétrospective de Toulouse-Lautrec au Grand Palais, pour reproduire une œuvre de Lautrec sur l'étiquette d'une boîte de bonbons ou d'une bouteille de vin, il faut l'autorisation dudit musée, qui perçoit aussi des droits. Cette forme d'autofinancement fait du musée, avec celui d'Unterlinden à Colmar, un des deux seuls établissements publics de province. Cela permet à son conservateur-directeur de traiter d'égal à égal avec les autorités parisiennes. Mais cela crée aussi des crispations autour de la figure du « peintre-génie du lieu », des contraintes, et des malentendus : il est délicat lorsque l'on perçoit ces fameux droits dérivés de faire comprendre la nécessité d'une subvention pour réparer un toit ou de négocier la remise en état des immenses salles inoccupées du palais de La Berbie. Le bâtiment, bien qu'abritant le musée, appartient au département, qui le loue à la ville.

De plus, il est classé, et les travaux éventuels dépendent donc également des monuments historiques. La restauration coûterait environ 100 millions de francs, et, même si, selon la formule consacrée, le dossier avance, les différentes autorités de tutelle ne se bousculent pas pour financer les travaux.

Dommage, car on verrait bien La Berbie abriter aussi certaines des activités d'une ville qui, pour entretenir un rapport parfois ambigu avec les arts, n'en propose pas moins quelques manifestations passionnantes : ainsi, cette petite mais remarquable exposition retraçant l'histoire des livres-objets au vingtième siècle, des *Mots en liberté futuristes* édité par Marinetti en 1919 aux *Paysages de la mémoire* de Christian Melet, en passant par des petites merveilles de poésie et d'invention où l'on relève les noms de Lissitzky, Duchamp, Isou, Filliou, Ben, Kowalski, et l'on en oublie.

Ou encore, « Nos rêves façonnent le monde » : au Centre culturel de l'Albigeois, deux cellules et une vidéo d'Absalon et l'univers bleu de *la Cité en verre* de Rüdiger Schöttle ; à la galerie d'essai Cimaise et Portique, les constructions où Jean-Pierre Uhlen définit des espaces défendus par des barrières qui les déterminent tout en les rendant inaccessibles ; enfin, dans la superbe salle voûtée d'une ancienne usine de pâtes alimentaires, *Une clarté intérieure* de Pedro Cabrita Reis lutte contre les fracas du fleuve voisin. L'exposition est donc éclatée en trois lieux différents, et gagnerait à un regroupement.

On se prend ainsi à rêver d'un palais de La Berbie rénové qui montrerait simultanément une rétrospective de Koenig, une histoire des livres-objets et une exposition sur les derniers descendants des utopies constructivistes. Une entité culturelle qui pourrait fédérer les initiatives qui fusent dans la région et les proposer à un public local réticent, qui n'aurait plus de la modernité une vision impressionniste, mais pourrait la percevoir dans son ensemble, dans toute sa diversité et sa richesse.

HARRY BELLET

► Rétrospective John Franklin Koenig. Musée Toulouse-Lautrec, palais de La Berbie, Albi. Tél. : 63-54-14-09. Jusqu'au 26 septembre.

► *Exposition Livres-Objets*, Moulins albigeois, 41, rue Porta, Albi. Tél. : 63-47-56-50. Jusqu'au 6 octobre.

► « Nos rêves façonnent le monde », Centre culturel de l'Albigeois, place de l'Amitié, Albi. Tél. : 63-49-72-72.

► *Galerie d'essai Cimaise et Portique*, 8, rue Jules-Verne, Albi. Tél. 63-47-14-23.

► Moulins albigeois, salle Basse, 41, rue Porta, Albi. Jusqu'au 30 août.

LA SÉLECTION DE LA SEMAINE

Musique

Semaines musicales de Tours (jusqu'au 31 juillet) : le 23, Rachmaninov, Brahms, Weber, par Victor Tretiakov (violon) et Alexandre Slobodianik (piano) et des membres des Solistes de Moscou ; les 24 et 29, intégrale des *Quatuors* et *Sextuors* de Tchaïkovski et Brahms ; les 25 et 27, Sergueï Nakariakov, soliste trompettiste (15 ans) et Primakov, pianiste (13 ans) ; le 27, récital de deux prodiges Trousov (violoniste) et Primakov ; le 31, médailles d'or des concours internationaux. Tél. : 47-05-58-08. **Eté de Noirlac** (jusqu'au 14 août) : le 24 juillet, concert Bach par Willem Jansen, Christophe Coin, l'Ensemble baroque de Limoges et Barbara Schlick ; le 25, récital Chopin, Fauré, Debussy, Chabrier par Jean-Claude Pennetier. Tél. : 48-67-00-18.

Festival de Radio-France et de Montpellier (jusqu'au 6 août) : le 21 juillet, *le Barbier de Séville*, inconnu de Francesco Morlacchi en version scénique ; le 23, *Daphné* de Strauss et *l'Anniversaire de l'Infante* de Zemlinski, version oratorio ; le 30, *le Villi, Messa di Gloria* de Puccini, version oratorio. Tél. : 67-02-02-01.

Festival Pablo-Casals de Prades (du 26 juillet au 13 août) : le 26 juillet, *la Création*, de Josef Haydn, par l'Orchestre Sinfonia Helvetica, Grzegorz Nowak (direction) et le Chœur régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Michel Piquemal (direction). Tél. : 68-96-33-07.

Festival de la Vézère (jusqu'au 21 août) : le 25, airs de Mozart et symphonies de Haydn et Mozart par l'Orchestre national du Capitole de Toulouse, Stéphane Cardon (direction) ; le 30, Haydn, Stravinsky, Beethoven par le Quatuor Ludwig. Tél. : 55-23-25-09.

Festival de Saint-Lizier (du 23 juillet au 7 août) : les 30 et 31, Davitt Moroney (clavecin). Tél. : 61-66-67-89.

Académie musicale de Creully (du 22 au 31 juillet) : le 22 juillet, Christophe Coin et son ensemble ; le 25, François Couperin, par Laurence Boulay et Pierre Séchet ; le 27, hommage à Purcell par Jill Feldmann et Davitt Moroney ; le 29, Bach-Telemann par *Philippe Pierlot*, François Fernandez, Sébastien Marq et Pierre Hantaï. Tél. : 31-08-01-55.

Festival musical de Saint-Florent-le-Vieil (jusqu'au 25 juillet) : le 22 juillet, Kent Nagano ; le 25, Jean-Marc Luisada (piano) et Yusuko Horigon (violon). Tél. : 41-72-62-32.

Festival de Saint-Riquier (jusqu'au 24 juillet) : le 23 juillet, l'Orchestre du Capitole, Michel Plasson (direction), Mikhaïl Rudy (piano), dans un programme de Ravel ; le 24, *Stabat Mater* de Dvorak par l'Orchestre de Lettonie. Tél. : 22-28-82-82.

Festival d'Aix-en-Provence (jusqu'au 28 juillet) : les 22 et 26 juillet, *Euryanthe*, de Weber, Jeffrey Tate (direction), Hans-Peter Cloos (mise en scène), avec Thomas Moser, Karen Huffstodt, Andréas Schmidt et l'English Chamber Orchestra ; les 21, 23 et 25, *Orlando* de Haendel, Christie (direction), Carsen (mise en scène), avec Felicity Palmer, Lynne Dawson, Jennifer Lane et les Arts florissants. Tél. : 42-17-34-34.

Les Premières Rencontres de Musique de Chambre de Vence (du 24 au 26 juillet) : le 24 juillet, Weber, Schubert, Mozart ; le 25, Ravel, Debussy ; le 25, Bach-Telemann ; le 26, Bach, Lajtha ; le 26, Boccherini, Glinka. Tél. : 93-58-19-50 et 93-58-78-75.

Festival international de quatuors à cordes de Lubéron (jusqu'au 9 septembre) : les 24, 27 et 30 juillet, le Quatuor Parisii. Tél. : 90-75-89-60.

Les XXXVIIIes Nuits de la citadelle de Sisteron (jusqu'au 10 août) : le 27 juillet, *Gloria*, de Vivaldi, et *Magnificat* de Bach par l'Orchestre de chambre de Lituanie. Tél. : 92-61-06-60.

Festival des Arcs (jusqu'au 15 août) : le 21, concert pour les enfants animé par Jean-Christophe Gayot ; le 22, Khatchatourian Trio ; Mozart, par Jean-François Heisser (piano) ; Brahms par Michel Dalberto (piano) ; le 23, Masson, *CBCB*, par Vincent Pasquier (contrebasse) et Bernard Yannotta (clarinette) ; Loeffler, par Michel Dalberto (piano) ; Schubert, par Pascal Devoyon (piano) et Robert Zimansky (violon) ; Janacek par Catherine Cantin (flûte) et Jean-Christophe Gayot (hautbois) ; le 24, concert de musique de chambre avec les élèves et professeurs de l'Académie. Tél. : 79-41-55-23.

Jazz

Paris, Festival All Stars du New-Morning (jusqu'au 29 juillet) : le 21, Joe Zawinul Syndicate ; le 23, Elvin Jones Jazz Machine ; les 26 et 27, John Scofield Quartet ; les 28 et 29, McLaughlin. Tél. : 45-23-51-41.

Petit Opportun : les 22, 23, 24 juillet : Aldo Romano, Michel Benita et Laurent de Wilde. Tél. : 42-36-01-36.

Jazz à Antibes, le 27 juillet : Roy Haynes. Tél. : 92-90-53-00.

Cahors, le 23 juillet : Liz McComb. Tél. : 65-23-95-06.

Luz-Saint-Sauveur, du 22 au 25 juillet : Minvielle, Manu Dibango, Gérard Pansanel Quintet. Tél. : 62-92-80-50.

Martigues, le 22 juillet : le Workshop de Lyon. Tél. : 42-49-39-40.

Montpellier, le 24 juillet : Daunik Lazro. Tél. : 67-61-66-81.

Souillac, les 23 et 25 juillet : Henri Texier Azur Quartet et Michel Portal Unit. Tél. : 67-37-80-90.

Festival les Voix du Sud, Villefranche-de-Rouergue, le 22 juillet : Guy Lafitte et Johnny Griffin. Tél. : 65-81-16-13.

Rock

Paris, New-Morning : le 24 juillet, John Hammond. Tél. : 45-23-51-41.

Cahors, Cahors a le blues : (du 20 au 24 juillet) : le 21, Jimmy Smith et Kenny Burrell ; le 22, B. B. King ; le 23, Liz McComb et Tribute to Muddy Waters ; le 24 : Carrie Smith. Tél au 65-35-22-29.

Chanson et musiques du monde

Côte d'Opale : (jusqu'au 31 juillet) : le 22, Nguyen Le et Paul Personne à Dunkerque ; le 23, Marcia Maria à Boulogne-sur-Mer, le 24, Sampling et Richard Gotainer à Etaples ; le 25, Indigo et Julia Migènes. Tél. 21-30-40-33.

Paris, Passage du Nord-Ouest : le 27 juillet, Oumou Sangare. Tél. : 47-70-81-47.

Paris Quartier d'été, Kiosque à musique du jardin du Luxembourg : le 21 juillet, les Renegades ; les 22, 23 et 24, la Squadra (polyphonies génoises), les 26 et 27, le Cuarteto Cedron.

Danse

Aix-en-Provence, Festival d'Aix-en-Provence (jusqu'au 24 juillet) : le 22 *Pour mémoire*, par Odile Duboc ; le 23, programme contemporain du Conservatoire national de Paris (avec Bagouet, Petit, Garnier, Christe), répétition publique le 22 ; le 24, *la Nuit des étoiles* au Val-de-l'Arc. Tél. : 42-26-20-93.

Avignon, Festival d'Avignon (jusqu'au 2 août) : les 24, 25, 26 et 27 juillet, la *Cour d'honneur accueillera les danseurs* de Dominique Bagouet pour *Jours étranges* et *So Schnell*, on pourra aussi voir *le Chant de Karastan* chorégraphié par Michel Hallet Eghayan, du 28 juillet au 1er août, dans la salle Benoît XII. Au Cloître des célestins, le chorégraphe Jean-François Duroure montrera *le Langage des oiseaux*, jusqu'au 23 juillet. Tél. : 90-86-24-43. Minitel : 3615 code AVIGNON.

Châteauvallon, Festival de Châteauvallon (jusqu'au 26 juillet) : le 23, *Beach Birds*, le 24, *Neighbours* et *Enter* les deux soirs, par la compagnie Merce Cunningham ; le 26, *Mabul*, par la Batsheva Dance Company (Israël). Tél. : 94-24-11-76.

Nîmes, été de Nîmes 93 (jusqu'au 18 août) : le 21, *Giselle*, du répertoire classique par le Ballet de l'Opéra de Paris, chorégraphie de Coralli/Perrot ; le 22, *Giselle*, par le Suédois Mats Ek ; les 27 et 28, *Aktualismus* et *4-log-Volapük*, par la Compagnie Castafiore. Tél. : 66-67-29-26.

Sisteron, Les XXXVIIIes Nuits de la citadelle de Sisteron (jusqu'au 10 août) : le 24 juillet, *le Lac des cygnes*, par le Grand Ballet classique de Moscou.

Arts

Colmar, Variation sur la crucifixion (jusqu'au 26 septembre) : autour du retable d'Issenheim, 80 œuvres d'artistes du XXe siècle. Tél. : 89-20-15-50.

Metz, La Réalité magnifiée (jusqu'au 26 octobre) : présente des œuvres flamandes (Brueghel de Velours, Rubens, Van Dyck, Jordaens). Tél. : 87-75-10-18.

Bordeaux, Jean-Pierre Raynaud (jusqu'au 14 novembre) : Un projet spécifique pour la Grande Nef et une rétrospective depuis les « Psycho-objets » de 1964 à 1968. Tél. : 56-44-16-35.

Steven Holl (jusqu'au 29 août) : Architecte *américain « néo-moderne »*. Tél. : 56-52-78-36.

Ginals, Une collection pour un musée en devenir, et son cabinet d'art graphique (jusqu'au 12 septembre) : à l'abbaye de Beaulieu, la collection d'œuvres donnée par Pierre Brache et Geneviève Bonnefoi à la Caisse des monuments historiques en 1973 s'est considérablement enrichie. Tél. : 63-67-06-84.

Cajarc, Albert Bitran (jusqu'au 29 août) : rétrospective des douze dernières années. Tél. : 65-40-71-50.

Labège, Kazuo Shiraga (jusqu'au 26 septembre) : l'œuvre d'un peintre et moine bouddhiste qui défraya la chronique japonaise dans les années 50 avec les autres membres du célèbre groupe Gutai. Tél. : 61-39-29-29.

Margaux, Pierre Buraglio (jusqu'au 30 octobre) : hommage à Bacchus dans ce château qui abrite des haut-médoc. Tél. : 56-58-83-90.

Montpellier, Grand Siècle (jusqu'au 5 septembre) : peinture française du XVIIe siècle des collections publiques françaises. Tél. : 67-66-06-34.

Nîmes, L'Ivresse du réel (jusqu'au 31 août) : l'exposition inaugurale du tout nouveau musée de Nîmes retrace l'aventure de l'objet au XXe siècle. Tél. : 66-76-35-35.

Le Bal moderne

Une idée amusante des Arts étonnants 93 : faire danser les spectateurs cul-de-jatte que nous sommes habituellement. Philippe Decouflé, Daniel Larrieu, José Montalvo, Doug Elkins et Anne Carlson ont composé chacun une petite pièce qu'ils enseigneront aux amateurs (pas besoin de technique !) au cours d'ateliers disséminés dans le théâtre.

Les « nouveaux danseurs » pourront ensuite briller au *Bal moderne*, qui se déroulera en permanence dans le grand foyer. Et emporter, pour continuer chez eux, le disque des musiques originales composées pour ces danses, accompagné d'un manuel-méthode pour se remémorer la chorégraphie.

Théâtre national de Chaillot, du 23 juillet au 15 août, du mardi au samedi, de 19 heures à minuit, le dimanche de 16 heures à 22 heures. Entrée : 50 F. *Pas de location à l'avance*. Renseignements, Paris Quartier d'été, tél. : 40-28-40-33.

Rodez, « Dommages respectueux » à Denys Puech (jusqu'au 30 août) : ou le regard d'un sculpteur contemporain *(François Morellet), sur l'œuvre très académique* d'un artiste du siècle dernier. Tél. : 65-42-70-64.

Sète, Mimmo Paladino (jusqu'au 29 août) : à mi-chemin entre les avant-gardes internationales et l'antique magie méditerranéenne. Tél. : 67-46-20-98.

Le milieu du monde (jusqu'au 30 septembre) : *un choix résolument contemporain* d'artistes qui ont pour point de rencontre la Méditerranée : Absalon, Alberola, Bœtti, El Baz, Hadjimichalis, Hassan, Basicevic, Mangelos, Sarkis, Zush. Tél. : 67-74-27-67.

Claude Viallat (jusqu'au 15 octobre : trois séries de toiles réalisées spécialement *pour le lieu d'exposition*. Tél. : 67-46-70-00.

Sigean, Profil d'une galerie (jusqu'au 3 octobre) : une ancienne cave viticole accueille un ensemble impressionnant d'œuvres contemporaines (Agnès Martin, Sol Lewitt, Carl André Richard Serra, Basquiat Kiefer) qui appartiennent à un *grand marchand parisien. Tél.* : 68-48-83-62.

Uzerche (jusqu'au 4 octobre) : Exposition de livres d'artistes (collection privée Bibliothèque nationale et Centre Georges-Pompidou). Tél. : 55-73-28-30.

Uzès, Gide et ses peintres (jusqu'au 29 août) : Uzès honore aujourd'hui la *mémoire de son Prix Nobel, à travers les* peintres qui l'ont connu, portraituré, illustré. Tél. : 66-22-70-56.

Photographie

Lectoure, L'été photographique (du 24 juillet au 23 août) : photos de sculp*tures de Rodin par le Slovène aveugle* Evgen Bavcar. Tél. : 62-68-83-72.

Montpellier, Imagina (jusqu'au 4 septembre) : trente-cinq photographes du monde entier. Tél. : 67-60-43-11.

ÉCONOMIE

BILLET

Privatisations et cohabitation

En ligne... Avec la publication au *Journal officiel*, mercredi 21 juillet, de la loi de privatisation et la parution, dès jeudi sans doute, du décret fixant la première liste des sociétés privatisables, le gouvernement Balladur n'aura guère dévié de la ligne qu'il s'était initialement fixée : calendrier, passage progressif au privé de l'ensemble des entreprises du secteur concurrentiel, première liste d'entreprises privatisables *« de trois à six noms »* (comme l'avait promis le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry), nomination prochaine des sept membres de la commission de privatisation, le gouvernement peut se féliciter d'avoir rempli son contrat.

L'opposition de gauche a baissé les armes. Les parlementaires socialistes, qui avaient mené une sévère bataille d'amendements puis déposé une motion de censure, ont renoncé, *in fine*, à soumettre le texte au Conseil constitutionnel. Et, lors de son traditionnel entretien du 14 juillet, le chef de l'Etat, lui-même, a reconnu dans ses *« conseils »* au gouvernement que, en matière de privatisation, *« on agit selon les circonstances »* (*le Monde* du 16 juillet). Enfin, les 110 milliards de francs récoltés par l'emprunt Balladur, comme le succès de la privatisation partielle du Crédit local de France, augurent favorablement de l'accueil que les Français réserveront à la suite des opérations.

Quant au choix des premières entreprises privatisables, que le président de la République se rassure : ni Aérospatiale, *« ce trésor français »*, ni la SNECMA, cette *« fabrique de moteurs d'avions »*, ni Air France n'y figureront. Avec la désignation probable de Rhône-Poulenc et de la BNP, voire des AGF et de l'UAP, le gouvernement prend des options sans grand risque. Reste Elf-Aquitaine, à propos de laquelle François Mitterrand a rappelé la nécessité de *« protéger nos capacités d'achat de production énergétique »*. Façon, sans doute, d'attirer indirectement l'attention sur le sort qui serait réservé à son actuel PDG, Loïk Le Floch-Prigent, proche des socialistes. La loi prévoit, en effet, que *« l'intervention du décret (...) est suivie de la désignation, par décret, du président du conseil d'administration ou des membres du directoire »*. Après le refus par le premier ministre d'ouvrir un deuxième dossier de réforme constitutionnelle, la « cohabitation douce » se rapproche lentement de la zone des tempêtes.

PIERRE-ANGEL GAY

□ **Travaux publics : environ 18,5 milliards de francs de commandes pour le plan de relance.** – Le plan de relance de l'économie, annoncé en mai par le gouvernement, représente pour les travaux publics environ 18,5 milliards de francs de commandes et a été mis en place *« de façon satisfaisante »*, a indiqué, mardi 20 juillet, le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, Bernard Bosson. *« Ce plan est le plus important que ce secteur ait connu depuis 1975 »*, a-t-il souligné. Toutes les opérations sont prêtes à démarrer, ou sont en cours, et seront accélérées. L'impact de la relance devrait être effectif dès le mois de septembre dans ce secteur, créant ou maintenant 40 000 emplois en 1993 et 1994.

En dépit de la fronde des pouvoirs régionaux

Le gouvernement chinois tente de juguler l'accélération de l'inflation

Alors que l'économie du pays est menacée de surchauffe, c'est une sorte d'épreuve de force avec le pays réel qu'ont engagée les autorités de Pékin pour juguler une inflation à nouveau préoccupante. Et cela à un moment où les pressions sur la monnaie contraignent le gouvernement à intervenir massivement sur l'embryon de marché monétaire.

PÉKIN

de notre correspondant

Le vice-premier ministre Zhu Rongji, qui a pris personnellement les commandes de la Banque populaire de Chine, la banque centrale, après avoir limogé son gouverneur Li Guixian, a ordonné une série de mesures qui vont d'une hausse des taux d'intérêt à la souscription d'un emprunt quasiment obligatoire pour les salariés du secteur public en passant par une tentative de reprise en main du crédit, du marché – très spéculatif – de l'immobilier et d'autres mesures coercitives. Ainsi, celui qui est devenu le patron *de facto* du gouvernement à la faveur de la maladie du premier ministre, Li Peng, a dépêché ses *« missi dominici »* dans les dix provinces les plus en pointe de l'économie afin de faire comprendre à leurs chefs qu'ils risquaient leur poste s'ils n'obtempéraient pas à son programme anti-surchauffe.

Un certain nombre de responsables bancaires coupables de malversations pourraient également être immolés sur l'autel de la remise en ordre d'une économie qui recommençait à montrer les symptômes de l'emballement : 10 % de croissance de la monnaie en circulation sur les six premiers mois de 1993, mais surtout 50 % sur les douze mois finissant en juin ; près de 14 % de croissance économique à la mi-1992 selon les statistiques officielles, qui minimisent généralement la réalité en ce domaine. Et surtout, une inflation annuelle de 17,4 % dans les villes, avec une pointe à 21,6 % en juin dans les trente-cinq plus grandes agglomérations.

Souscription forcée

La plus visible intervention de M. Zhu a été sa déclaration de guerre à la spéculation monétaire sous la forme d'une vente de dollars sur le marché parallèle, dit *swap*, où les entreprises se procurent légalement des devises à un taux supérieur à celui fixé par la Banque de Chine. En une semaine, le gouvernement a dépensé 100 millions de dollars (582 millions de francs) pour défendre sa monnaie, le yuan, qui avait glissé jusqu'à un taux record de 11 yuans pour 1 dollar (le taux officiel est de 5,75). Le 19 juillet, Pékin vendait encore 30 millions de dollars afin de maintenir le yuan à son taux de 8,5 pour 1 dollar. Les observateurs financiers émettaient toutefois des doutes sur la capacité de la Chine à continuer cette politique, et des doutes encore plus sérieux sur l'objectif de M. Zhu, qui était de ramener le cours du yuan au *swap* à un niveau équivalent du dollar de Hongkong (7,8 pour 1 dollar américain).

En outre, M. Zhu a imposé diverses barrières administratives pour l'accès à ce marché, qui sont destinées à empêcher les spéculateurs de contrecarrer sa campagne. Des financiers étrangers craignent que ce faisant, et par son intervention monétaire spectaculaire, le vice-premier ministre n'ait eu recours à des mesures nocives pour ce marché monétaire parallèle où se déroule la partie la plus vive de l'économie chinoise. Il s'échangeait cependant encore, un jour de la semaine dernière où la banque centrale s'était abstenue d'intervenir, 1,4 milliard de dollars à Shanghaï, le plus important des points du marché *swap*.

Par ces mesures, M. Zhu a également contraint les entreprises chinoises disposant d'avoirs bancaires en devises à l'étranger, notamment à Hongkong, à les rapatrier. Il a provoqué un ralentissement des actions d'investisseurs, de Hongkong notamment, et calmé une certaine frénésie qui se manifestait de ce côté. Témoin la fraîcheur avec laquelle a été reçue la troisième émission d'actions d'une firme continentale sur la Bourse de Hongkong. Alors que la première, pour la Brasserie Tsingtao, avait été bien accueillie en juin, que la firme de pétrochimie de Shanghaï avait connu un succès mitigé, les actions des Chantiers navals du Guangdong (Canton) paraissent entrer sur le marché à un taux sensiblement inférieur à celui espéré.

L'emprunt d'Etat de 30 milliards de yuans dont la collecte piétinait et qui aurait dû expirer au 1er mai a été prolongé jusqu'au 15 juillet, et les autorités n'ont guère fait mystère de la manière autoritaire dont elles procédaient pour vendre leurs bons : 300 à 500 yuans d'achat obligatoire pour les fonctionnaires et employés du secteur public, avec prélèvement à la source dans certains cas. Le phénomène aura été rendu d'autant plus douloureux pour le contribuable que, comme souvent en Chine, les petits chefs d'administration rivalisent de zèle dans la collecte de fonds afin de dépasser les quotas fixés par leurs supérieurs.

M. Zhu a également décrété une deuxième augmentation, pour l'année, des taux d'intérêt. En moyenne, les intérêts pour les dépôts augmentent de 1,72 %, passant à 11 %, et ceux des prêts de 1,38 %, passant à 10,74 %. Les autorités ont également agité la promesse d'une indexation sur l'inflation des intérêts sur les dépôts bloqués, mais sans préciser de chiffre, dans l'espoir de stimuler l'épargne sur les périodes les plus longues. D'une manière générale, les observateurs financiers ont tendance à considérer que cette hausse des taux d'intérêt reste trop faible pour provoquer une ruée de l'argent vers les banques. En outre, le gouvernement apparaît impuissant à agir sur les prêts pratiqués hors banques, qui constitueraient une part importante du crédit.

L'éventuel refus des provinces

Dans l'ensemble, le patron effectif du gouvernement chinois a recours à un mélange de mesures coercitives de type classique. S'il peut se targuer du soutien des milieux d'affaires étrangers, il n'est pas certain que M. Zhu ne se heurte pas à un refus généralisé des provinces de le suivre. Toutes ont entrepris d'immenses travaux d'infrastructures qu'elles autofinancent souvent et n'ont nulle envie de payer par un ralentissement de l'économie les problèmes auxquels est confronté le gouvernement central.

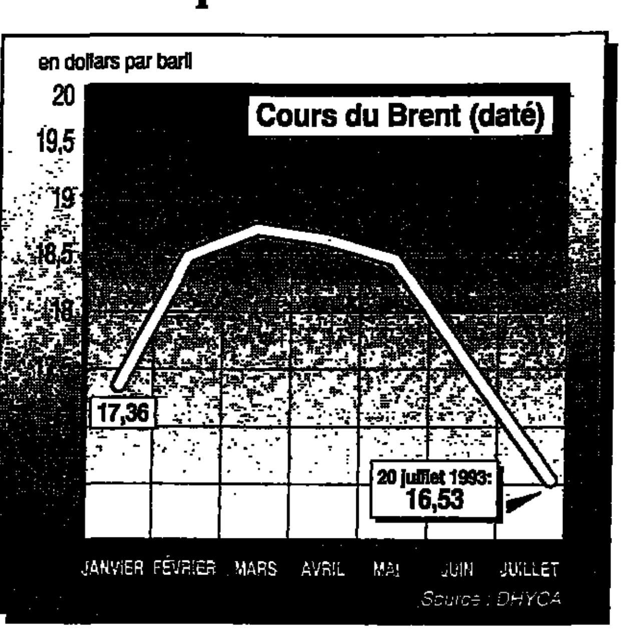
Cette propension à la dissidence économique des pouvoirs provinciaux a amené l'éditorialiste de l'édition asiatique du *Wall Street Journal*, très influent dans la région, à comparer M. Zhu Rongji à Mikhaïl Gorbatchev non pas, comme certains l'avaient fait auparavant, pour ses qualités de réformateur, mais pour sa ressemblance avec l'homme qui présidait à l'agonie de l'Union soviétique en s'attribuant de plus en plus de pouvoirs qu'il ne pouvait assumer. Car, derrière les enjeux économiques, se profilent les désaccords entre candidats à la succession dans les incertitudes laissées par l'après-Deng Xiaoping.

M. Deng fête son quatre-vingt-neuvième anniversaire le 22 août. Le ministère des affaires étrangères a dû formuler, le 20 juillet, un nouveau démenti à une rumeur pessimiste, provenant de Hongkong, concernant son état de santé. Mais M. Zhu a joué son avenir politique en prenant les commandes à Pékin dans une période de hauts risques économiques. Il est certain que ceux qui prônent encore à la tête du régime une politique de moindre libéralisation de l'économie se frottent les mains de le voir ainsi s'exposer avant la mort du patriarche qui le soutient.

FRANCIS DERON



Les prix du pétrole au plus bas depuis trois ans



Au plus bas depuis près de trois ans, les cours du brent, le pétrole de référence en Europe, ont sensiblement baissé à Londres mardi 20 juillet, à 16,53 dollars le baril. La tendance est identique sur le marché américain, preuve que les opérateurs, un moment séduits par l'annonce de la convocation d'une conférence extraordinaire de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole), le 28 juillet à Vienne, sont désormais sceptiques sur son issue. Pour que les cours du brut se redressent durablement il faudrait que les pays membres de l'Organisation – Iran et Nigéria en tête – respectent réellement les quotas de production qui leur ont été alloués il y a moins de deux mois. Et que le Koweït ne fasse plus cavalier seul. Si tel était le cas, le retour partiel de l'Irak sur le marché, qui effraie tant les opérateurs pétroliers, à condition de n'être pas immédiat, pourrait se faire sans trop de difficultés, de l'avis des experts, du fait de la croissance de la demande attendue au troisième trimestre.

Après les résultats des élections législatives

La nouvelle donne politique risque de renforcer le poids de l'administration au Japon

Au cours de l'assemblée générale des parlementaires du Parti libéral démocrate (PLD), qui se tient jeudi 22 juillet, le premier ministre Kiichi Miyazawa, également président de l'ex-majorité, doit annoncer qu'il se démet de ses fonctions pour assumer sa responsabilité dans la scission et la défaite électorale de son parti. Sa démission et l'émergence, au sein du PLD, d'un candidat à sa succession jouant la carte réformiste pourraient faciliter une entente, formelle ou tacite, avec certains des nouveaux partis conservateurs. Alliance ouvrant la voie à une coalition dont le PLD serait le pivot, et qui est souhaitée par les milieux d'affaires.

TOKYO

de notre correspondant

En dépit de l'instabilité qui s'annonce, les milieux d'affaires japonais ont réagi avec calme à la situation politique née des élections du 18 juillet, qu'ils avaient, en fait, largement anticipée. Leurs sentiments sont mitigés : optimistes à long terme, ils sont sceptiques à court terme.

Depuis longtemps, le PLD, le grand allié dont ils s'employèrent à remplir les caisses pour faciliter son maintien au pouvoir pendant trente-huit ans, partait à la dérive. De plus en plus demandeur de fonds, et dans ses scandales choquaient l'opinion publique, le PLD et il ne payait guère les « dividendes » des largesses du monde économique par une direction ferme du pays. Il n'était plus le parti qui assurait la croissance.

Les milieux d'affaires sont donc satisfaits de voir apparaître de nouvelles forces qui, loin d'être contestataires, témoignent d'un renouveau du conservatisme : s'il y a « alternance », c'est dans le giron conservateur qu'elle s'opérera.

Bien que fragmenté en trois partis, le conservatisme n'a jamais été aussi bien représenté à la Diète. Une situation que les milieux d'affaires interprètent comme la demande des électeurs d'un changement dans la continuité qu'ils souhaitent également. Ils espèrent, à terme, la constitution de deux grandes formations conservatrices dont les forces se contre-balanceraient.

L'une des raisons pour lesquelles les milieux d'affaires avaient, dans le passé, si vigoureusement soutenu le PLD tenait à la crainte de voir arriver au pouvoir une opposition socialiste dont le progressisme se traduisait par une hostilité affirmée à l'égard du « monde des possédants » et du grand capital. Cette crainte, qui les poussa à convaincre les conservateurs de s'unir, en 1955, n'est plus de mise aujourd'hui : parce que le PS a été battu mais aussi parce que qu'il ne constitue plus une menace idéologique.

A court terme, cependant, la phase de transition dans laquelle entre le Japon peut se révéler douloureuse. Selon un sondage réalisé par le quotidien *Nihon Keizai* parmi les chefs d'entreprises cotées en Bourse, et publié le 21 juillet, seulement 2,9 % des personnes interrogées pensent que le cabinet qui sortira du nouveau rapport de forces au parlement durera plus d'un an. En d'autres termes, la majorité estime que de nouvelles élections sont probables dans la première moitié de 1994.

Le risque de l'attentisme

L'instabilité politique, voire la paralysie d'un cabinet en quête d'alliance, est porteuse de risques. Tout d'abord les décisions politiques concernant la marche de l'économie se feront sans doute attendre. Or, toujours selon le sondage du *Nihon Keizai*, si 82 % des chefs d'entreprises sont favorables à une réforme politique, 88 % souhaitent en priorité des mesures de relance de l'économie.

Bien que l'Agence de planification estime que le fond de la récession a été atteint, la plupart des économistes, comme le gouverneur de la Banque du Japon, Yasushi Mieno, pensent qu'en dépit de signes sporadiques de reprise, l'économie reste dans une phase délicate. Certains indices, comme la morosité de la consommation des ménages, font planer le risque d'une rechute après un début de ressaisissement au printemps. Alors qu'il faudrait consolider une reprise encore en filigrane, l'attentisme (les indices boursiers varient peu, les investisseurs ont déserté le marché) pourrait être néfaste.

Les demandes des milieux d'affaires semblent quelque peu contradictoires : réforme mais pouvoir assez stable pour soutenir la reprise. Ils les concilient en souhaitant une coalition dont le PLD serait le pivot (73 % des personnes interrogées).

Les nouveaux partis sont loin d'avoir une politique précise en matière économique : ils se sont cantonnés à énoncer quelques idées générales mais un consensus, rassurant pour les milieux d'affaires, semble s'être dégagé sur la nécessité de mesures d'incitation à la consommation par des dégrèvements fiscaux. Encore faut-il que soit en place un gouvernement capable de décider. Si l'incertitude politique freine de telles mesures, les autorités monétaires, estiment les experts des milieux financiers, pourraient être obligées de réduire à nouveau le taux d'escompte pour soutenir l'activité économique.

Le vide politique qui risque de s'instaurer avec des politiciens trop accaparés par leurs luttes, pour s'occuper d'économie peut avoir un autre effet : la perte de majorité du PLD entraînera vraisemblablement un affaiblissement de la pression du monde politique sur l'administration. La reprise de l'initiative par les bureaucrates risque de se traduire par un raidissement face aux demandes des partenaires du Japon, qui se manifestera moins par la pugnacité du gouvernement que par l'immobilisme de l'administration.

PHILIPPE PONS

INDICATEURS

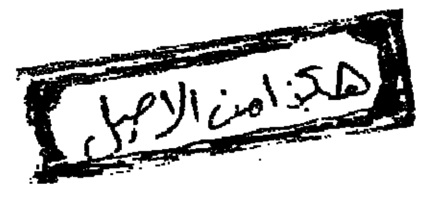
ÉTATS-UNIS

● **Bâtiment : stabilisation des mises en chantier en juin.** – Les mises en chantier de logements sont restées inchangées en juin après deux progressions mensuelles consécutives. Elles se sont établies à 1,25 million d'unités en rythme annuel corrigé des variations saisonnières. Une majorité d'analystes pense que la baisse importante des taux d'intérêt à long terme devrait se traduire, au cours des prochains mois, par une reprise de l'activité dans la construction.

JAPON

● **Dépense des ménages : – 1,8 % en mai.** – Les dépenses des ménages ont enregistré une baisse de 1,8 % en mai par rapport au même mois de l'année précédente. Ce déclin, le premier en trois mois, est le signe d'un affaiblissement de la confiance des consommateurs. Par ailleurs, le revenu disponible était, en mai, de 4,7 % inférieur à celui de l'an passé. Cette chute est due en partie à la réduction des heures supplémentaires dans le travail et à la montée du chômage.

● **Indice composite : – 33,6 points en juin.** – L'indice composite, qui rassemble les principaux indicateurs économiques du pays, est passé de 63,6 points en avril à 30 points en mai. C'est la première fois en cinq mois que cet indice tombe sous le seuil des 50 points, en deçà duquel les analystes décèlent les signes avant-coureurs d'une récession au Japon.





La réforme du statut de l'opérateur public

Le rapport Dandelot envisage l'introduction en Bourse de France Télécom

Marc Dandelot devait rendre public, mercredi 21 juillet, son rapport sur l'évolution du secteur des télécommunications en France, commandé en mai dernier par Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Les principales organisations syndicales, qui craignent une privatisation déguisée de France Télécom, se sont déclarées hostiles à la transformation du statut de l'opérateur public, annoncée tout récemment par Gérard Longuet.

Très attendu, ce rapport a été en partie défloré en début de semaine (*le Monde* du 20 juillet), le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, ayant repris à son compte ces conclusions, et notamment la principale d'entre elles : la transformation de France Télécom, exploitant public autonome en société par actions, dont l'Etat conserverait le contrôle. M. Dandelot va un peu plus loin dans les conséquences pratiques d'une telle évolution puisqu'il envisage l'introduction en Bourse *« d'une partie minoritaire mais substantielle du capital »* de France Télécom. Une telle opération, selon M. Dandelot, serait le *meilleur garant de l'efficience d'une entreprise engagée dans la concurrence internationale.* Réalisable ? Le rapport n'aborde pas les problèmes réels d'évaluation liés aux charges de retraite (*voir ci-contre l'article de Valérie Devillechabrolle).*

Plus globalement, le rapport s'attache à démontrer le caractère urgent et nécessaire d'une transformation du statut de France Télécom. *Pour financer des investissements qui resteront élevés, pour pouvoir lutter à armes égales avec une concurrence de plus en plus agressive, l'opérateur doit d'abord être protégé des tentations de sa tutelle,* estime M. Dandelot.

La nécessité de s'allier

Les garanties que devait lui apporter sur ce plan le statut de 1991 n'ont pas joué, constate le document. Qu'il s'agisse de financer le soutien à la filière électronique ou de se donner des marges budgétaires, les mises à contribution de France Télécom n'ont pas cessé. Le rapport justifie également l'ouverture du capital par la nécessité de s'allier. *« La capacité à conclure des alliances internationales est devenue un élément majeur de la compétitivité des opérateurs »*, estime M. Dandelot, qui note que ces alliances se *matérialisent fréquemment par des prises de participations croisées.*

Le conseiller de M. Longuet, souvent crédité de *« mauvaises intentions »* vis-à-vis de l'opérateur public, apparaît sur ce point parfaitement en phase avec la direction de France Télécom, qui développe les deux mêmes arguments pour réclamer une évolution du statut. Jadis sceptique sur l'alliance avec l'opérateur allemand Deutsche BundesTelekom qu'il jugeait *« peut- être trop défensive »*, M. Dandelot estime désormais qu'un rapprochement avec DBT constitue *« un projet très porteur d'avenir dont les conditions doivent être précisées »*. La question – épineuse – d'une filialisation des activités radiocommunications de France Télécom n'est pas tranchée. M. Dandelot souligne toutefois que la concurrence entre l'opérateur *public et les acteurs privés dans les* nouveaux services doit se faire dans la transparence. A charge de l'Etat, voire d'une instance de réglementation autonome, d'y remédier.

Moins boute-feu que prévu, le rapport prône en fait *« une évolution sans rupture »*. Les organisations syndicales, elles, ont déjà réagi, en protestant contre la réforme du statut annoncée par M. Longuet.

CAROLINE MONNOT

La bombe à retardement des retraites

La *mariée* est-elle si belle ? Quand les futurs actionnaires de France Télécom chercheront à estimer sa santé financière, ils ne manqueront sans doute pas d'inscrire au passif de la future société anonyme l'évolution du coût du régime de retraite spécifique de ses 155 000 agents titulaires.

Si les pensions du personnel sont encore liquidées et payées par le budget de l'Etat, leur financement est, en réalité, entièrement à la charge de l'exploitant autonome, en vertu de l'article 30 de la loi du 2 juillet 1990, relative au changement de statut des PTT (1).

Résultat, en 1992, les charges de retraite de France Télécom, qui incluent les retenues salariales et une contribution de solidarité aux autres régimes spéciaux, se sont élevées à 8 milliards de francs, soit plus du tiers de la masse des traitements. Dans le secteur privé, le taux moyen de cotisation global (employeurs + salariés) atteint 16,5 %.

Outre ces charges importantes, France Télécom est, de plus, en l'état actuel de la législation, censée assumer *seule l'augmentation* prévisible du nombre de ses retraités.

Or ce surcoût, estimé à quelque 100 milliards de francs, n'était encore au 31 décembre 1992 provisionné qu'à hauteur de 4,6 milliards de francs. Encore ce surcoût est-il calculé sur la base de 600 à 1 000 suppressions d'emploi l'an.

On fait certes remarquer au siège de France Télécom que, compte tenu de l'expansion du secteur et des gains de productivité réalisés, *« rien ne permet d'affirmer aujourd'hui »* que le rythme des suppressions d'emplois sera plus important à l'avenir. On le vérifiera au moment où le secteur des télécommunications s'ouvrira véritablement à la concurrence en 1998.

V. D.

(1) Cet article 30 dispose que *« les exploitants publics sont astreints à verser au Trésor public : le montant de la retenue effectuée sur le traitement de l'agent (...) et une contribution complémentaire permettant la prise en charge intégrale des dépenses de pensions concédées et à concéder de leurs agents retraités ».*

La réunion du conseil national du crédit

Les responsables monétaires réaffirment leur confiance dans le franc

Au cours de la réunion à mi-année du Conseil national du crédit, qui s'est tenue mardi 20 juillet, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, et Jacques de Larosière, gouverneur de la Banque de France, ont réaffirmé leur confiance dans la tenue du franc. Celui-ci, récemment chahuté sur le marché des changes affiche depuis le début de la semaine une certaine stabilité face au mark.

« La décrue des taux directeurs a été réalisée avec prudence, en fonction des indications du marché, et en donnant la plus haute importance à la tenue du franc », a déclaré le gouverneur de la Banque de France, justifiant la politique monétaire menée depuis l'entrée en vigueur du nouveau gouvernement. Réagissant aux critique adressées par de nombreuses entreprises à leurs banques, M. de Larosière a rappelé que le coût du crédit avait diminué depuis le début de l'année d'un montant compris entre 0,5 point pour les taux à moyen et long terme à 2,1 points pour ceux à court terme (– 1,1 point pour l'escompte et 0,5 point pour les découverts). L'atonie de la conjoncture est perceptible notamment à travers les crédits attribués par les banques, qui ont progressé de 1,8 % seulement en glissement annuel au mois de mars, contre 3,6 % en janvier. Les crédits consentis aux ménages ont désormais une croissance nulle et la Banque de France ne s'attend pas à un redémarrage prochain, à l'exception, peut-être, de l'habitat.

□ **La Bundesbank assouplit légèrement le crédit.** – A l'occasion d'une opération sur le marché monétaire, la Bundesbank a légèrement assoupli, mercredi 21 juillet, le coût du crédit. Elle a ramené le taux de ses prises en pension sur quatorze jours à 7,15 %, contre 7,28 % lors de l'opération précédente, la semaine dernière. Cette initiative devrait contribuer à maintenir un certain calme sur les marchés financiers, déçus de voir que la Banque centrale allemande avait laissé ses taux directeurs inchangés lors de sa réunion du 15 juillet. Mercredi, le franc français et la couronne danoise, récemment attaqués, se redressaient face au mark. L'assouplissement du crédit en Allemagne est considéré comme nécessaire pour la poursuite de la baisse des taux en France.

□ **Etats-Unis : une hausse des taux d'intérêt n'est pas à exclure.** – Le président de la Réserve fédérale, Alan Greespan, a jugé, mardi 20 juillet, que *« les nouvelles en ce qui concerne l'inflation cette année peuvent être qualifiées de décevantes »*. S'exprimant devant la commission bancaire du Congrès, M. Greespan a ainsi donné du crédit à ceux qui jugent imminent un relèvement des taux d'intérêt outre-Atlantique pour juguler les tensions inflationnistes existantes. Par ailleurs, le président de la Fed a exhorté le Congrès à persévérer dans sa politique de réduction du déficit budgétaire. *« Les marchés attendent un test sérieux. Si cet espoir devait être déçu ils réagiraient de façon négative »*, a conlu M. Greespan.

Selon son étude annuelle

Les pays de l'OCDE compteraient 36 millions de chômeurs en 1994

Rituellement publié tous les ans au mois de juillet, le rapport de l'OCDE sur les *« perspectives de l'emploi »* affiche un pessimisme rarement atteint. En forte augmentation en 1993, le chômage devrait toucher près de 36 millions de personnes à la fin de l'année prochaine, dans l'ensemble de la zone. Au *mieux, un début de reprise* pourrait être enregistré au cours du second semestre de 1994.

Toujours rédigé avec beaucoup de précautions, le rapport annuel de l'OCDE sur les *« perspectives de l'emploi »*, rendu public mercredi 21 juillet, ne parvient pas à dissimuler les raisons d'inquiétude. Alors que le chômage devrait frapper 35,1 millions de personnes d'ici à la fin de l'année, dans l'ensemble de la zone, contre 32,5 millions en 1992, une *« forte progression »* devrait encore se produire en 1994. Selon les estimations actuelles, on compterait alors 35,7 *millions de demandeurs d'emploi*, représentant 8,6 % de la population active. Ce qui correspondrait *« au chiffre le plus élevé de l'après-guerre, enregistré en 1983 »*.

Mais, pour être complets, les experts ajoutent qu'il faudrait aussi tenir compte d'une part importante de *« chômage déguisé »* constitué par deux catégories, semble-t-il en augmentation, celle des chômeurs *« découragés »* et celle des salariés qui, travaillant involontairement à temps partiel, souhaitent effectuer davantage d'heures. Au total, ils étaient 13 millions dans ce cas en 1991, dont la moitié au Japon et aux Etats-Unis. Cela amène l'OCDE à considérer que, *« si l'on incluait ces personnes parmi les chômeurs, les disparités du taux de chômage s'atténueraient »*. En outre, et pour la première fois, le rapport élargit son analyse au travail temporaire (intérim et contrats à durée déterminée), dont le volume ne cesse de croître jusqu'à figurer pour 10,2 % de l'emploi total en France, et même pour 32,2 % en Espagne.

En Europe, où le chômage de longue durée représente la moitié du chômage, l'évolution pourrait être plus grave. Les pays de la Communauté européenne pourraient avoir 19 millions de chômeurs à la fin de 1994 et le taux des sans emploi s'élever alors à 12,1 %, en moyenne. Un pourcentage qui serait, précisément, celui de la France (10,1 % en 1992, 11,6 % en 1993). Mais, au cours du second semestre, *« les prévisions laissent entrevoir un léger reflux »*, qui s'est déjà amorcé aux Etats-Unis, assure le document.

Ancienneté et formation

Pour autant, l'OCDE redoute *« un effet de crémaillère »*, la forte *montée du chômage en période de* récession étant suivie par un *« timide recul »* pendant les années d'expansion. Tout au long de la dernière décennie, ces brutales hausses et ces lentes améliorations ont d'ailleurs eu pour conséquence l'accentuation des *« inégalités de gains »*. Aux Etats-Unis, qui figure avec la Grande-Bretagne au premier rang des pays où l'éventail s'est élargi, la forte progression de l'emploi *« s'est accompagnée d'une baisse des salaires réels des travailleurs les plus faiblement rémunérés »*. A tel point que risque de se créer *« une classe de travailleurs pauvres »*.

Du fait des difficultés, en dépit des recommandations des experts approuvées par les ministres du travail des pays de l'OCDE en 1992, il apparaît que les politiques d'emploi se sont rarement ou peu déplacées pour aller des dépenses publiques de caractère défensif à des mesures *« actives »*. C'est notamment le cas de la Suède, qui faisait jusqu'à présent figure de modèle, mais dont le taux de chômage sera de 7,4 % en 1994. *« La réalité ne correspond pas à la théorie »*, note le rapport à ce sujet, qui continue de croire que le soutien à l'embauche de chômeurs pourrait *« affaiblir (...) le pouvoir de négociation* [sur les salaires] *des travailleurs « intégrés »*, et donc favoriser l'emploi, tout en avouant qu'il *« est difficile de mesurer pleinement les effets macroéconomiques des politiques actives »*.

De semblables limites au raisonnement se découvrent sur d'autres points aussi sensibles que le niveau et la durée des prestations de chômage ou que le coût élevé des *licenciements*. Certes, les auteurs du rapport notent que la qualité de la couverture sociale du chômage peut se transformer en *« piège »* et avoir pour effet d'accroître la proportion du chômage de longue durée, dans certains pays. Il faudrait *« maintenir sur les salaires une pression à la baisse »*. Pareillement, le financement des dépenses sociales par des prélèvements obligatoires se traduit par un recul de l'emploi puisqu'il *« dissuade les entreprises de recruter des travailleurs non qualifiés, à bas salaires »*. Enfin, dernier *« piège »*, l'existence d'une législation pour la protection de l'emploi peut se retourner contre le recrutement de chômeurs.

Cela n'empêche cependant pas l'OCDE de mettre l'accent sur *« une approche globale de la valorisation des ressources humaines »*, à base de formation notamment, propre à enrayer le chômage et susceptible de faciliter la réorientation vers des emplois plus qualifiés. A l'opposé des conséquences logiques de ses préconisations, elle observe ainsi qu'il y a une *« corrélation »* entre l'ancienneté dans l'entreprise et la formation qui détermine à son tour la compétence de la main-d'œuvre. Ce qui se vérifie au Japon, en Allemagne et même en France, alors que les Etats-Unis sont dans un schéma exactement contraire *« où la rotation (...) excessivement rapide risque de nuire à la formation »*. Il convient, écrivent les auteurs, que s'établissent des *« relations mutuellement bénéfiques entre employeurs et salariés »*. Mais cela ne dépend-il pas de tout un environnement social ?

ALAIN LEBAUBE

VIE DES ENTREPRISES

Après la plainte de General Motors pour espionnage industriel

Volkswagen perd une manche dans l'« affaire Lopez »

FRANCFORT

de notre correspondant

José Ignacio Lopez de Arriortua et Volkswagen ont perdu une bataille dans le combat que leur livre General Motors pour espionnage industriel. Le tribunal de Hambourg a partiellement levé, mardi 20 juillet, l'interdiction qui empêchait l'hebdomadaire *Der Spiegel* de publier une enquête affirmant que *« M. Lopez et ses amis ont emporté avec eux des documents confidentiels »*. Cette interdiction datait d'un premier jugement du 1er juin, toujours sur plainte de Volkswagen.

M. Lopez, directeur des achats – avec succès – chez le constructeur américain General Motors, a été embauché par VW comme directeur de la production en mars dernier. Présenté comme un homme extraordinaire, capable de réduire fortement les coûts, il a immédiatement fait venir à Wolfsburg, en Allemagne, sept de ses anciens collègues de GM ou d'Opel, sa filiale allemande. Le groupe américain, qui voyait ses services se vider – des offres ont été faites à quarante cadres supérieurs, – a porté plainte pour espionnage industriel. L'« affaire Lopez » était née. On n'allait pas tarder à apprendre, d'abord, que M. Lopez était parti dans des conditions étranges. A la mi-mars, il annonçait son départ pour VW. Le lendemain, il renonçait. Le surlendemain, il prenait l'avion pour l'Allemagne...

Il apparaissait qu'un des éléments principaux du changement de casaque de M. Lopez était la construction d'une usine neuve dans son Pays basque natal. Il croyait avoir convaincu GM de la bâtir sous le nom de code de « Plateau 6 ». Par ailleurs, il était mis en contact, par l'entremise d'un intermédiaire, avec Ferdinand Piech, nouveau patron de VW. Plusieurs rencontres ont lieu entre les deux hommes. Les 7 et 8 mars, M. Lopez apprend, à un séminaire de l'état-major mondial de GM à Francfort, que l'usine « Plateau 6 » sera construite en Hongrie. Le 15 mars, il est dans l'avion pour Wolsburg. Peu après, il annonce que VW envisage de s'implanter au Pays basque.

Selon *Der Spiegel*, ce départ et celui de ses collaborateurs a été préparé. L'équipe aurait *« mis de côté systématiquement depuis des mois des documents confidentiels »*. John Howell, directeur de la planification d'Opel, a dit au tribunal de Hambourg qu'il se souvient *« parfaitement »* avoir remis à M. Lopez, à sa demande, un dossier de cent à cent cinquante pages de documents à l'issue du séminaire de Francfort.

Le tribunal de Hambourg ne s'est pas prononcé sur le fond de la plainte d'espionnage industriel. Il a simplement jugé de la publication des informations du *Spiegel*. Mais l'action de Volkswagen à la Bourse de Francfort a immédiatement perdu 2 %, sitôt le jugement connu.

ÉRIC LE BOUCHER

Demandant la nomination d'un expert-comptable

Le comité d'entreprise de la National Westminster Bank conteste le plan social

Le comité d'entreprise de la National Westminster Bank a dénoncé le projet de plan social concernant les 412 salariés, qui lui a été présenté, lundi 20 juillet, par la direction.

Selon Raymond Barcelo, secrétaire du CE et délégué CGT, le comité d'entreprise *« conteste le caractère économique du licenciement de l'ensemble des salariés »* de cette banque et en conséquence, a *« voté à l'unanimité des voix la nomination d'un expert-comptable »*. *« A la suite de cette expertise, le comité pourrait engager des poursuites judiciaires et pénales à l'encontre de l'entreprise et de ses dirigeants »*, a ajouté M. Barcelo.

La National Westminster Bank avait annoncé le 13 mai qu'elle allait abandonner progressivement d'ici un an ses activités de banque de dépôt en France au profit de ses opérations de banque et d'investissement et de crédit aux entreprises.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

ACHATS

□ **Allied Signal rachète Sundstrand Data Control (technologie aéronautique).** – Allied Signal, une des premières firmes mondiales d'automation et d'ingénierie, a annoncé mercredi 14 juillet un accord pour le rachat, pour 195 millions de dollars (plus d'un million de francs), de Sundstrand Data Control, une société spécialisée dans la technologie aéronautique. L'opération de rachat devrait être terminée en septembre. Sundstrand Data Control, basée à Redmond dans l'Etat de Washington, est une filiale de Sundstrand Corp. Elle a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de 194 millions de dollars.

□ **Sandoz vend une usine en Espagne à un groupe néerlandais.** – Le groupe chimique suisse Sandoz a annoncé mardi 13 juillet qu'un accord de principe avait été trouvé avec le groupe néerlandais Gist-Brocades NV pour la vente d'un site de production appartenant à la filiale espagnole de Sandoz, Gema S.p.A. Le contrat devrait être signé à la fin de juillet. Gist Brocades, groupe biotechnologique international, est l'un des principaux fabricants de pénicilline et de dérivés de la pénicilline. En 1992, le chiffre d'affaires de la société s'est élevé à 1,18 milliard de francs suisses (4,55 milliards de francs). La filiale espagnole de Sandoz produit des céphalosporines (antibiotiques, SSC's) semi-synthétiques, utilisées comme substances actives dans les médicaments antibiotiques. En 1992, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 71 millions de francs suisses

CAPITAL

□ **Northern Telecom détient 7,50 % du capital de Lagardère Groupe.** – Le groupe canadien Northern Telecom, contrôlé par la société BCE Inc., détient 7,50 % du capital et 6,01 % des droits de vote de Lagardère Groupe SCA (ex-MMB), à l'issue de l'augmentation de capital de cette société, indique un communiqué de la Société des Bourses françaises (SBF), publié mardi 20 juillet. Northern Telecom a ainsi franchi en hausse le seuil de 5 % des droits de vote de Lagardère Groupe SCA, précise le communiqué.

PRIX

□ **Profilarbed (Luxembourg) augmente ses prix de 5 à 10 %.** – Profilarbed (Luxembourg), premier producteur européen de poutrelles et profilés, a annoncé lundi 19 juillet une hausse de prix de 5 % à 10 % de ses produits au quatrième trimestre. Cette augmentation *« s'inscrit dans une politique qui vise un relèvement progressif des prix dans le but du rétablissement d'un équilibre financier de l'activité industrielle »*, selon un communiqué. Une nouvelle augmentation est prévue pour le 1er janvier 1994.

ACCORDS

□ **Les japonais NKK et Kobe Steel s'associent pour la production de fonte brute.** – Les sociétés japonaises NKK Corp. et Kobe Steel Ltd ont décidé de s'associer pour la production de fonte brute afin de réduire les coûts de production, a annoncé mardi 20 juillet un porte-parole de NKK. Il s'agit du premier accord de coopération entre les deux entreprises sidérurgiques, a précisé le porte-parole. Aux termes de cet accord, les deux firmes vont développer une nouvelle technologie destinée à réduire la quantité de coke employée dans les fourneaux, a indiqué le porte-parole. D'autres entreprises sidérurgiques pourraient suivre par une coopération technologique et l'utilisation commune d'équipements, ont indiqué des spécialistes.

□ **Ericsson remporte un contrat en Hongrie.** – Les responsables de la société des télécommunications hongroises MATAV ont signé un accord avec la filiale hongroise d'Ericsson, Ericsson Technika, sur la création d'un système multiplex permettant l'installation d'une dizaine de milliers de nouvelles lignes de téléphone à Budapest, rapporte lundi 19 juillet la presse hongroise. En vertu de ce projet, le système multiplex (RMS), d'une valeur de 800 millions de forints (45 millions de francs), sera installé dans quatre centraux téléphoniques de la capitale hongroise. L'installation sera réalisée d'ici à la fin de cette année.

□ **Total détiendra 30 % d'une nouvelle raffinerie au Vietnam.** – Total détiendra 30 % des parts d'une nouvelle raffinerie au Vietnam, le restant du capital étant réparti entre Chinese Petroleum Corp de Taïwan (30 %), Petrovietnam (30 %) et China Investment and Co Ltd (10 %), a annoncé jeudi 15 juillet à Taïwan un responsable de Total. Le projet, d'un coût de 1 à 1,5 milliard de dollars, n'attend plus que l'autorisation finale du gouvernement d'Hanoï, a précisé ce responsable, qui a ajouté que la nouvelle raffinerie pourrait être implantée sur la côte sud du Vietnam.

BOURSE

□ **Chine : la brasserie Tsing Tao première entreprise cotée à Hongkong.** – La brasserie Tsing Tao est devenue jeudi 15 juillet la première entreprise d'Etat de la République populaire de Chine à être cotée à la Bourse de Hongkong, avec succès puisque, introduite à 2,80 dollars de Hong Kong, l'action a terminé la séance autour de 3,50 dollars (un dollar Hk= 0,75 franc). La brasserie, fondée en 1903 par des investisseurs britanniques et allemands dans le port de Tsing-Tao, sur la mer Jaune, doit être suivie à la Bourse de Hongkong par huit autres entreprises de Chine populaire, la prochaine étant la Shanghai Petrochemical Co. Ltd, le 24 juillet. Sur les 317,6 millions d'actions offertes, 45 millions étaient réservés au brasseur américain Anheuser-Busch International Holdings Ltd (détenteur notamment de la marque Budweiser), qui s'assure ainsi une participation de 5 %.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex: 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, M. Jacques Lesourne, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde
Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon
Daniel Vernet *(directeur des relations internationales)*

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : 49-60-30-10

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 20 juillet ⬇ Doutes

Saisie par le doute, la Bourse de Paris a viré dans le rouge, mardi 20 juillet, en fin de séance, et a clôturé sur un recul de 0,67 %, selon l'indice CAC 40 qui s'est inscrit à 1 968,44 points.

Alors que la journée s'annonçait plutôt bien, avec des nouvelles encourageantes notamment sur la consommation des ménages qui aurait progressé de 5 % en juin en France, l'ouverture en baisse de Wall Street (– 9points à mi-séance) et la réapparition de petites tensions sur le franc – le Deutschemark s'est échangé à 3,4140 francs contre 3,4100 la veille en moyenne – ont perturbé les opérateurs, a estimé l'un d'eux.

Tout au long de la séance, le marché a été très creux et la plupart des transactions se sont effectuées essentiellement en fin de journée. Au total, 2 milliards de francs ont été échangés sur le marché à règlement mensuel.

Les anticipations sur les baisses des taux se sont également atténuées au cours de la journée, déprimant d'autant le marché des actions, a souligné un boursier.

La titre BSN, toujours très actif, était une nouvelle fois mal orienté mardi et la valeur a terminé en recul de 1,17 %. Les perspectives des groupes agroalimentaires sont toujours mal appréhendées par les analystes boursiers qui s'inquiètent des marges importantes que prennent ces groupes en période de récession économique et de baisse de la consommation.

Alcatel Alsthom a cédé 1,52 %. Lafarge, 2,78 % et Michelin 3,49 %. Parmi les hausses, on notait L'Air Liquide (1,33 %), La Rochette (2,56 %). Ce titre est toujours soutenu par la proposition de la France qui a demandé à la Commission européenne de prendre des mesures de sauvegarde afin de limiter les importations de certains papiers en provenance de Finlande et de Suède.

NEW-YORK, 20 juillet ⬆ Nouvelle avance

Wall Street s'est ressaisie, mardi 20 juillet, après une faiblesse initiale à la suite des déclarations du président de la Réserve fédérale américaine (Fed), Alan Greenspan, dans lesquelles il a jugé *« décevante »* l'évolution des prix cette année. Ces commentaires font craindre un resserrement de la politique monétaire du Fed. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné 9,50 points, soit 0,27 %, à 3 544,78 points. L'activité a été plus soutenue que la veille avec quelque 275 millions de titres échangés. Les valeurs en hausse ont été toutefois moins nombreuses que celles en baisse : 866 contre 1 054, alors que 663 actions ont fini inchangées.

Le principal indicateur de la grande Bourse new-yorkaise a été soutenu par un bond des titres McDonnell Douglas et Sears Roebuck. Plusieurs firmes de notation financière ont relevé la note du fournisseur du Pentagone après la publication, la veille, de bons résultats financiers au 2e trimestre. Pour sa part, la troisième chaîne de grands magasins américaine a publié des résultats au 2e trimestre deux fois plus élevés que l'année précédente. McDonnell Douglas a gagné 5 5/8 dollars à 80 7/8 et Sears 4 1/8 à 50 1/8.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, a terminé à 6,55 % contre 6,54 % la veille au soir.

VALEURS	COURS DU 19 juillet	COURS DU 20 juillet
Alcoa	70 3/8	70 1/2
ATT	64 1/4	64 5/8
Boeing	37 5/8	38
Chase Manhattan Bank	32 3/4	32 1/2
Du Pont de Nemours	48 7/8	48 3/4
Eastman Kodak	51 1/8	51 1/2
Exxon	64 3/4	64 1/8
Ford	51 1/2	53 1/4
General Electric	99 1/2	99 1/8
General Motors	47 3/4	48 7/8
Goodyear	42	41 1/2
IBM	43 5/8	42 7/8
ITT	88	87 3/4
Mobil Oil	70 1/4	70 5/8
Pfizer	62 7/8	63 3/8
Schlumberger	62 1/2	62 1/4
Texaco	62 5/8	62 3/8
UAL Corp. ex-Allegis	133	138
Union Carbide	18 3/4	18 3/4
United Tech.	52	53 1/4
Westinghouse	15 7/8	15 7/8
Xerox Corp.	73 1/2	73 1/2

LONDRES, 20 juillet ⬇ Déprimée

Les valeurs ont vécu une mauvaise journée, mardi 20 juillet, à la Bourse de Londres, déprimée par les chiffres moins bons que prévu de la masse monétaire M4 ainsi que par des prévisions de résultats peu optimistes de la part de plusieurs groupes. Au terme des échanges, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a perdu 19 points, soit 0,7 %, à 2 823,9 points. Le volume des échanges a été moyen, avec 601,4 millions d'actions contre 751,1 millions la veille.

La tendance légèrement positive du début de séance s'est retournée en milieu de journée avec la publication des crédits bancaires, en hausse de 700 millions de livres en juin, alors que les analystes prévoyaient une hausse de 1,8 milliard. Par ailleurs, la masse monétaire dans sa définition la plus large, M4, a diminué de 0,2 % tandis que le marché attendait une hausse de 0.4 %.

Ces indices décevants ont pris le dessus sur une enquête publiée par l'organisme patronal Confederation of British Industry (CBI), qui a montré que les ventes de détail avaient augmenté pour le sixième mois consécutif en juin en rythme annuel.

VALEURS	Cours du 19 juillet	Cours du 20 juillet
Allied Lyons	5,43	5,49
B.P.	2,88	2,86
B.T.R.	3,85	3,88
Cadbury	4,45	4,34
De Beers	12,25	12,13
Glaxo	6,24	6,32
G.U.S.	34,90	34,90
I.C.I.	6,40	6,39
Reuters	13,82	13,82
RTZ	6,79	6,85
Shell	6,06	6,06
Unilever	9,57	9,49

TOKYO, 21 juillet ⬆ Progression

Les valeurs ont terminé en légère hausse à Tokyo, mercredi 21 juillet, dans un marché resté calme. Au terme des transactions, l'indice Nikkei a gagné 42,91 points à 20 080,91, soit une progression de 0,2 %. Les échanges ont porté sur 250 millions de titres contre 240 millions la veille.

En l'absence d'élément directeur, des prises de bénéfices ont limité l'avance de la cote, qui a bénéficié d'achats émanant de fonds de retraite et de compagnies d'assurances.

« Comme il est très difficile de savoir comment se résoudra la crise politique actuelle, le marché devrait rester hésitant pendant un moment », a noté un opérateur de Nomura. *« Les achats sont limités et les investisseurs se contentent d'ajuster leurs portefeuilles »*, a-t-il ajouté.

VALEURS	Cours du 20 juillet	Cours du 21 juillet
Ajinomoto	1 350	1 350
Bridgestone	1 280	1 260
Canon	1 350	1 340
Fuji Bank	2 480	2 540
Honda Motors	1 340	1 340
Matsushita Electric	1 270	1 270
Mitsubishi Heavy	658	656
Sony Corp.	4 610	4 530
Toyota Motors	1 620	1 630

CHANGES

Dollar : 5,8040 F ⬇

Le deutschemark est ferme à 3,4156 francs, mercredi matin 21 juillet, au cours des premiers échanges entre banques, contre 3,4149 francs dans les échanges interbancaires de mardi soir (il s'inscrivait à 3,4135 francs au cours indicatif de la Banque de France). Le dollar est en repli à 5,8040 francs, contre 5,8285 francs dans les échanges interbancaires de mardi soir.

FRANCFORT	20 juillet	21 juillet
Dollar (en DM)	1,7060	1,7013
TOKYO	20 juillet	21 juillet
Dollar (en yens)	108,43	108,25

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (21 juillet)	7 7/16 - 7 9/16 %
New-York (20 juillet)	3 %

BOURSES

	19 juillet	20 juillet
(SBF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	543,85	543,16
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 981,70	1 968,44

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	19 juillet	20 juillet
Industrielles	3 535,28	3 544,78

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	19 juillet	20 juillet
100 valeurs	2 842,90	2 823,90
30 valeurs	2 234,30	2 221,30
Mines d'or	224,10	221,40
Fonds d'Etat	98,23	98,32

FRANCFORT

	19 juillet	20 juillet
Dax	1 836,29	1 838,99

TOKYO

	20 juillet	21 juillet
Nikkei Dow Jones	20 038	20 080,91
Indice général	1 634,63	1 636,32

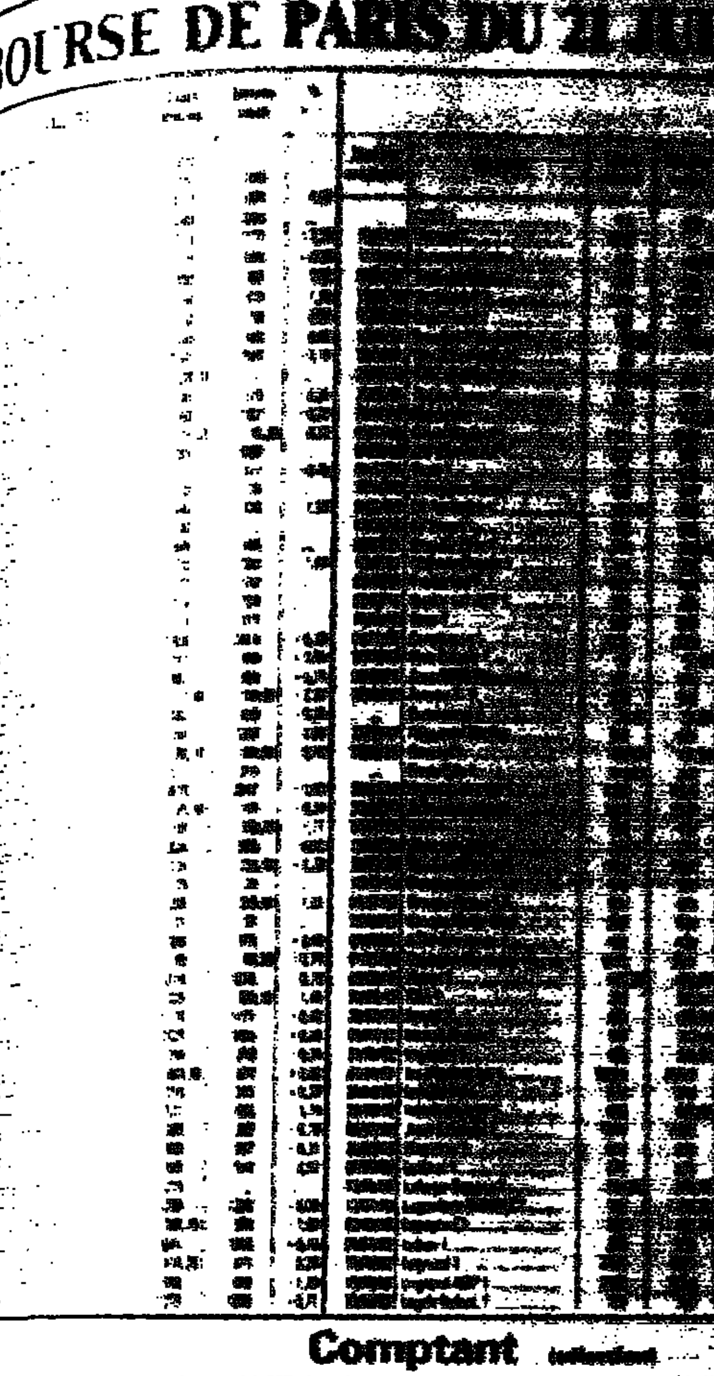
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

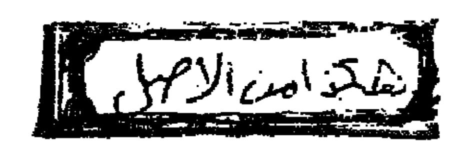
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,8075	5,8085	5,8735	5,8775
Yen (100)	5,3624	5,3708	5,4233	5,4356
Ecu	6,6350	6,6392	6,6335	6,6423
Deutschemark	3,4148	3,4158	3,4189	3,4219
Franc suisse	3,8729	3,8755	3,9010	3,9072
Lire italienne (1000)	3,6420	3,6470	3,6236	3,6316
Livre sterling	8,7646	8,7720	8,8013	8,8139
Peseta (100)	4,3436	4,3461	4,3015	4,3094

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 1/8	3 1/4	3 3/8	3 1/2
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 1/16	3 3/16	3	3 1/8
Ecu	8 3/16	8 5/16	7 13/16	7 15/16	7 5/16	7 7/16
Deutschemark	7 1/8	7 1/4	7	7 1/8	6 13/16	6 15/16
Franc suisse	4 5/8	4 3/4	4 5/8	4 3/4	4 1/2	4 5/8
Lire italienne (1000)	9 1/2	9 3/4	9 1/4	9 1/2	9 1/8	9 3/8
Livre sterling	5 15/16	6 1/16	5 15/16	6 1/16	5 7/8	6
Peseta (100)	11 1/2	12 1/4	11	11 3/4	10 7/16	11 1/16
FRANC FRANÇAIS	7 5/8	7 15/16	7 7/16	7 3/4	7	7 1/4

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.





MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 21 JUILLET

Liquidation : 23 juillet
Taux de report : 7,00

Cours relevés à 11 h 15
CAC 40 : −0,62 % (1956,24)

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
01/06/93	EDF-GDF 3%	5490	—	—
30/07/92	B.N.P. (T.P)	1990	1990	—
22/10/92	Cr.Lyonnais(T.P.)	1910	1905	−0,50
24/10/92	Renault (T.P.)	2060	2060	—
01/10/92	Rhone Poulenc(T.P)	2120	2170	+2,36
15/07/93	Saint Gobain(T.P.)	1070	1080	+0,93
01/09/92	Thomson S.A (T.P)	990	960	−3,03
16/07/93	Accor 1	848	839	−1,39
01/07/93	Air Liquide 1	760	756	−0,53
30/07/93	Alcatel Alsthom 1	649	645	−0,62
01/06/93	Alsac.Super.(Ny) 1	2940	2943	+0,10
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Règlement mensuel

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
—	CSEE 1	438	426	−2,52
15/07/93	Damart 1	4000	—	—
17/06/93	Dassault-Aviation 1	434	433,90	−0,02
06/05/92	Dassault Electro 1	303	298	−1,65
18/06/93	De Dietrich 1	1544	1520	−1,55
03/06/93	Degremont 1	521	520	−0,19
10/06/91	Dev.R.N-P De Cal 1	38,50	38,50	—
23/09/91	Dev.R Sud-Est(y)1	80	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
01/07/93	Locindus 1	504	[illegible]	[illegible]
18/06/93	LVMH Moet Vuitton 1	3325	[illegible]	[illegible]
20/07/93	Lyon.Eaux-Dumez 1	475,90	[illegible]	[illegible]
30/11/92	Marine Wendel 1	342,50	[illegible]	[illegible]
08/07/93	Matra-Hachette 1	132	[illegible]	[illegible]
04/07/90	Metaleurop 1	71,10	[illegible]	[illegible]
29/06/90	Metrologie Int 1	13,90	[illegible]	[illegible]
07/07/93	Michelin 1	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
[illegible]	Sommer-Allibert 1	1510	1505	−0,33
[illegible]	Sophia 1	543	557	+2,58
[illegible]	Sovac 1	1320	1305	−1,14
[illegible]	SPEP 1	420,50	431	+0,12
[illegible]	Spie Batignolles 1	345	340	−1,45
[illegible]	Strafor Facom 1	354	451	−0,56
[illegible]	Suez 1	329,50	332,20	−0,42
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
14/07/93	Hewlett-Packard 1	472,20	—	—
—	Hitachi 1	46,50	45,60	−2,56
23/04/93	Hoechst 1	960	—	—
10/06/93	I.B.M 1	245	250	+2,04
29/04/93	I.C.I 1	56	55,75	−0,45
01/07/93	I.T.T 1	510	507	−0,59
22/05/93	Ito Yokado 1	242,20	242	−0,03
06/07/93	Matsushita 1	67,25	67,20	−0,07
15/02/93	Mc Donald's 1	275,70	—	—
01/07/93	Merck and Co 1	195	192	−1,54
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Centenaire Blanzy	303	—
Ceragen Holding	24	—
Champex (Ny)	8	—
CIC Un.Euro.CIP 1	249,80	247,50
C.I.T.R.A.M. (B)	2990	—
Cpt Lyon Alem 2	361	388
Concorde-Ass Risq2	635	639
Constr.Met.Prov.	12,50	—
Credit Gen.Ind.	112	—
Darblay	590	—
Didot Bottin	559	—
Eaux Bassin Vichy	3111	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sovabail	395	—
Stemi	975	—
Taittinger 1	1810	1815
Testut-Aequitas	100	—
Tour Eiffel	249	—
Ufiner Cofreth	1375	—
Vicat 2	440	440
Viniprix	1700	—
Virax	184	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Creeks	111,10	—
Dauphin OTA	249	—
Devanlay 2	1170	—
Labor.Dolisos	128	—
Editions Belfond	191	—
Europ Propulsion 2	230	222
Finacor	159	—
G.I.M. S.A.	650	—
Gravograph	150	—
Guintoli 2	800	—
I.C.C.	229	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vief et Compagnie	152	—
Yves St Laurent 1	738	701

Sicav (sélection) 20 juillet

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Epargne-Unie	1457,43	1421,82
Eufi Cash capi	8831,25	8831,26 ◆
Euro Solidarité	1191	1179,21
Europe Leaders	1142,18	1108,91
Europ[illegible]	1279,39	1242,16
Euro Gan	6849,75	6556,20
Fonsicav	16128,67	16096,48
France-gan	11506,21	11063,56
France Garantie	278,65	278,09
France Obligations	487,97	483,14
Francic	499,92	485,35

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Oblig. des cais.	206,24	203,19
Oblilion	1678,34	1661,72
Oblisécurité Sicav	14294,43	14294,43
Oraction	1595,60	1556,68
Paribas Capitalisation	1798,93	1782,48
Paribas Opportunités	139,48	135,42
Paribas Patrimoine	642,83	624,11
Patrimoine Retraite	251,95	247,01 ◆
Pervalor	635,98	623,51
Planinter	1395,88	1332,57 ◆
Plenitude	149,42	145,07

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 20/07	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8400	5,8285	5,65	6,15
Ecu	6,6325	6,6450	—	—
Allemagne (100 dm)	341,1200	341,3500	330	350
Belgique (100 F)	16,5075	16,5290	16,05	17,05
Pays-Bas (100 fl)	303,1000	303,2700	291	311
Italie (1000 lires)	3,6875	3,6750	3,50	4
Danemark (100 krd)	88	88,4100	84	92
Irlande (1 iep)	8,2355	8,2335	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,7045	8,7815	8,40	9,20
Grèce (100 drachmes)	2,4955	2,4975	2,69	3,09
Suisse (100 f)	387,4500	388,8300	375	395
Suède (100 krs)	73,4700	73,4500	69	78
Norvège (100 k)	80,0100	79,9700	75	84
Autriche (100 sch)	48,4730	48,5020	47	50
Espagne (100 pes)	4,3525	4,3520	4,10	4,70
Portugal (100 esc)	3,5200	3,5050	3,20	4
Canada (1 $ can)	4,5679	4,5518	4,40	4,85
Japon (100 yens)	5,4049	5,3719	5,30	5,60

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 20/07
Or fin (kilo en barre)	73600	73100
Or fin (en lingot)	73750	73100
Napoléon (20f)	424	420
Pièce Fr (10 f)	389	...
Pièce Suisse (20 f)	425	417
Pièce Latine (20 f)	423	417
Souverain	535	525
Pièce 20 dollars	2560	2780
Pièce 10 dollars	1265	1380
Pièce 5 dollars	725	...
Pièce 50 pesos	2740	2695
Pièce 10 florins	430	425

Matif (Marché à terme international de France)

20 juillet 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 69 736

Cours	Mars 94	Sept. 93	Déc. 93
Dernier	122,30	120,28	119,90
Précédent	122,40	120,36	119,94

CAC 40 A TERME
Volume : 16 290

Cours	Juillet 93	Août 93	Sept. 93
Dernier	1976	1988,50	2004
Précédent	1996	2008,50	2020

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi : Pourcentage de variation 31/12 — Mardi : Montant du coupon
Mercredi : Date paiement dernier coupon — Jeudi : Compensation
Vendredi : Quotités de négociation

ABREVIATIONS

B = Bordeaux — Li = Lille
Ly = Lyon — M = Marseille
Ny = Nancy — Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demande - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation



Le Monde IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER PARIS – ILE-DE-FRANCE

FNAIM

Vente

IDEAL INVESTISSEURS STUDIOS 2 PCES IPM 47-46-12-12

VAUGIRARD, 2/3 P 5e étage, asc., 55 m² viager libre, valeur vénale 1 150 000 F 43-20-77-47

PORT-ROYAL, 2 P. rare 5e ét., vue sur parc, asc. 1 450 000 F 43-20-77-47

16e AV. MOZART

CHBRE 230 000 F

PARTENA 42-66-36-65

STUDIO, tout près PANTHÉON asc. état pour placement 350 000 F 43-20-77-47

20e EXCEPTIONNEL 4-5 P 130 m², balcons, parking 1 700 000 F 47-42-07-43

13e TOLBIAC

beau récent, 2 P, balc., calme 4e ét. park. 1 000 000 F FONCIA 45-44-55-50

RUE DUNOIS

récent, séj. + 3 chb., park. vue très dégagée, 1 445 000 F FONCIA 45-44-55-50

PLACE MONGE

récent, séj., 2 chbres, 75 m², 3e ét., s/jard., 2 000 000 F FONCIA. 45-44-55-50

PARC G.-BRASSENS

bel imm., 2 P., cuis., bains, 7e asc., terr. 700 000. A rénover FONCIA. 45-44-55-50

SÈVRES LECOURBE studio, 290 000 F Tél. : 42-79-88-76

BASTILLE

exception, triplex, 4 chbres terrasse, récent, 3 700 000 FONCIA. 43-67-07-65

Proche Champs-Elysées studette avec coin cuisine wc, douche, 320 000 F Immo. Marcadet 42-51-51-51

47 m², + terrasse 26 m² standing, 2 P, refait neuf 960 000 F 42-51-51-51

Rue de Vaugirard imm., neuf, frais réduits 56 m², 1 450 000 F 62 m², 1 600 000 F 75 m², 1 900 000 F Immo. Marcadet 42-51-51-51

SAINT-JACQUES studio, 6e ét., récent 450 000 F 42-79-88-76

Location

BEAUX STUDIOS AU CŒUR MONTMARTRE 30 m², tt conft. 3 400 H.C. 6e ardt N-DAME DES CHAMPS BEAU 30 m². 3 800 H C. 16e QUAI BLÉRIOT 35 m², balc., park., 4 100 H C PARTENA 47-42-07-43

7e R DE LILLE BEAU DUPLEX, 2-3 P. 10 500 F QUAI VOLTAIRE 3 P, 80 m², parfait état 11 000 F. PARTENA 42-66-36-65

Studio. 2 800 F + charges 2 pièces 3 000 F + charges 3 pièces 4 900 F + charges Immo. Marcadet 42-51-51-51

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER

appartements ventes

1er arrdt

EGLISE ST-EUSTACHE 3 P., peintures à refaire 990 000 F - AIM 42-78-40-04

2e arrdt

OPÉRA-BOURSE

UNE AFFAIRE DE BON GOUT. Luxueux 4/5 P. 100 m² env. 2 200 000 F. AIM 42-78-40-04.

4e arrdt

Hôtel de Ville

PLEIN CIEL - SOLEIL VUE

73 m² + 18 m², terr. calme. Neuf, imm. pierre, asc. 2 970 000 F + Parking 45-72-50-50

STUDIO 3e s/rue, 325 000 F STUDIO 6e, asc., vue, 498 000 F 2 P. cft, 3e ét., 870 000 F 2 P. belle vue, 1 100 000 F

AIM 42-78-40-04

23, BD HENRI-IV

5e arrdt

CENSIER réc., stand., rue et jard., liv. dble, 3 ch., 2 bns. 107 m². Loggias, box poss Prix intér. 43-35-18-36

7e arrdt

7e METRO DUROC BEAU STUDIO CLAIR asc., cuis. équipée, sal. de bains. 880 000 F - CASSIL RIVE GAUCHE - 45-66-43-43

11e arrdt

VUE SUR PARC COLBERT 5 pièces tt confort, parking 2 200 000 F - AIM 42-78-40-04

14e arrdt

Mo PERNETY STUDIO

refait neuf, cuis., sal. de bns 490 000 F - CASSIL RIVE GAUCHE 45-66-43-43

Montparnasse imm. caract., 3e ét., gd liv. av. cheminée, 2 ch. 105 m², rue et jard. Plein soleil, à voir. 43-35-18-36

15e arrdt

15e, Mo SÈVRES-LECOURBE 2-3 P., étg élevé, VUE DÉGAGÉE. 1 180 000 F CASSIL RIVE GAUCHE Tél. 45-66-43-43

Montparnasse, imm. briques asc., 6e ét., plein soleil, 3 p. 82 m², tt cft, park., petit imm. familial - 43-35-18-36

94 Val-de-Marne

NOGENT CENTRE

A saisir 4 P. duplex + 2 parkings 7/8e étage, très ensoleillé vue exceptionnelle Frais réduits Livraison immédiate Prix : 1 800 000 F

BREGUET

Tél. : 47-58-07-17

16e arrdt

A SAISIR

CHALGRIN, 80 m² env. 4e ét., 2 000 000 F. Tél. : 47-05-57-36

78 - Yvelines

VERSAILLES, Résid. stand. parf. état, appt 100 m² tt cft, prox. comm., transports 39-49-00-45 - Après 20 h

Etranger

A vendre à Zurich

Dans quartier résidentiel près de « Rigiblick » avec vue sur la ville :

Maison pour cinq familles

Appartements de 5, 6 et 7 chambres, garages, superficie 2 400 m², bel environnement.

Pour information, écrivez sous chiffre, à :

44-67' 952 Publicitas, case postale, CH-8021 Zurich

maisons individuelles

SANCOINS (18) 4 000 hab. MAISON DE VILLE, 6 P., s.-de-bns, WC, chauf., cour, jard., garage à 200 m. Prix : 430 000 F - M. LAINE Tél. : 48-74-55-26

pavillons

41700 COUDDES PART. VEND PAVILLON sur 900 m² clos arboré avec puits, construction en dur, toit 4 pentes ardoises d'Angers, 2 cuisines, salle de séjour 46 m², 2 WC, salle de bains, bureau 20 m², à l'étage 3 chambres (30 m² et 16 m²), abris de jardin et dépendance, garage 2 voitures. Prix : 700 000 F Tél. : 54-32-78-01

propriétés

Part. vd. île de Groix (56) belle propriété, ds parc arboré 1 800 m², 300 m plage 140 m² habit. gd séj. 35 m² cham. 3 ch. tt cft. vendu meublé 1 200 000 F (1) 47-76-37-22

Part. vend moulin à Dordives. Prox. A6, 90 km de Paris. Rivière sur 4 ha de terrain. Hab. princ. : 400 m² sur 2 niv., 1 salon : 110 m², 1 cuis. équip., 5 chamb., 3 s. d'eau, 1 salle de billard, 1 biblioth., piscine couverte, tennis, mais. de gardien. Prix : 4 000 000 F (justifié). Tél. : (16) 38-92-74-18

S.O., 30 km nord PAU, prop. agrément et caract., 400 m² hab., 17 pces princ. et 11 ch. + dépendances, 2,5 hectares pelouse arborée, poss. jusqu'à 5 ha, pisc., fronton. Dir. prop. Tél. : (16) 59-04-70-82.

terrains

IDÉAL INVESTISSEMENT A CALVI (Haute-Corse) vend 9 266 m² constructibles (COS 0,20 pour villas ou COS 0,30 pour hôtel touristique ou 0,30 pour immeuble) à 5 mn mer. Prix : 170 F le m². Conviendrait à particulier ou promoteur. Tél. : (16-1) 43-42-20-54.

locations non meublées offres

Paris

4e – PL. DES VOSGES même luxueux duplex, 100 m² env. s/jard., calme, soleil, idéal couple ou célibataire 15 000 F c.c. - 42-78-15-15

4e – PL. DES VOSGES même luxueux duplex 100 m² env. s/jard., calme, soleil, idéal couple ou célibataire 15 000 F c.c. - 42-78-15-15

Pte d'IVRY à louer F1 3 200 F, F2 4 000 F, F3/dup. 5 200 F, ds im. rén., cal. - 34-86-86-63

Région parisienne

BOULOGNE, BEAU 3 P., 75 M² VUE S/SEINE, 5 700, H.C. PARTENA 47-42-07-43

BOULOGNE ROLAND-GARROS PPTAIRE LOUE DIRECT

HOTEL PART.

Excellentes prestations USAGE MIXTE, 320 m2 habitables + terrasses. Jardin, caves, garages, libre 1-8-93. 45-51-58-03

MARNE-LA-VALLÉE ET MEAUX

Organisme Public loue charges comprises
– des maisons de 4 p. à partir de 4 600 F
– des appartements de 2 p. à partir de 2 725 F
– de 4 p. à partir de 4 400 F

Tél. : 60-23-37-37

locations meublées offres

Paris

PARIS 9e, stud. meub. 30 m² + gde alcôve pl. sol. ss vis-à-vis, 6e ss asc. 4 000 F + ch. Tél. : 42-85-24-35

ST-GERMAIN-DES-PRÉS caractère, très beau dble liv. + chbre 6 200 F ch. comp., A.S.M. 42-47-12-10.

Etranger

ITALIE (TOSCANE) Louons appartements et villas Tél. et Fax 19-39-50-57-83-46

locations meublées demandes

Paris

PARIS-PROMO

25, av. HOCHE, 75008 Paris Locations-ventes-gestions. Pour clients de haut niveau APPARTS GDE QUALITÉ en meublés et en vides Tél : 45-63-25-60 - Fax: 45-61-10-20

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE

rech. APPARTEMENTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS GESTION POSSIBLE

(1) 47-20-30-05

immeubles

INVESTISSEZ DANS UNE CAPITALE OUEST-EUROPÉENNE ! A vendre ensemble : immeuble de 40 appartements avec grande surface commerciale au rez-de-chaussée, hôtel de classe moyenne comprenant deux restaurants et piscine, très grande résidence de luxe en bord de lac, le tout en centre-ville. Base de négociations : 60 millions US $. Preuve de financement souhaitable. Ecrire sous no 4673 PERMEDIA, c/o BEBELALLEE 149, 22297 HAMBURG (ALLEMAGNE).

bureaux

Locations

MADELEINE 55 M²

3 PCES 7 900 F par mois PARTENA 47-42-07-43

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

et tous services. 43-55-17-50

LE MONDE DES CARRIÈRES

ÉCOLE RÉGIONALE D'ARTS PLASTIQUES DE LA MARTINIQUE Recrute

PROFESSEUR DE CRÉATION EN ARTS GRAPHIQUES

Dépôt des candidatures avant le 10 septembre 1993. Pour tous renseignements : Contacter la DRAC Martinique, Tél. : 19.596.60.05.36.

L'ORCHESTRE NATIONAL DE JAZZ recrute son prochain

DIRECTEUR MUSICAL

pour septembre 1994. Pour connaître les modalités d'inscription, les candidats doivent s'adresser à : L'ASSOCIATION POUR LE JAZZ EN ORCHESTRE NATIONAL, PARC DE LA VILLETTE. 211, avenue Jean-Jaurès, 75019 PARIS. Tél. : (16-1) 42-01-19-52.

L'E.S.I.G.E.T.E.L. recherche

INGÉNIEUR

Grande école ou titulaire d'un DESS
Exp. prof. fortement souhaitée pour participer à des missions d'enseignement, de recherche et de développement dans le domaine de l'ADMINISTRATION et la GESTION DES RESEAUX.
Connaissances maîtrisées : C. UNIX
Connaissances réseaux (TPC/IP...).
Connaissances souhaitables : DME, HP/Open View, DEC-mcc... programmation objet.

Envoyer CV + lettre manuscrite + photo à : ESIGETEL - Service du personnel 1, rue du Port-de-Valvins 77215 AVON-FONTAINEBLEAU Cedex

Ch. Prof. Hist. Pr. Chef. Ent. Prolifique, env. C.V., ALPA, 18, rue Pasteur, 94800 Villejuif

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Localization company seeks translators of computer software and documentation in French. Permanent positions. Experience preffered. Good conditions offered. Interviews to be held in France. CVs to: IDOC Europe B.I.M. House, Crofton Road, Dun Laoghaire, Co. Dublin, Ireland. Tel. : 353-1-284-4223. Fax : 353-1-284-4220. Closing date : (3 weeks from the date on which the ad. appears).

DEMANDES D'EMPLOI

Commercial expérimenté, milieu industriel, 15 ans d'expérience, gestion d'un centre de profits-management (5 ans). Recherche poste à responsabilités. JEAN-CLAUDE VALARY. Tél. : 34-12-45-26.

J H., 26 ans, dég. OM, bac + 2, parlant et écrivant l'anglais (vécu 1 an en Angleterre), 3 ans d'expérience agent technico-commercial dans entreprise spécialisée en matériel photo, vidéo. Accepterait toutes formations nécessaires. Excellente présentation. Tél. : 43-04-42-41.

INGÉNIEUR universitaire 3e cycle, 37 ans ÉLECTRONIQUE INFORMATIQUE :
– Maîtrise d'œuvre.
– Conduite de projet.
– Gestion des hommes.
– 10 années d'expérience.

Tél 45-93-33-49

L'AGENDA

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS

Le plus formidable choix. « Que des affaires exceptionnelles ». Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie.

ACHAT - ÉCHANGE BIJOUX

PERRONO OPÉRA

Angle boulevard des Italiens 4, rue Chaussée-d'Antin Magasin à l'ETOILE : 37, avenue Victor-Hugo. Autre grand choix.

tourisme.

Camping espagnol, sur la côte, soixante places, quinze jours, 3 300 F. Cours d'espagnol, voile, pension complète, bungalow. APDO 228, 30201 CARTAGENA - ESP.

bateaux

Particulier vend bateau pneumatique CACTUS (4,50 m) Année 79. T.B.E. 6 pers. Moteur YAMAHA 40 CV Prix 20 000 F à débattre Tél. : 49-59-87-00

LES LOCATIONS DES INSTITUTIONNELS

PARIS

7e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES 68 m², 1er étage parking	80-82, rue St-Dominique SAGGEL-VENDOME 47-42-44-44 Frais de commission	8 084 + 1 252 5 820
4 PIÈCES 106 m², 5e étage parking dble	90, bd de La Tour-Maubourg AGIFRANCE - 449-03-43-03 Frais de commission	15 333 + 2 963 10 911

8e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
2 PIÈCES 96 m², 2e étage	26, avenue Montaigne SAGGEL-VENDOME 47-42-44-44 Frais de commission	13 860 + 2 319 9 979
5 PIÈCES 105 m², 2e étage	3, rue Treilhard PHÉNIX-GESTION 44-86-45-45 Frais de commission	10 000 + 1 200 7 472

11e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
2 PIÈCES 45 m², 3e ét., park.	12-14, rue des Bluets PHÉNIX GESTION 44-86-45-45 Frais de commission	4 000 + 404 2 846

14e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
F4 90 m², 2e ét., park.	102, avenue du Maine AGIFRANCE - 43-22-23-81 Frais de commission	8 640 + 983 6 149

15e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
4 PIÈCES 95 m², 1er ét., park.	86, rue de la Fédération PHÉNIX GESTION 44-86-45-45 Frais de commission	10 850 + 1 550 7 720
STUDIO 31 m², 1er étage poss. park.	17-19, rue Bausset CIGIMO - 48-00-89-89 Honoraires de location	3 000 + 600 2 430

16e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3-4 PIÈCES 120 m², 2e étage poss. park.	15-17, rue Raynouard SAGGEL VENDOME 47-42-44-44	10 800 + 3 099

17e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES 70 m², 4e ss asc.	22, rue Brochant CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	5 470 + 692 4 209
4-5 PIÈCES 135 m², 1er étage	7, rue Puvis-de-Chavannes CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	13 034 + 1 700 9 655

19e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
2 PIÈCES 56 m², 5e étage poss. parking	84, rue de Crimée CIGIMO - 48-00-89-89 Honoraires de location	5 350 + 535 4 122

78 – YVELINES

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES 74 m², 3e étage, parking	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE 2 *bis*, rue de la Rochejaquelein PHÉNIX GESTION 44-86-45-45 Frais de commission	5 565 + 855 4 006
3 PIÈCES 73 m², 2e étage, parking	VERSAILLES 27, rue Champ-Lagarde AGIFRANCE – 49-03-43-78 Frais de commission	4 254 + 1 154 3 329
PAVILLON 4 PIÈCES 101 m², park.	VILLEPREUX 53, avenue de La Croix-au-Moyne AGIFRANCE – 30-44-01-13 Frais de commission	6 113 + 294,82 4 350
PAVILLON F4 97 m², park.	VERNEUIL-SUR-SEINE 4, allée Frédéric-Chopin AGIFRANCE - 34-74-32-14 Frais de commission	4 959 + 251 3 882

92 – HAUTS-DE-SEINE

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
2 PIÈCES 59 m², rez-de-chaussée parking	LEVALLOIS-PERRET 5, allée Claude-Monet PHÉNIX GESTION 44-86-45-45 Frais de commission	5 550 + 460 3 949
3-4 PIÈCES 127 m², 3e ét.	NEUILLY-SUR-SEINE 1, rue du Général-Delanne SAGGEL VENDOME 47-42-44-44 Frais de commission	10 795 + 1 124 7 742
5 PIÈCES 166 m², 2e ét.	NEUILLY-SUR-SEINE 14, rue Chauveau AGIFRANCE – 49-03-43-78 Frais de commission	17 675 + 1 847 12 578
3 PIÈCES 103 m², 4e étage	SAINT-CLOUD 30, rue du Calvaire AGIFRANCE - 49-03-43-03 Frais de commission	11 238 + 1 984 7 997

La rubrique « Locations des Institutionnels » a été réalisée avec la participation de





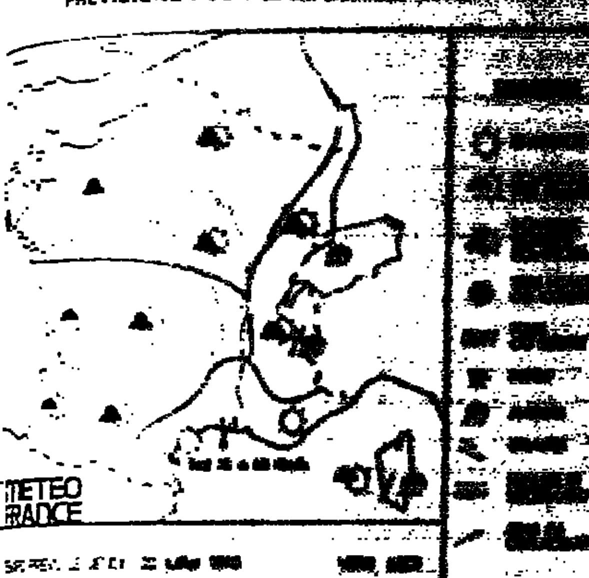


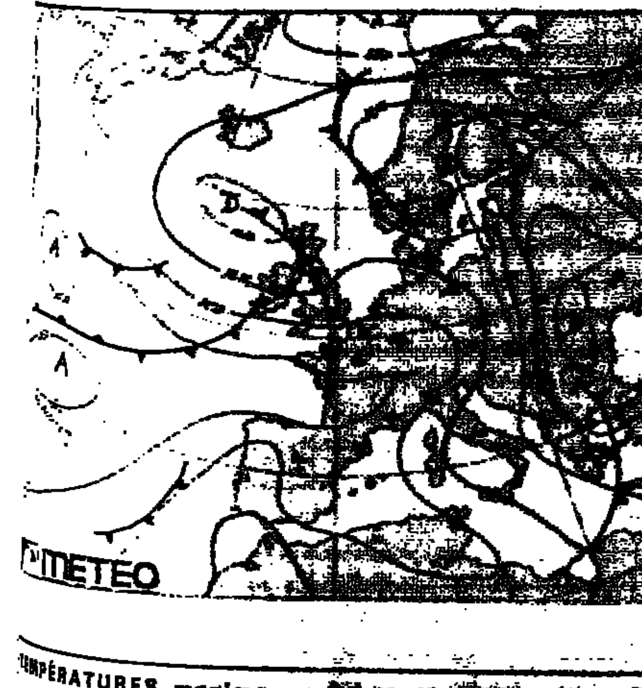
SAGGEL VENDÔME GROUPE UAP

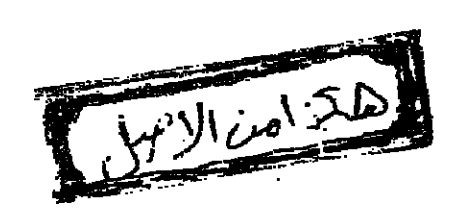
MÉTÉOROLOGIE

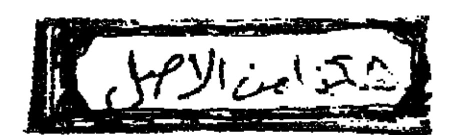


PRÉVISIONS POUR LE



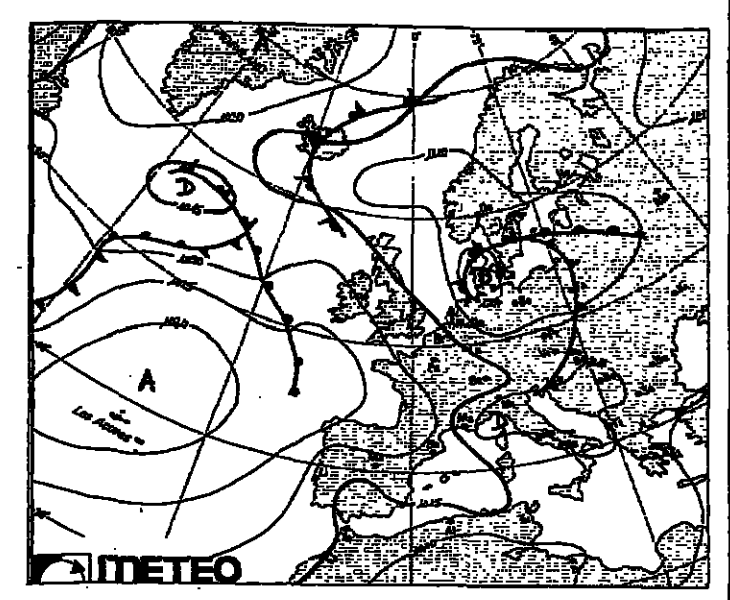




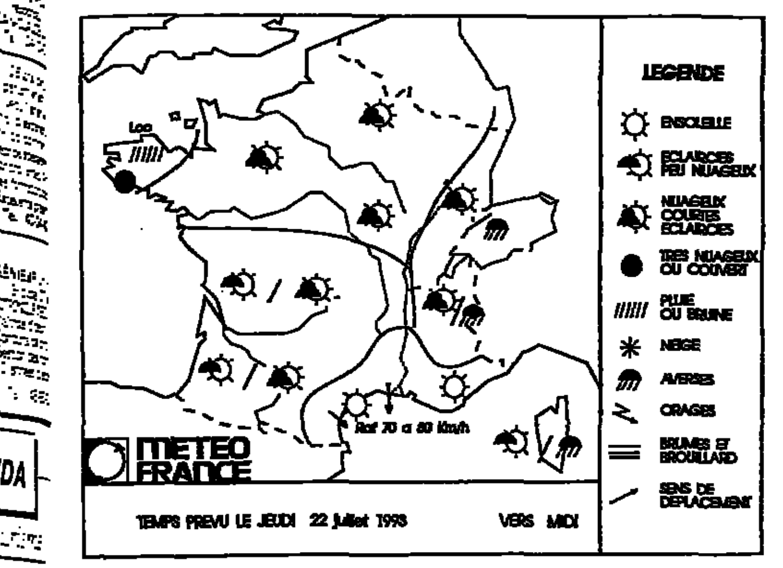


MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 21 JUILLET A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 22 JUILLET 1993

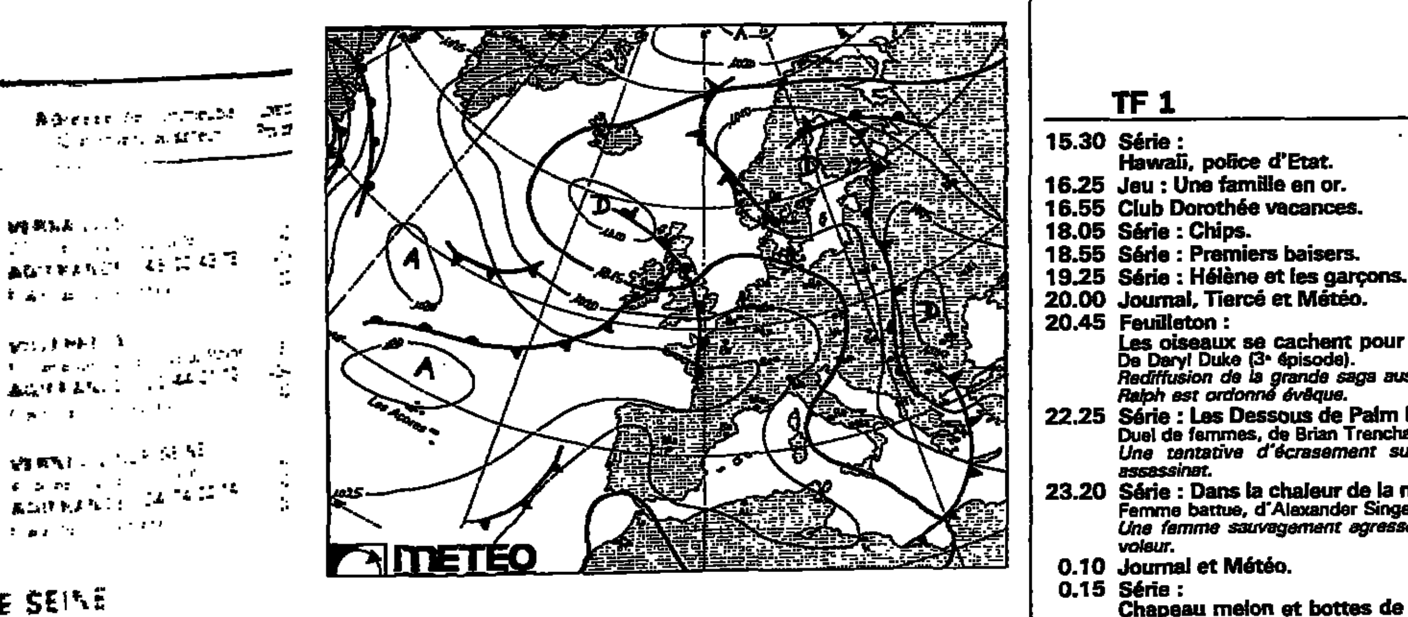


Jeudi : temps généralement sec mais nuageux. – C'est sur les régions méditerranéennes que le soleil sera le plus généreux, mais au prix d'un mistral et d'une tramontane qui souffleront fort : jusqu'à 90 km/h en pointe.

Partout ailleurs, les nuages seront abondants. Ils donneront même sur la Bretagne puis la Normandie un peu de bruine, et sur l'Alsace, le Jura, les Alpes du Nord et la Corse quelques brèves averses. Sur le Massif Central et la région Midi-Pyrénées, les nuages seront plus discrets, permettant d'assez belles éclaircies.

Les températures resteront inférieures aux normales saisonnières : les minimales seront généralement comprises entre 10 degrés et 14 degrés, sauf sur le pourtour méditerranéen où elles ne s'abaisseront guère en dessous de 17 degrés ; quant aux maximales, elles ne dépasseront pas 19 degrés sur les côtes de la Manche, 20 degrés à 24 degrés sur la moitié nord, 24 degrés à 28 degrés au sud.

PRÉVISIONS POUR LE 23 JUILLET 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 21-7-1993
Valeurs extrêmes relevées entre le 20-7-1993 à 6 heures TUC et le 21-7-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	26	15	D
BIARRITZ	20	14	C
BORDEAUX	20	12	D
BOURGES	19	12	N
BREST	18	11	C
CAEN	20	12	N
CHERBOURG	20	12	N
CLERMONT-FER.	19	12	N
DIJON	19	13	N
GRENOBLE	23	14	C
LILLE	16	11	A
LIMOGES	18	11	C
LYON	21	14	C
MARSEILLE	26	18	D
NANCY	21	13	C
NANTES	21	11	C
NICE	30	17	D
PARIS-MONTS.	20	14	C
PAU	20	12	D
PERPIGNAN	26	16	D
RENNES	21	12	C
ST-ETIENNE	19	12	C
STRASBOURG	22	13	C
TOULOUSE	21	13	N
TOURS	22	10	C
POINTE-A-PITRE	33	24	N

ÉTRANGER			
ALGER	30	23	N
AMSTERDAM	19	13	N
ATHÈNES	36	21	D
BANGKOK	36	28	N
BARCELONE	24	16	N
BELGRADE	39	17	D
BERLIN	22	13	C
BRUXELLES	19	13	P
LE CAIRE	35	22	D
COPENHAGUE	17	12	B
DAKAR	31	25	N
DELHI	–	–	–
DJERBA	–	–	–
GENÈVE	20	12	C
ISTANBUL	–	–	–
JÉRUSALEM	–	–	–
LISBONNE	25	16	D
LONDRES	19	13	C
LOS ANGELES	21	17	D
LUXEMBOURG	17	10	C
MADRID	29	17	D
MARRAKECH	36	19	D
MEXICO	22	13	C
MILAN	26	11	D
MONTRÉAL	26	17	D
MOSCOU	25	15	A
NAIROBI	17	13	C
NEW-DELHI	33	26	N
NEW-YORK	28	19	N
PALMA-DE-MAJ.	28	16	C
PÉKIN	30	22	N
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	28	21	N
HONGKONG	31	28	N
SÉVILLE	38	20	D
SINGAPOUR	32	25	N
STOCKHOLM	24	14	C
SYDNEY	14	8	D
TOKYO	20	17	C
TUNIS	31	22	D
VARSOVIE	22	16	A
VENISE	29	18	D
VIENNE	18	12	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

Diva

LA programmation a parfois ses raisons que la raison n'accepte pas. Qui a eu l'idée saugrenue, mardi soir, sur France 3, de programmer le dernier journal à l'entracte de *la Traviata?* Quel génie de la perversité a mis ainsi la présentatrice de service dans l'obligation de jouer le rôle impossible d'ouvreuse de l'actualité entre les émois de Violetta et les épanchements d'Alfredo? *N'en déplaise à* Verdi, dont le chef-d'œuvre était retransmis en direct des Chorégies d'Orange, il y avait là une malignité indigne d'une si belle soirée!

Car le fan club de Memona Hintermann ne pardonnera jamais aux programmateurs pervers d'avoir tendu ce piège à la nouvelle diva de «Soir 3»! Que pouvait-elle dire sans paraître dérisoire? Que pouvait-elle faire sans devenir futile? Comment égrener les menus faits de la vie quotidienne sans tomber dans la banalité?

Eh bien! que ces méchants-là sachent que la belle Memona a déjoué leur traquenard avec talent! Au premier acte du journal, elle se composa un masque grec pour commenter la litanie tragique des enfants qu'on contamine à mort, des écolières qu'on viole... Au deuxième, ses yeux clairs esquissèrent un sourire gourmand pour annoncer la prochaine répétition générale de la tragi-comédie valencienno-marseillaise. Au troisième, elle se tourna vers son invité avec la nonchalance des stars... Et c'est là qu'elle conquit le public en transformant l'interview prévue en farce du plus bel effet shakespearien. Dans une version très personnelle de *la Mégère apprivoisée,* exécutée aux dépens dudit invité, qui n'était autre, programmation oblige, que Pierre Bergé.

Le président de l'Opéra de Paris ne sut pas ce qui lui arrivait. Eut-il même conscience qu'il n'était, ce mardi soir, qu'un jouet entre les mains d'une femme avide de revanche? Il dut subir une tirade ininterrompue de questions sur ses dépenses, ses gaspillages de la Bastille. Sans avoir vraiment la possibilité d'y répondre. Il ne comprit pas qu'il n'était sollicité, ce mardi soir, que pour assumer le rôle ingrat du faire-valoir, du valet de l'ouvreuse ardente, métamorphosée en étoile et propulsée sur le devant de la scène pour le mettre au supplice avec une seule obsession : réussir sa sortie, se hisser à la hauteur de Violetta.

Sommé de répliquer aux accusations portées par ses nombreux censeurs, Pierre Bergé bredouilla une explication où il était question de *«peaux de bananes».* Juste avant la fin de l'entracte, dans un sursaut de lucidité, il tenta de reprendre la parole. Memona fut sans pitié. Le pauvre ne savait pas qu'il affrontait Carmen.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 21 juillet

TF 1

20.45 Téléfilm : Taille mannequin. D'Henri Safran.
23.05 Magazine : 52 sur la Une. *Amours de femmes. L'homosexualité au féminin.*
0.00 Documentaire : Histoires naturelles. Mon pays, c'est l'hiver.

FRANCE 2

20.50 Jeu : Fort Boyard.
22.30 Sport : Nikaia 93. Meeting international d'athlétisme de Nice.
0.00 Journal et Météo.
0.20 Magazine : Le Cercle de minuit. Au Festival d'Avignon.

FRANCE 3

20.45 ▶ Magazine : La Marche du siècle. Frangin, frangine. Invités : CharlÉlie Couture et Tom Novembre ; Zana Muhsen ; Christine Splengler, photographe, correspondante de guerre ; Gisèle Prassinos, écrivain ; Bernard Day, onzième d'une fratrie de douze enfants ; Sylvie Angel, psychiatre ; Françoise Héritier-Augé, historienne, géographe et ethnologue ; Evelyne Cévin, conteuse. Reportage : Un frère peut en cacher un autre.
22.25 Journal et Météo.
22.55 Série : Les Mystères de l'Ouest.
23.45 Magazine : Aléas. Qui suis-je? ; Mirage! Mirage? ; Un désastre émotionnel ; Un village s'enracine.
0.40 Continentales.

CANAL PLUS

20.30 Le Journal du cinéma du mercredi.
21.00 Cinéma : Solo pour deux. □ Film américain de Carl Reiner (1984).
22.25 Flash d'informations.
22.35 Cinéma : Les Anges de la nuit. ■ Film américain de Phil Joanou (1990) (v.o.).
0.45 Cinéma : Pleure pas la bouche pleine. ■ Film français de Pascal Thomas (1973).

ARTE

20.45 Musica : Variété. Concert-spectacle de Mauricio Kagel. *Des numéros de cirque audacieux, une musique composée par Mauricio Kagel, une mise en scène de Werner Herzog.*
21.40 Documentaire : György Ligeti. De Michel Follin. *Un portrait du compositeur d'origine hongroise.*
22.40 Concert : Atmosphères. De Ligeti, par l'Orchestre du Südwestfunk de Baden-Baden sous la direction de Michael Gielen.
22.50 Documentaire : L'homme qui marche. De Philippe de Pierpont.
0.10 Musique : Montreux Jazz Festival.

M 6

20.45 Téléfilm : Le Paradis d'Angela. De Joe Napolitano.
22.30 Série : Mission impossible.
23.30 Magazine : Vénus.
0.00 Six minutes première heure.
0.10 Magazine : Etat de choc.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Spécial Maroc.
21.32 Communauté des radios publiques de langue française. Hergé.
22.40 Les Nuits magnétiques. Avignon 1993 : tours de rôle (2).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Georges Périlleux (Stig Dagerman).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Concert (donné le 20 octobre à Vienne) : Symphonie n° 2 pour cordes et trompettes, d'Honegger ; Jack in The Box, de Satie ; Le Bœuf sur le toit, de Milhaud ; Agon, de Stravinsky ; Symphonie n° 5, d'Honegger, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Marek Janowski.
22.00 Concert (en direct de Montpellier) : Le Barbier de Séville, opéra en quatre actes, de Morlacchi, par l'Ensemble orchestral de Paris, dir. Maurizio Barbacini ; sol. : Ewa Malas-Godlewska, soprano, Natale de Carolis, baryton, Mario Zeffiri, ténor, Romano Franceschetto, baryton, Danilo Rigosa, basse, Jean Delescluse, ténor, Hervé Hennequin, basse, Mirella Giardelli, pianoforte.
1.00 Bleu nuit. Festival de Montpellier. Le Trio de Laurent de Wilde, pianiste.

Jeudi 22 juillet

TF 1

15.30 Série : Hawaii, police d'Etat.
16.25 Jeu : Une famille en or.
16.55 Club Dorothée vacances.
18.05 Série : Chips.
18.55 Série : Premiers baisers.
19.25 Série : Hélène et les garçons.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Feuilleton : Les oiseaux se cachent pour mourir. De Daryl Duke (3e épisode). *Rediffusion de la grande saga australienne. Ralph est ordonné évêque.*
22.25 Série : Les Dessous de Palm Beach. Duel de femmes, de Brian Trenchard-Smith. *Une tentative d'écrasement suivie d'un assassinat.*
23.20 Série : Dans la chaleur de la nuit. Femme battue, d'Alexander Singer. *Une femme sauvagement agressée par un voleur.*
0.10 Journal et Météo.
0.15 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.

FRANCE 2

13.40 Sport : Cyclisme. Tour de France : Tarbes-Pau, 17e étape (190 km).
16.15 Magazine : Vélo club.
17.00 Magazine : Giga.
18.05 Série : Riptide.
18.55 Sport : Le Journal du Tour.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.
20.00 Journal, L'image du Tour, Journal des courses et Météo.
20.50 Documentaire : Notre télévision. De Pierre Tchernia. 2. Le ton monte. *Après des débuts quelque peu compassés, le petit écran trouve un ton plus libre.*
21.40 Documentaire : Les Inventions de la vie. 2. Tant qu'il y aura des crottes.
22.10 Série : Seul face au crime. L'Affaire Rodani (2e partie).
23.40 Journal et Météo.
0.00 Magazine : Le Cercle de minuit. Au Festival d'Avignon.

FRANCE 3

15.40 Série : La croisière s'amuse.
16.30 Variétés : 40e à l'ombre. *En direct de l'île de Ré.*
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Feuilleton : Une famille pas comme les autres (13e épisode).
20.35 Jeu : Hugodélire.
20.45 Cinéma : Les Boucaniers. ■ Film américain d'Anthony Quinn (1958) (v.o.).
22.45 Journal et Météo.
23.20 Cinéma : Sans espoir de retour. ■ Film franco-portugais de Samuel Fuller (1989).
0.50 Continentales.

CANAL PLUS

15.05 Documentaire : Nouvelle-Guinée, dernière terre sauvage. De Neil Nightingale.
15.55 Cinéma : Les Passagers de l'angoisse. ■ Film américain de Tex Fuller (1987).
17.10 Le Journal du cinéma du mercredi.
17.40 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Série animée : Batman.
18.55 Le Top.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.35 Cinéma : Cabo Blanco. □ Film américain de Jack Lee Thompson (1979).
22.00 Flash d'informations.
22.10 Cinéma : Le Seul Témoin. ■ *Film américain* de Peter Hyams (1990) (v.o.).
23.45 Cinéma : Demonic Toys. □ Film américain de Peter Manoogian (1991).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Cinéma : Ne tirez pas sur le cerf-volant. ■ Film turc de Tunç Basaran (1985, rediff.).
18.25 Documentaire : Les Petites Œuvres de la vie. Chambres et salons (rediff.).
19.00 Magazine : Rencontre. Emir Kusturica/Bettina Rheims.
19.35 Documentaire : Germania, Germania. De Hans Andreas Guttner.
19.55 Documentaire : Richard Golub. Poison et Gale à Manhattan, de Georg Stefan Troller.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 La Roue. Portrait d'Olaf Ludwig.
20.45 Soirée thématique : Juges et partis. Les Allemands face à deux passés. Soirée *proposée par Axel Holmann.*
20.50 Cinéma : Des roses pour le procureur. ■ Film allemand de Wolfgang Staudte (1959).
22.30 Documentaire : Juges et autres sympathisants. D'Axel Engsfeld. *Au temps du nazisme, les tribunaux d'exception et le Volksgerichtshof prononcèrent plus de 16 000 condamnations à mort. Les juges et procureurs ont tous été rétablis dans leur fonction. Le documentaire sera suivi à 23 h 30 (et à 0 h 30) d'un débat sur la «dénazification» dans le domaine de la justice, avec Jean-Marc Théolleyre et Henryk Broder.*
23.50 Documentaire : Au nom du peuple, camarade juge. D'Ilona Rothin et Ernst-Michael Wingens.

M 6

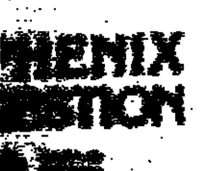
13.55 Magazine : Destination musique.
17.05 Variétés : Multitop.
17.35 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : L'Homme de fer.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo, Mode 6.
20.00 Série : Cosby Show.
20.35 Météo 6.
20.45 Téléfilm : La Marque de la Panthère. De Brian Trenchard-Smith. *Des agents secrets de la secte des Panthères contre le milieu de la drogue.*
22.20 Série : La Maison de tous les cauchemars. *A 22.25, La Maison sanglante ; A 23.20,* Charly Boy.
0.15 Six minutes première heure.
0.30 Magazine : Culture rock. La saga d'Aretha Franklin.

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique. Carmen Paradise (rediff.).
21.30 Profils perdus. Oscure Botteghe (1948-1960).
22.40 Les Nuits magnétiques. Avignon 1993 : tours de rôle (3).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Anne Guranville (la Femme et la Mélancolie).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Concert (donné le 17 juillet à Aix-en-Provence) : Le Corsaire, ouverture op. 21, de Berlioz ; Concerto pour piano et orchestre n° 23 en la majeur K 488, de Berlioz ; Concerto pour piano et orchestre n° 23 en la majeur K 488, de Mozart ; Symphonie n° 1 en ut mineur op. 68, de Brahms, par l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit ; Maria Joao Pires, piano.
22.00 Concert (donné le 20 juillet à Aix-en-Provence) : La Belle Meunière, de Schubert, par Andreas Schmidt, baryton, Rudolf Jansen, piano.
0.35 Bleu nuit. Festival de Montpellier. Le Jazz Time Big Band, dir. Richard Calleja.



Le Monde

Saisi par les parlementaires socialistes et communistes

Le Conseil constitutionnel valide la réforme du code de la nationalité

Le Conseil constitutionnel a déclaré conforme à la Constitution, mardi 20 juillet, l'essentiel de la réforme du code de la nationalité votée par la majorité parlementaire. Il a toutefois annulé la disposition privant de son droit de devenir Français une personne, née en France de parents étrangers, qui aurait fait l'objet d'un arrêté d'assignation à résidence ou de reconduite à la frontière.

Une mauvaise loi n'est pas forcément anticonstitutionnelle. La gauche va devoir s'habituer à ce principe, alors qu'elle a soumis aux gardiens de la constitutionnalité les quatre lois mettant en œuvre le programmme pour la sécurité et l'immigration de la nouvelle majorité : le code de la nationalité, les contrôles d'identité, les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, le code de procédure pénale. Que, contrairement à la situation de la première cohabitation, la majorité des membres du Conseil constitutionnel aient été nommés par des personnalités socialistes, ne change rien. Les membres de l'assemblée du Palais-Royal ne doivent pas décider en opportunité, mais en droit. Quelle que soit l'opinion qu'ils portent sur les options politiques traduites en termes législatifs – et le passé de certains d'entre eux laisse penser qu'elle ne peut être que critique –, ils ne font évidemment qu'apprécier si la Constitution et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République ont bien été respectés par le législateur.

La décision rendue, mardi, sur la réforme du code de la nationalité est une bonne illustration de cette règle. Sans le dire expressément, le Conseil constitutionnel a considéré que la fixation des règles accordant, ou non, la nationalité relève de la pleine souveraineté de la nation et, donc, de ceux qui sont habilités à parler en son nom, en l'espèce les parlementaires, sous la seule limite du respect des grands principes. Or, globalement, il estime que la droite n'a pas violé ceux-ci. Il n'a même pas jugé nécessaire de préciser si le «droit du sol» en fait partie, car, pour lui, la réforme ne le met pas à mal, ne faisant qu'en modifier les conditions d'application, ce qui relève de la liberté d'appréciation du législateur.

Ainsi, alors que les députés de gauche estimaient que l'obligation faites aux jeunes nés en France de parents étrangers de manifester leur volonté de devenir Français met à mal un grand principe de la République, le Conseil observe que la loi de 1889, qui a établi la règle de l'acquisition de la nationalité sans formalité, l'a fait pour *«des motifs tenant notamment à la conscription»*. En clair, une règle de circonstance ne peut être un «grand principe». Ce même raisonnement a amené le Conseil à refuser de constitutionnaliser le «double droit du sol», celui qui fait automatiquement d'un enfant d'étrangers, eux-mêmes nés en France, un Français, règle mise à mal par la réforme puisqu'elle la supprime pour les descendants des habitants des anciennes colonies françaises et pose des conditions à son application aux enfants d'Algériens. Il rappelle, en effet, que si cette disposition a été instituée en 1851, il ne lui a été accordé un *«caractère absolu»* qu'en 1889, *«pour répondre aux exigences de la conscription»*.

Cette validation des grands principes ne veut pas dire que le Conseil constitutionnel n'a rien trouvé à redire au texte qui lui était soumis. D'abord, à propos de «double droit du sol», il a tenu à préciser, la formulation étant imprécise, que sa suppression ne peut concerner les habitants des anciennes colonies devenues territoires d'outre-mer. Dans un domaine voisin, il a refusé l'application de la réforme du code à Wallis-et-Futuma, comme cela avait été décidé par un amendement de l'Assemblée nationale, l'assemblée de ce territoire n'ayant pas été consultée, contrairement à ce qu'impose la Constitution.

Une autre limite à la volonté du législateur, beaucoup plus sensible celle-là, a été apportée par le Conseil au sujet du service militaire des jeunes disposant d'une double nationalité. Les députés de droite avaient tenu à préciser que ces jeunes seraient tenus de remplir leurs obligations militaires en France, s'ils résident habituellement sur le territoire national, et cela alors qu'une convention franco-algérienne de 1983 laisse le choix aux jeunes Français, ayant gardé la nationalité algérienne, de faire leur service en France ou en Algérie. Le Conseil a rappelé que la loi peut poser ce principe, mais que cet accord internationnal, tant qu'il ne sera pas modifié, devra continuer à être appliqué en vertu de la Constitution, qui pose le principe de la supériorité des traités sur les lois.

Un risque d'arbitraire

Deux dispositions parallèles ont même été jugées contraire à la Constitution. En accord avec le gouvernement, le Parlement avait décidé qu'un enfant né en France de parents étrangers perdrait son droit de devenir Français si, entre dix-huit et vingt-et-un, ans il était condamné à certaines peines ou s'il était l'objet *«d'un arrêté d'assignation à résidence non expressément rapporté ou abrogé, soit d'un arrêté de reconduite à la frontière»*. Les mêmes limites étaient fixées aux possibilités d'acquisition de la nationalité française par une autre voie, ainsi qu'à la réintégration. Le Conseil estime qu'eu égard à la nature des infractions pénales concernées (proxénitisme, homicide, trafic de stupéfiants...) et à la durée de la peine qui devra être prononcée pour que cette interdiction y soit associée (au moins six mois sans sursis), il n'y a pas atteinte à l'article VIII de la Déclaration des droits de l'homme, qui impose une proportionnalité des peines et des fautes.

En revanche, le Conseil a considéré que ce principe de 1789 s'applique aussi aux *«incapacités»* que la loi fait découler *«de décisions prises par une autorité administrative»*. Or, sans qu'il le dise expressément, il apparaît que, pour lui, ces décisions administratives, qui émanent soit du préfet soit du ministre de l'intérieur, ne sont pas suffisament soumises au contrôle de la justice et qu'il y a donc un risque d'arbitraire. En tout cas, il a estimé qu'elles pouvaient être des *«sanctions manifestement disproportionée par rapport aux faits susceptibles de motiver de telles mesures»* et qu'il y avait violation de l'aricle VIII de la déclaration des Droits de l'homme de 1789.

Voilà confirmé que le Conseil constitutionnel, gardien sourcilleux des droits de l'homme, s'inquiète dès que l'administration peut porter atteinte aux libertés individuelles hors du contrôle de la justice. Cet état d'esprit pourrait se confirmer lorsque les juges de la constitutionnalité auront à examiner les textes sur les contrôles d'identité et le statut des étrangers.

THIERRY BRÉHIER

Comme une lettre à la poste

Comme une lettre à la poste, la réforme du code de la nationalité a passé, pour l'essentiel, le cap du contrôle de constitutionnalité. Les opposants à la loi nouvelle, qui attendaient des hauts magistrats du Palais-Royal une censure nette, seront déçus. A la faiblesse de la mobilisation de gauche sur ce dossier, le Conseil constitutionnel vient d'ajouter l'impuissance des arguments juridiques, livrant au passage une jurisprudence lourde de symboles. Ainsi, le droit du sol dans sa version en vigueur jusqu'à présent (acquisition automatique de la nationalité française des enfants d'étrangers à l'âge de la majorité, par le simple fait de la naissance en France et de cinq années de résidence) n'est pas considéré comme un «principe fondamental reconnu par les lois de la République», mais peut être soumis à certaines conditions, en l'occurrence une manifestation de la volonté de devenir français.

Un autre aspect de la décision des hauts magistrats intéresse curieusement... l'histoire coloniale. Le Conseil constitutionnel a, en effet, avalisé la disposition de la nouvelle loi qui, à partir de la fin 1994, soumettra le double droit du sol (est français à la naissance l'enfant né en France dont l'un des parents étrangers est lui même né en France) à une condition particulière (cinq années de résidence en France) s'agissant de parents nés en Algérie avant l'indépendance de 1962. Cette disposition, non incluse dans le rapport Marceau Long mais ajoutée *in extremis* par le gouvernement, a des conséquences concrètes limitées : 8 000 enfants d'Algériens sont ainsi nés français en 1991 (1) et leur nombre ne peut que décroître. Sa portée symbolique est grande cependant, puisqu'elle tend à soumettre à un régime particulier les natifs d'Algérie, considérée à l'époque comme département français, et donc, à remettre en cause ce statut au nom duquel fut menée la guerre. Pour autant, le principe de *«l'indivisibilité de la République»* n'est pas atteint, a considéré sur ce point le Conseil constitutionnel.

La seule retouche consistante opérée par les juges de la constitutionnalité réside finalement dans la limitation des cas d'empêchement à l'acquisition de la nationalité française. En estimant *«manifestement disproportionnés»* les empêchements introduits par la nouvelle loi, en cas d'arrêté de reconduite à la frontière ou d'assignation à résidence par les préfets, le Conseil n'a rétabli que l'un des équilibres menacés par la loi, dont la mise en œuvre est désormais imminente.

PHILIPPE BERNARD

(1) Michèle Tribalat, *Attribution et acquisition de la nationalité française in* Population et sociétés. Bulletin de l'Institut national d'études démographiques, juillet 1993.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 21 juillet 1993 a été tiré à 455 992 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

«Le Monde des livres»

Le voyage en Orient de Melville

Les *Carnets de voyage* (1856-1857) de Herman Melville, un écrivain de trente-sept ans, déprimé par ses échecs littéraires – dont celui de *Moby Dick* – et quittant les Etats-Unis pour *«l'atmosphère délicieusement tonifiante»* des civilisations méditerranéennes ; Roger-Pol Droit analyse le nouveau livre de François Jullien, *Figures de l'immanence : pour une lecture philosophique du Yi king* ; Georges Balandier a relu *l'Eloge de la fadeur*, du même François Jullien, ainsi que *l'Eloge de l'arbitraire*, du sociologue Henri-Pierre Jeudy.

L'extrême droite et la «nouvelle droite»

Tension au bureau politique du Front national

Roger Holeindre est-il toujours membre du bureau politique du Front national? Une rumeur s'est répandue, mardi 20 juillet, annonçant la démission de ce conseiller régional d'Ile-de-France de la direction du parti lepéniste, dont il est l'un des membres fondateurs.

Contacté dans la soirée par *le Monde* au château occupé par l'assocation qu'il dirige, le cercle national des combattants, à Neuvy-sur-Barangeon (Cher) où se déroule la neuvième université du Front national de la jeunesse, M. Holleindre a indiqué : *«Je n'ai strictement rien à dire. Je démens avoir démissionné.»*

La rumeur est fondée sur des propos tenus par ce vieux compagnon de Jean-Marie Le Pen au cours d'une réunion du bureau politique, le 5 juillet, à Paris. Ce jour-là, rapporte un participant, *«Roger a piqué une grosse colère»* et annoncé sa démission, ainsi que l'abandon de son mandat régional, avant la fin de l'année. Selon un autre dirigeant du FN, M. Holeindre a fait *«une crise»*, que tous les permanents présents au siège du parti d'extrême droite ont pu entendre. Son courroux était lié au peu d'empressement que, selon lui, la direction met à l'aider financièrement dans la gestion du château de Neuvy, propriété de l'ex-empereur de Centrafique, Jean-Bedel Bokassa. M. Holeindre aurait notamment reproché aux dirigeants nationaux et régionaux du mouvement de ne pas utiliser suffisamment ce château pour leurs stages, leurs séminaires ou leurs congrès.

Au-delà de ce «coup de tête» – propre à un personnage entier, un peu passéiste, haut en couleur et intimement lié à l'histoire de l'extrême droite –, M. Holeindre a désigné *«certains»* dirigeants du parti – *«Tout le monde comprend le mot «certains» au bureau politique»*, précise un membre de la direction –, qui, selon lui, préparent l'avenir du mouvement lepéniste, en même temps que le leur, au-dessus de la tête du président du FN. En l'occurrence, M. Holeindre visait implicitement les responsables liés au club de l'Horloge ou à la «nouvelle droite», comme MM. Mégret, Le Gallou ou Blot.

O. B.

Après la mise en examen des professeurs Job et Dray

D'autres plaintes vont être déposées dans l'affaire de l'hormone de croissance contaminée

La mise en examen pour homicide involontaire par Mᵉ Marie-Odile Bertella-Geffroy, juge d'instruction à Paris, des professeurs Jean-Claude Job et Fernand Dray (*le Monde* du 21 juillet) ne constitue que la première décision judiciaire dans une affaire complexe. D'autres plaintes sont ou vont être déposées par des familles d'enfants atteints par la maladie de Creutzfeldt-Jakob après traitement par l'hormone de croissance «extractive» fabriquée à l'Institut Pasteur de Paris.

«On peut s'étonner que dans cette affaire les pouvoirs publics n'aient pas réagi plus tôt», confie-t-on aujourd'hui dans l'entourage de Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Le professeur Job, président de France-Hypophyse, a déclaré de son côté au *Monde* : *«L'association France-Hypophyse a été mise en place en 1973 avec l'inspiration et le soutien des plus hauts responsables de la santé et de l'assurance-maladie. Elle a toujours fonctionné sous le contrôle de représentants des pouvoirs publics et n'a jamais pris de décision sans leur accord.»*

«Elle a eu deux missions propres, expressément voulues par les pouvoirs publics, poursuit le professeur Job : *faciliter ou assurer dans les hôpitaux, en France uniquement, la collecte d'hypophyses humaines pour les livrer à l'Institut Pasteur ; puis en aval de l'extraction, de la purification et du conditionnement de l'hormone de croissance, qui n'ont jamais été dévolus à France-Hypophyse, organiser des comités d'experts veillant au meilleur emploi de cette hormone autrefois rare et toujours coûteuse. Toutes ces activités ont toujours été bénévoles.»*

Se refusant à fournir pour l'heure d'autres précisions (sur les *«errements»* de la collecte d'hypophyses, dénoncés par le rapport de l'IGAS), le professeur Job précise qu'il réserve ses explications au magistrat instructeur. Ces déclarations permettent déjà de prévoir sa tactique de défense. Il souhaite faire partager ses responsabilités avec son autorité de tutelle, notamment la direction de la pharmacie et du médicament présidée à l'époque par le professeur Jacques Dangoumau, et le «fabricant» et «importateur», le professeur Dray, de l'Institut Pasteur de Paris.

La plainte déposée il y a près de deux ans par la famille Benziane a été suivie par d'autres. Ainsi, à Douai, M. et Mᵐᵉ Tison, eux aussi parents d'un enfant contaminé, ont porté plainte pour empoisonnement auprès du doyen des juges d'instruction. A Toulouse, la famille d'un adolescent décédé en 1991 à la suite d'une maladie de Creutzfeldt-Jakob, a engagé une action civile réclamant devant le tribunal de grande instance 1,75 million de francs de dommages et intérêts à l'association France-Hypophyse. Selon Mᵉ François Sarda, l'avocat du professeur Job et de l'association, celle-ci n'était pas assurée en 1984 et 1985, pas plus qu'elle ne l'est aujourd'hui. On annonce enfin le dépôt à Paris de plusieurs autres plaintes pour empoisonnement.

J.-Y. N.

□ **Mort du cardinal Gray, ancien évêque d'Edimbourg.** – Le cardinal Gordon Joseph Gray, archevèque d'Edimbourg en Ecosse de 1951 à 1985, est mort à Edimbourg, lundi 19 juillet, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il avait participé au concile Vatican II (1962-1965). Président de la commission internationale de liturgie pour l'anglais, il avait assuré les traductions de la liturgie latine pour les pays anglophones. Il avait été créé cardinal en 1969 par Paul VI. Après sa disparition, le Sacré Collège compte 149 cardinaux (dont 108 de plus de quatre-vingts ans) électeurs du pape en cas de conclave.

Après le rachat du quotidien strasbourgeois par le groupe Hersant

Menace de grève aux «Dernières Nouvelles d'Alsace»

STRASBOURG

de notre correspondant régional

Le climat s'est tendu aux *Dernières Nouvelles d'Alsace* après le rachat de ce quotidien par le groupe Hersant (*le Monde* du 20 et du 21 juillet). La direction du journal ayant refusé de publier dans son intégralité, mercredi 21 juillet, le texte de la motion adoptée la veille au cours de l'assemblée générale de la rédaction, les journalistes devaient se réunir à nouveau, mercredi soir, pour se prononcer sur l'opportunité d'un mouvement de grève. Les rédacteurs des *Dernières Nouvelles d'Alsace* affirment notamment, dans cette motion, que *«cette opération renforce l'emprise du groupe Hersant et constitue une nouvelle atteinte grave au pluralisme de la presse»*. Ils *«exigent la non-intervention des actionnaires dans le contenu rédactionnel, en particulier lors des échéances électorales.»*

Au cours de son audition par le comité d'entreprise, mardi, l'émissaire de Philippe Hersant, Yves de Chaisemartin, administrateur délégué de *France-Antilles*, directeur général de la Socpresse, qui siégera au nouveau conseil d'administration des *Dernières Nouvelles d'Alsace*, avait confirmé le maintien de Jacques Puymartin dans ses fonctions de président-directeur général de l'entreprise. Il avait aussi affirmé que le groupe de Robert Hersant et celui organisé autour de *France Antilles* par Philippe Hersant, fils de ce dernier, constituaient *«deux groupes bien distincts»*. *«Le groupe que je représente a fait la preuve de son pluralisme qui sera garanti ici comme il l'est ailleurs»*, avait-il indiqué.

M. S.





